

Université de Montréal

Entre cahiers et biberons : les enjeux de la conciliation études/famille des mères adolescentes au
Gabon

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
En vue de l'obtention du grade Maître ès sciences (M.sc.) en Sociologie

Par
Léa Bidiongo Moussodo

Département de Sociologie, Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Décembre, 2015

©Léa Bidiongo Moussodo, 2015

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

Entre cahiers et biberons : les enjeux de la conciliation études/famille des mères adolescentes au
Gabon

Présenté par
Léa Bidiongo Moussodo

A été évalué par le jury composé des personnes suivantes :

Président- rapporteur :
Anne-Emmanuèle Calvès

Directrice de recherche :
Marianne Kempeneers

Membre du jury :
Stéphane Moulin

RÉSUMÉ

Ce travail de recherche s'est intéressé aux mères adolescentes du Gabon, pays d'Afrique Centrale. S'inscrivant en faux contre l'idée préconçue selon laquelle les grossesses à l'adolescence conduisent inéluctablement au décrochage scolaire, les résultats de recherche présentés dans ce document rendent plutôt compte d'expériences inverses, à savoir celles des mères adolescentes qui parviennent à persévérer dans leurs études. Le présent mémoire vise à comprendre et à analyser le vécu des jeunes filles mères scolarisées. Il questionne le parcours de vie de ces « mamans ados » et conséquemment les mécanismes qui leur permettent de concilier études et maternité.

La démarche repose sur une méthode qualitative. Des entretiens semi-directifs auprès de 18 jeunes filles mères scolarisées ont été conduits à Libreville, capitale gabonaise. Les jeunes filles rencontrées étaient âgées de 15 à 19 ans. Les entrevues ont été enregistrées et retranscrites.

Quels sont les facteurs favorisant la conciliation études/maternité chez les jeunes filles ? Nos données ont permis de mettre en évidence quatre facteurs cruciaux à cet égard. Ces facteurs sont premièrement, une capacité d'organisation et un degré d'auto-responsabilisation très poussés chez ces jeunes filles ; deuxièmement, l'activation d'un soutien important de la part du réseau familial ; troisièmement, une implication et des aides importantes apportées par le père de l'enfant ; enfin, une valorisation affirmée de l'éducation de la part des parents de la jeune mère. Il ressort aussi de nos analyses que moyennant au moins l'un, sinon plusieurs, de ces facteurs, les jeunes mères adolescentes à Libreville parviennent à mener de front études et maternité. Cela veut dire que le décrochage scolaire chez les mères adolescentes n'est pas une fatalité si des formes d'accompagnement et de soutien existent.

Mots clés : Grossesse adolescente, maternité adolescente, parentalité précoce, scolarisation des filles, réseau familial, Gabon.

ABSTRACT

This research focuses on teenage mothers in Gabon, a Central African country. It was completed against the preconceived idea that pregnancy results in the end of schooling for teenage mothers. In fact, the findings in this study demonstrate experiences in which teenage mothers are able to pursue and complete their schooling.

The purpose of the study aimed to analyse and assess the stories of these young mothers. We tried to understand the experiences of these “teen moms” and consequently, which mechanisms they used to reconcile maternity and schooling. Semi-directed interviews were conducted with 18 young mothers in Libreville, the capital of Gabon. At the time of the data collection, the mothers were between 15 to 19 years old. All of interviews were recorded and transcribed for data analysis.

What are the factors that help to reconcile early parenting with schooling? The data collected show evidence of four main factors. These factors are primarily linked to the young woman’s capacity to organize and to take individual responsibility. Other factors are related to familial support, the level of commitment and implication of the baby’s father, and finally the value the young woman’s parents place on education. It appears that with at least one of these factors, young mothers in Libreville, Gabon are able to handle parenting with schooling. The results from this study demonstrate that when accompanying measures are available, early parenting does not necessarily lead to dropping out of the school system.

Key words: Teenager pregnancy, teenager maternity, early parenting, girl schooling, family networking, Gabon, Africa.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	iii
ABSTRACT	iv
TABLE DES MATIÈRES.....	v
LISTE DES TABLEAUX.....	viii
ABRÉVIATIONS	ix
REMERCIEMENTS.....	x
DÉDICACE.....	xi
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I : CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ÉTUDE ET REVUE DE LA LITTÉRATURE.....	4
1.1 Question de recherche et contexte.....	4
1.1.1 Question de recherche : enjeux et perspectives.....	4
1.1.2 Présentation générale du Gabon.....	7
a) Données et généralités	7
b) Le contexte socio-économique	8
c) L'environnement sanitaire	9
1.2 Famille et fécondité en Afrique et au Gabon.....	9
1.2.1 La famille africaine.....	10
a) Les transformations familiales en Afrique depuis les années 80	11
b) La place et le rôle de la femme	12
c) La fécondité, la maternité et le désir d'enfants : leur importance dans la famille africaine	13
1.2.2 La famille au Gabon	19
a) Les principes de filiation au Gabon.....	19

b) Fécondité, nuptialité et sexualité au Gabon	22
1.3. La scolarisation en Afrique.....	25
1.3.1 La scolarisation et la déscolarisation des filles	25
1.3.2 Pourquoi valoriser la scolarisation des filles ?	31
1.3.3 Le rapport des parents à l'éducation	32
1.4 Comment concilier maternité précoce et scolarisation : éléments de problématique	33
1.4.1 L'expérience des grossesses à l'adolescence en Afrique	35
1.4.2 Maternité précoce, scolarisation et rôle de l'entourage	39
a) La possibilité pour les jeunes mères de rester à l'école.....	39
b) Le rôle du réseau social	40
c) Le père de l'enfant	42
1.4.3 Éléments de problématique.....	46
 CHAPITRE II MÉTHODOLOGIE.....	 56
2.1 Le choix de la méthode utilisée	56
2.2 L'échantillon	57
2.3 Le recrutement des jeunes mères et l'entretien	57
2.4 Schéma d'entrevue et portrait de l'échantillon	59
2.5 Le traitement des données	61
2.6 Les difficultés rencontrées	62
 CHAPITRE III ANALYSE DES DONNÉES : LES ENJEUX DE LA CONCILIATION	
ÉTUDES/MATERNITÉ.....	63
3.1 Devenir enceinte : situation et enjeux.....	63
3.1.1 Sexualité et contraception	63
3.1.2 Décision de garder sa grossesse jusqu'à terme : désir d'enfants ?.....	70
3.2 Le père, le conjoint, le petit ami : son statut ?	74

3.2.1 Profil du père biologique et relation avec la jeune mère avant et après la naissance.....	74
3.2.2 La reconnaissance ou non de l'enfant par le père biologique et ses impacts.....	79
3.3 Les facteurs favorisant la conciliation études/maternité.....	82
3.3.1 Le quotidien de la mère adolescente : responsabilisation et sens de l'organisation	83
3.3.2 Le réseau familial : un soutien indispensable pour la mère adolescente au Gabon	85
a) L'aide des parents, notamment celle de la mère.....	86
b) L'aide des autres membres de la famille.....	87
3.3.3 L'aide apportée par le père biologique de l'enfant	89
3.3.4 La valorisation de l'éducation par les parents de la mère adolescente	90
a) Le travail scolaire encouragé par la famille	92
b) Pourquoi écourter ses études malgré tout?.....	93
3.3.5 Les facteurs de la persévérance scolaire : bilan et perspectives	97
CONCLUSION.....	100
BIBLIOGRAPHIE.....	104
ANNEXE 1 : FORMULAIRE DE CONSENTEMENT	119
ANNEXE 2 : GRILLE D'ENTREVUE.....	121

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Profil sociodémographique des mères adolescentes

Tableau 2 : Âge au premier rapport sexuel et âge à la première naissance

Tableau 3 : Effectif selon l'âge au premier rapport sexuel

Tableau 4 : Effectif selon l'âge à la première grossesse

Tableau 5 : Utilisation des méthodes contraceptives après la naissance de l'enfant

Tableau 6 : Connaissance d'une ou de plusieurs formes de contraceptions avant l'accouchement

Tableau 7 : Effectif des grossesses désirées et non désirées

Tableau 8 : Profil du père biologique

ABRÉVIATIONS

BEPC : Brevet d'Études du Premier cycle

EDS : Enquêtes Démographiques et de Santé

FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la Population

MST : Maladies Sexuellement Transmissibles

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONU : Organisation des Nations Unies

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation et la Culture

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier particulièrement les jeunes filles mères gabonaises qui m'ont permis de réaliser ce travail et m'ont accordé leur confiance en m'offrant leur témoignage.

Je ne peux écrire cette page de remerciements sans adresser mes sincères remerciements à l'État Gabonais et au Programme Canadien de Bourses de la Francophonie (PCBF) qui d'une part m'ont permis de venir suivre une formation de qualité au Canada et d'autre part qui ont financé mes études.

Mes remerciements vont également à ma directrice de recherche, Madame Marianne Kempeneers, pour ses merveilleux conseils tout au long de la réalisation de ce travail de recherche. Son soutien, sa rigueur, ses encouragements et sa disponibilité, m'ont aidé à matérialiser ce mémoire.

Mes remerciements vont aussi à l'endroit de mes amies et condisciples de l'université, tout particulièrement à Émilie et Jiaolin. Merci à toutes les deux sans qui je n'aurais pas pu surmonter la solitude et le froid du Canada.

À ma famille, un grand merci ; une reconnaissance particulière à mes frères aînés qui n'ont pas cessé de m'encourager dans la poursuite de mes études.

Un immense merci à l'endroit de mon époux et de mes enfants pour leur soutien et leur patience.

À toutes ces personnes, DIBOTY (merci) !

DÉDICACE

À

Georges

Yorick

Yann

Yoann et

Yuliann

INTRODUCTION

Pour de nombreuses familles africaines, la grossesse et la maternité des adolescentes non mariées sont un déshonneur du fait notamment de leur positionnement hors des normes admises par la société. En effet, la norme sociale voudrait que les jeunes terminent leurs études, aient un emploi stable et se marient avant de procréer. Cette projection du parcours de vie d'un individu implique un âge socialement admis pour devenir parent de manière générale, et mère en particulier.

Or, on observe un phénomène répandu et persistant dans les sociétés contemporaines qui est celui des grossesses et des maternités à l'adolescence. Le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication qui caractérise ce 21^{ème} siècle et qui donne accès à l'information au plus grand nombre, a rendu possible, pour les jeunes aussi, l'accès à une multitude de canaux d'information et de communication qui vont de la radio à la télévision, et de la téléphonie mobile à l'internet avec ses réseaux sociaux. Les jeunes disposent donc de beaucoup plus de moyens pour s'informer. Il est dès lors paradoxal et déplorable de constater que malgré cet accès beaucoup plus libre à l'information, bon nombre de jeunes des pays du Sud particulièrement ont, à contrario, très peu de connaissances sur la sexualité et les méthodes contraceptives.

Les grossesses non désirées à l'adolescence et les maternités précoces sont aujourd'hui un phénomène qui dérange et qui devient par voie de conséquence une préoccupation pour la société toute entière. Pour les différents gouvernements, les organisations internationales et dans une moindre mesure les familles, ce n'est pas tant les grossesses adolescentes qui sont un problème en soi, mais la persistance de ce phénomène et son lot de conséquences médicale, psychologique, sociale et économique aussi bien pour la jeune mère que pour son enfant. En effet, selon certaines organisations internationales dont l'OMS et le FNUAP (2007), près de 15 millions de jeunes filles âgées de 15 à 19 ans donnent naissance chaque année. Cela représente plus de 10% de naissances d'adolescentes dans le monde, la majorité ayant lieu dans les pays en développement. Plusieurs causes sont à l'origine de cette parentalité précoce. On évoque notamment à cette fin

l'activité sexuelle précoce, la non utilisation des méthodes contraceptives et les mariages eux aussi précoces.

La thématique des grossesses et des maternités adolescentes a été largement traitée aussi bien dans l'hémisphère Nord qu'au Sud, en mettant en exergue les conséquences souvent négatives de ce phénomène. Les différents auteurs qui se sont penchés sur la question donnent de multiples raisons à l'origine de la grossesse à l'adolescence, lorsque la majorité des auteurs s'accorde à dire que la grossesse adolescente est un « acte socialement déviant ».

L'adolescence est un âge de la vie souvent exploré sur le plan scientifique par les chercheurs en ce qu'il se présente comme une période d'instabilité et d'immaturité durant laquelle la société considère les jeunes parents, et notamment la jeune mère, en situation d'incapacité à prendre soin de leur enfant, inaptitude encore plus exacerbée lorsqu'ils sont encore aux études.

L'objectif principal de ce mémoire est de comprendre comment certaines mères adolescentes au Gabon arrivent à concilier études et maternité. Il s'agit aussi de questionner les circonstances qui permettent à ces jeunes mères de s'en sortir. Ainsi, on peut se poser la question de savoir comment les mères adolescentes gabonaises parviennent-elles à allier vie scolaire et maternité ? Qui sont-elles et comment s'organisent-elles pour ne pas décrocher du système scolaire ?

Pour répondre à cette interrogation, nous avons rencontrées 18 jeunes filles mères dans la capitale gabonaise, Libreville. Elles étaient, au moment de l'enquête, âgées de 15 à 19 ans. La particularité de ces jeunes filles c'est qu'elles sont toutes scolarisées : niveau d'étude variant de la cinquième à la terminale. Les rencontres ont été réalisées sous forme d'entretiens semi-directifs qui nous ont permis d'avoir de ces mères adolescentes le discours sur leur vie quotidienne et notamment le récit relatif à l'organisation mise en place pour assumer leur rôle de parents adolescents tout en poursuivant leurs études.

Pour rendre compte de nos investigations, le présent travail de recherche est organisé en trois principaux chapitres. Le premier chapitre traite du contexte de l'étude et présente les éléments de la problématique. Il s'appuie sur une revue de la littérature portant sur la famille africaine, la

scolarisation des filles, les grossesses et les maternités précoces et sur des généralités sur le Gabon pour cerner notre question de recherche et notre problématique.

La seconde partie expose la méthodologie utilisée pour conduire la recherche. Elle revient sur le choix de la méthode utilisée qui est la méthode qualitative, et présente l'échantillon, les mécanismes de recrutement des répondantes, le déroulement des entretiens sur le terrain au Gabon et la méthode d'analyse des données.

Le troisième chapitre traite de l'analyse des données. Dans cette section sont abordées les thématiques entourant le désir de grossesse, la scolarité des répondantes et le rôle du réseau familial dans la gestion de la grossesse et de la maternité précoces. La question de la sexualité et des méthodes modernes de contraception y est aussi abordée, car parler des grossesses et des maternités à l'adolescence oblige à interroger la sexualité à cet âge de la vie. La place et le rôle des pères biologiques des enfants des répondantes sont également questionnés ici.

CHAPITRE I : CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ÉTUDE ET REVUE DE LA LITTÉRATURE

Cette étude sur les grossesses et les maternités à l'adolescence vise à décrire et analyser la conciliation études/maternité des mères adolescentes gabonaises. Pour essayer de comprendre ce phénomène, une revue de la littérature permet de situer le phénomène en Afrique et ailleurs. Le cas spécifique du Gabon est ensuite présenté relativement au sujet en étude. Ce premier chapitre se termine avec les éléments de la problématique au centre de cette étude.

1.1 Question de recherche et contexte

1.1.1 Question de recherche : enjeux et perspectives

La question principale de recherche à laquelle nous voulons apporter une réponse tout au long de ce mémoire est la suivante : sachant que la plupart des mères adolescentes finissent par abandonner leur scolarité, comment expliquer que certaines de ces jeunes filles ne le fassent pas et parviennent à concilier études et maternité ? Cette question est posée dans le contexte africain et plus spécifiquement, celui du Gabon.

Selon les Nations Unies, la population mondiale, estimée à plus de 7 milliards d'individus en 2013, augmenterait chaque année avec une proportion d'individus de plus en plus jeune (1,8 milliard de 10 à 24 ans). L'Afrique n'échappe pas à cette règle en ce sens qu'elle est, après le continent asiatique, le continent le plus peuplé. C'est aussi le continent où plus de la moitié de la population est composée de jeunes de moins de 25 ans. En effet, plus de 15 millions de la population jeune vivrait en Afrique (FNUAP, 2014). Ces jeunes sont confrontés à d'énormes problèmes de subsistance dont le chômage et les guerres que connaissent bon nombre de pays africains. Composés de filles et de garçons, ils ne vivent pas tous les mêmes problèmes. En effet, les jeunes filles, généralement plus vulnérables, sont plus que les jeunes garçons confrontées à des défis sociaux et économiques: éducation, emploi, santé, droits sexuels et reproductifs, VIH/Sida, égalité des sexes et protection sociale (FNUAP, 2014 ; Hervish et Clifton, 2012).

D'après l'UNICEF, 20 000 adolescentes mettent au monde un enfant chaque jour (UNICEF, comité de Paris, Décembre 2013). Ce phénomène concerne tous les pays industrialisés y compris les États-Unis qui connaissent un nombre élevé de grossesses à l'adolescence (Dadoorian, 2005). Selon un classement des mères adolescentes fait par l'UNICEF, l'Afrique au sud du Sahara est la partie du monde où le nombre de mères adolescentes est le plus élevé (UNICEF 1998).

Par ailleurs, le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) a produit un rapport en 2013 établissant que la grossesse chez l'adolescente est un problème mondial, mais plus particulièrement dans les pays en développement, où 7,3 millions de filles mettent un enfant au monde avant l'âge de 18 ans chaque année, soit 20 000 filles chaque jour. Ainsi les grossesses précoces, le plus souvent non désirées, et leurs conséquences, sont présentées comme un problème de santé publique. En effet, les enfants nés de mères adolescentes peuvent rencontrer plusieurs problèmes de santé dus au jeune âge de leurs mères. Le phénomène des grossesses et des maternités précoces est également considéré comme un problème de société, car affectant non seulement la jeune fille mais également son entourage. C'est à ce double point de vue (santé publique et organisation sociale) que les grossesses à l'adolescence sont une préoccupation majeure dans le monde entier, qu'il s'agisse des pays du Nord ou du Sud.

Les grossesses précoces vont de pair, quel que soit le pays, avec une sexualité elle aussi précoce, et dans certains pays en développement avec des mariages précoces. Étant donné que ces jeunes filles sont sans ressources financières propres du fait de leur âge, il est nécessaire que les parents en collaboration avec les établissements scolaires et les services sanitaires, puissent aider la jeune fille en développement à connaître sa sexualité dans l'optique de réduire le nombre de mères adolescentes. De nombreux auteurs ont écrit et fait des recherches sur le phénomène des mères adolescentes et/ou de la parentalité précoce. Les écrits existants relatifs à ce phénomène de grossesse et de maternité des adolescentes se sont multipliés ces dernières années. La grossesse et la maternité précoces sont donc une réalité qu'il faut mieux appréhender dans le contexte sociologique de ce 21^{ème} siècle.

On note un intérêt grandissant quant à la compréhension de ce phénomène à l'échelle mondiale. Le plus souvent, les auteurs déplorent le fait que de très jeunes filles aient des enfants alors qu'elles sont encore elles-mêmes des enfants. D'une façon générale, la littérature s'attache aux

conséquences négatives de des grossesses précoces, non seulement sur la jeune mère mais également sur l'enfant à naître.

Ce lien entre maternité et scolarité fait l'objet des préoccupations abondamment rapportées dans la littérature occidentale. Ainsi, plusieurs études dont celles de Johanne Charbonneau (2003) démontrent qu'une fille qui fait des études est moins susceptible de tomber enceinte avant l'âge de 20 ans. Selon cette auteure, le fait d'aller à l'école préviendrait les grossesses précoces. A l'inverse, les jeunes filles qui deviennent mères à l'adolescence sont susceptibles d'abandonner leurs études pour s'occuper de leur enfant (Charbonneau, 2003 ; Dadoorian, 2005).

En Afrique et particulièrement au Gabon, il existe très peu d'études traitant du lien entre grossesses à l'adolescence et scolarité. Au Gabon, l'Enquête Démographique et de Santé réalisée en 2012 démontre cependant que la fécondité des adolescentes est très élevée. Cette enquête montre que 28% des jeunes filles âgées de 15 à 19 ans sont déjà mères pour 23% d'entre elles et 5% attendent leur premier enfant (EDS-Gabon, 2012). Cette étude sur les mères adolescentes au Gabon se veut être une contribution à une meilleure compréhension de ce phénomène persistant.

Notre étude s'intéresse donc aux jeunes mères qui ont des enfants et qui malgré le fait d'être précocement maman, ont persévéré dans leur études. Aussi, hormis la question qui est de savoir pourquoi certaines jeunes filles poursuivent leur scolarité et d'autres pas, une autre interrogation est de savoir quels mécanismes ces jeunes mères mettent en place pour arriver à concilier maternité et vie scolaire.

À travers cette étude, nous visions les objectifs suivants :

- Analyser les modalités de la conciliation études/famille des mères adolescentes avec un accent particulier sur le parcours scolaire de ces jeunes mères, d'autant plus qu'il s'agit de jeunes filles qui, malgré leur nouveau statut de parents, n'ont pas décroché du système scolaire.
- Analyser, plus spécifiquement, les différents modes de soutiens dont bénéficient les mères adolescentes pour pouvoir persévérer à l'école. En effet, la conciliation études/famille

requière des ressources et un environnement social propice à la réussite conjugée des deux projets apparemment aux antipodes : éducation scolaire et rôle parental.

Ultimement, du point de vue des retombées concrètes, les résultats de cette étude pourraient contribuer, fût-ce modestement, à dégager quelques pistes d'actions susceptibles d'aider à sécuriser davantage le devenir de ces jeunes filles. En vue d'encadrer et possiblement de réduire l'occurrence et le développement dans les années avenir de ce phénomène de grossesses précoces au Gabon, il faudrait que les pouvoirs publics, à travers le Ministère de la Solidarité Nationale et de la Famille, offrent des services adaptés à cette jeunesse particulière pour qu'elle puisse s'accrocher aux études. Dans le cas d'espèce, il s'agit notamment d'une offre de formations de type professionnelle qui puissent leur permettre de finir d'une certaine manière leur scolarité avec la perspective trouver éventuellement un emploi et d'être autonome.

1.1.2 Présentation générale du Gabon

a) Données et généralités

Le Gabon, pays situé en Afrique Centrale, est limité au Nord-Ouest par la Guinée Équatoriale, au Nord par le Cameroun, à l'Est et au Sud par la République du Congo. Il est traversé par l'équateur avec une façade maritime longue de 800 km de côtes au bord de l'Atlantique. C'est un pays de 267 667 km² de superficie, ouvert à 80% par une forêt dense sempervirente. Comme dans la majorité des pays d'Afrique Centrale, le climat y est chaud et humide avec deux saisons principales : la saison des pluies de septembre à Mai et la saison sèche de Juin à Août. Parcouru par de nombreux cours d'eau dont le principal est le fleuve Ogooué qui s'étire sur 1 200 Km, le dense réseau hydrographique du pays est entrecoupé de nombreuses chutes et de nombreux rapides.

Sur le plan administratif, le Gabon est subdivisé en neuf provinces : l'Estuaire, le Haut-Ogooué, le Moyen-Ogooué, la Ngounié, la Nyanga, l'Ogooué-Ivindo, l'Ogooué-Lolo, l'Ogooué Maritime et le Woleu-Ntem. Libreville, capitale du pays, est situé dans la province de l'Estuaire et compte

près de 600.000 habitants. Port-Gentil, seconde grande ville du pays, est aussi la capitale économique. Sur le plan démographique, le Gabon a une population d'un million six cent mille habitants en 2005, avec un taux de croissance de 1,5%. Plus de 50% de la population du pays vit à Libreville.

La République Gabonaise, indépendante depuis le 17 Août 1960, a pour langue officielle le français, mais le pays compte plus d'une cinquantaine d'ethnies parlant chacune un dialecte spécifique. Numériquement parlant, les Fang et les Punu sont les plus nombreux. On retrouve le premier groupe ethnolinguistique cité dans les provinces du Woleu-Ntem, de l'Ogooué Ivindo, du Moyen-Ogooué, de l'Ogooué Maritime et de l'Estuaire. Quant à la deuxième ethnie citée, les Punu, ils peuplent essentiellement les provinces de la Ngounié et de la Nyanga.

Les principales ressources du Gabon sont le bois (avec l'essence phare qu'est l'Okoumé), les mines (Manganèse, Niobium) et le pétrole. Les religions sont le christianisme, l'islam et l'animisme (Données tirées de l'Annuaire statistique du Gabon 2005-2009).

b) Le contexte socio-économique

Le milieu des années 1980 a été marqué par la crise économique en Afrique qui a particulièrement touché le Gabon. En effet, plusieurs pays d'Afrique francophone ont connu au cours de cette période, une dévaluation du franc CFA, monnaie communément utilisée dans la majorité des anciennes colonies françaises d'Afrique. Cette situation économique a plongé les populations africaines dans une précarité sans précédent. Le pouvoir d'achat des ménages s'est réduit au minimum de moitié, voire au tiers au Cameroun par exemple, du jour au lendemain dans des systèmes économiques où l'épargne par les individus n'existe que très peu.

Le Gabon est un pays à revenu intermédiaire avec un Produit Intérieur Brut (PIB) estimé, selon la Banque Mondiale (BM), à plus de 5 000 mille dollars américains par tête, ce qui devrait normalement permettre aux populations d'avoir de bonnes conditions de vie (PNUD, 1998). Ce qui n'est pas le cas. La dégradation des conditions de vie touche plus de la moitié de la population et cette pauvreté croissante a entraîné une modification des « comportements » des

populations avec notamment une remise en question des solidarités familiales sous tendant le concept de la famille élargie ainsi qu'une modification de la structure même de la cellule familiale (Mouvagha-Sow 2004). Ce qui fait encore plus aujourd'hui qu'en zone urbaine, la famille gabonaise se retrouve uniquement constituée des parents et des enfants le plus souvent issus de ce mariage (Mayer, 1992).

c) L'environnement sanitaire

Le Gabon, à l'instar des autres pays africains, a réalisé des progrès dans le domaine de la santé publique. En effet, l'accès aux soins de santé et la qualité des services ont été améliorés même si beaucoup reste encore à faire. On note par exemple que la mortalité infanto-juvénile demeure élevée, car la couverture de base des soins de santé dans certaines régions du pays est encore faible. Par exemple, sur 1 000 naissances vivantes, 43 meurent avant d'atteindre leur premier anniversaire (EDS-Gabon, 2012). En zone rurale, la fréquentation des structures de santé telles que les centres de santé maternelle ou les dispensaires est faible. S'agissant de la mortalité maternelle, l'EDS-Gabon estime qu'elle est encore très élevée. Pour la période de 2005 à 2012, le taux de mortalité maternelle est estimé à 316 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes (EDS-Gabon, 2012).

Le Gabon prône une politique nataliste et à cet effet, il a longtemps interdit la contraception moderne; mais depuis peu, la loi 001/2000, relative au planning familial, a levé cette interdiction.

1.2 Famille et fécondité en Afrique et au Gabon

La question des grossesses à l'adolescence ne peut être étudiée sans aborder la question de la famille en Afrique et plus particulièrement de la famille gabonaise. Cette mise en contexte permet d'avoir une meilleure compréhension du milieu d'étude.

La présente partie décrit le contexte de l'étude non seulement sur les plans régional (Afrique Subsaharienne), sous régional (Afrique centrale) et national (Gabon). Il s'agit ici de présenter les principaux aspects de la filiation et de la fécondité au Gabon.

1.2.1 La famille africaine

Avant les indépendances des pays africains intervenues dans les années 1960, l'organisation familiale en Afrique reposait essentiellement la pratique d'activités agricoles, la famille constituant ainsi une unité de production (Aderanti Adepoju, 1999 ; Cordell et Piché, 1997). Cette famille était constituée de plusieurs membres et le chef de famille, qui était le plus souvent l'aîné ou le patriarce, avait autorité sur tous les membres. Chaque membre de la famille avait des rôles bien distincts et ainsi les femmes et les enfants servaient de main d'œuvre dans les champs et pour les corvées ménagères. Dans cette économie de subsistance, la terre était la principale source de revenus. Et c'est une des raisons pour laquelle, la cellule familiale était essentiellement constituée des membres vivant sous le même toit.

Au sein de la famille africaine, même si cela est de moins en moins vrai aujourd'hui, l'homme est le garant des traditions. Il est le chef de famille et toutes les décisions familiales ne pouvaient être prises sans son consentement. Comme le mentionne Aderanti Adepoju (1999 : 17), « dans les sociétés africaines ce sont les hommes qui prennent les décisions concernant les questions féminines ». Ainsi, au nom et dans l'intérêt familial, les décisions familiales sont prises par les hommes.

Le mariage, pour la majorité des peuples africains, est le fondement de la famille (Locoh, 1998). Il n'est pas l'affaire d'un seul individu, mais bien l'affaire de deux familles, de deux communautés. C'est une alliance entre deux familles. À l'époque post coloniale, le choix du conjoint relevait de la famille ou de la communauté. Les futurs conjoints avaient l'obligation de respecter le choix de leurs parents. La famille avait et a toujours un rôle primordial dans l'organisation sociale de la communauté et la socialisation de chaque membre de la famille continue de se faire en son sein. À cet effet, la procréation se faisait uniquement dans le cadre du mariage. Ainsi, la compensation matrimoniale ou « dot » (encore pratiquée de nos jours) sert non seulement à légitimer les unions, mais également les enfants issus de ces unions.

a) Les transformations familiales en Afrique depuis les années 80

La famille est le cadre dans lequel les individus socialisent. C'est une organisation dynamique confrontée à de perpétuels changements. Ces transformations résultent des différents changements que connaissent les sociétés actuelles par le biais de la modernisation. Depuis les années 1960-1970, les populations africaines sont dans une phase évolutive tant au niveau des droits humains que de son développement socio-économique (Locoh, 1996 ; Pilon et Vignikin, 1996).

Comme le mentionne Mouvagha-Sow (2001), la famille africaine a connu depuis plus de trois décennies de multiples transformations. Ainsi, la structure traditionnelle de famille (grands-parents, parents, oncles et enfants au sein d'une même résidence) est, dans les zones urbaines, de moins en moins visible. De la famille élargie d'antan, la famille africaine vivant dans les villes évolue vers une nucléarisation. Ainsi, la structure familiale ayant changé, les comportements aussi ont changé (Cordell et Piché, 1997; Clignet, 1972).

Aujourd'hui, les jeunes gens se marient avec ou sans le consentement de leurs parents. Ils ont des rapports intimes avec leurs partenaires voire des enfants avant le cadre autorisé que représentait le mariage tel que définit précédemment. En d'autres termes, le fait que les jeunes se marient plus tardivement a des effets pervers sur le comportement sexuel de la jeune fille (Mouvagha-Sow, 2000).

En Afrique, les femmes fécondes continuent d'être honorées et respectées, tandis que les femmes qui n'ont pas d'enfants sont relativement stigmatisées par la communauté et même la société. Cet état de fait favorise le mariage polygame (auparavant source de richesse et de pouvoir). Au Gabon, on pratique la polygamie. Dans la société Fang par exemple au nord du pays, le plus important n'est pas la relation intime entre les conjoints mais l'assurance d'une descendance.

Chaque société africaine a sa manière propre de vivre la procréation. Aujourd'hui, au sein des couples gabonais, les coépouses ne vivent plus dans la même « cour » ou la même maison (Locoh, 1999 ; Mouvagha-Sow, 2000). Cette pratique favorise la désorganisation familiale,

diminue l'autorité parentale et par conséquent donne une certaine liberté qui pourrait être à l'origine des enfants de la rue et des grossesses précoces chez les jeunes filles, car dans ces ménages, l'autorité paternelle est presque absente.

b) La place et le rôle de la femme

La femme d'avant les indépendances avait un double rôle autant dans la subsistance de la famille que dans la perpétuation de celle-ci par le truchement de la fonction de la reproduction. C'est elle qui avait en charge la responsabilité du bien être de la famille. Elle devait de ce fait par ses activités autour du « travail de la terre », assurer la subsistance de toute la famille. Par ailleurs, elle devait être une « reproductrice » c'est-à-dire celle qui « met au monde » et qui a la charge de l'éducation des enfants et notamment de la jeune fille (Aderanti Adepoju, 1999; Locoh, 1998). La mauvaise éducation d'un enfant ayant souvent été, à tort ou à raison, principalement imputée à la mère.

Au sortir des indépendances et ce jusqu'à ce jour, les femmes africaines vivant en milieu urbain sont plus indépendantes. Elles vont à l'école, participent au développement de leur pays (commerçantes, chefs d'entreprise, parlementaires, etc.) et peuvent choisir leur mari et contrôler les naissances. Malgré la persistance des inégalités de statut dans certaines régions, la femme africaine garde son rôle de transmission des valeurs culturelles et d'éducatrice. Comme l'ont mentionné plusieurs auteurs qui se sont penchés sur la question de la famille africaine et du statut de la femme, l'urbanisation des grandes villes africaines a fait apparaître de nouveaux modèles au sein de la famille et par conséquent, confère de nouveaux statuts à la femme (Antoine, 1988 ; Assogba, 1990 ; Pilon, 1997 ; Aderanti Adepoju, 1999). Ainsi, « le milieu urbain permet à la fois de nouveaux statuts, mais aussi le réaménagement des statuts traditionnels (...). L'émergence de nouveaux statuts se fait concurrentiellement à une modification des rapports au sein du couple, de la famille et de la société. » (Antoine et Nanitelamio, 1988 : 10).

La modernisation et l'urbanisation des sociétés africaines ont eu un impact sur le statut de la femme et les rôles au sein de la famille (Clignet, 1972). Plusieurs facteurs d'ordre économique,

social et culturel sont également à l'origine des bouleversements sociaux et du changement de statut de la femme (Nanitelamio, 1991).

Parmi les différentes transformations familiales observées au sein de la société africaine, on note par exemple le fait qu'une femme dirige seule une famille. On parle alors de femme chef de famille et/ou de chef de famille monoparentale (Antoine et Nanitelamio, 1990, 1988). Les jeunes filles qui élèvent toutes seules leurs enfants sans le soutien matériel ou financier du géniteur sont appelées « mères célibataires ». Ainsi, plusieurs familles africaines ont comme chef de famille des femmes (Mouvgha-Sow, 2002). Peu importe leur statut, les rôles de procréatrice, de nourricière, de ménagère et d'éducatrice restent et resteront assignés à la femme. Aux fonctions traditionnelles se sont ajoutées des fonctions modernes se traduisant par l'autonomisation des femmes (scolarisation, formation, emploi rémunéré, libre choix du conjoint, etc.).

La femme africaine est aujourd'hui plus libre, plus indépendante et plus autonome qu'il y a une cinquantaine d'années. Les divorces et les unions libres ou informelles concrétisent ce nouveau statut de la "liberté" de la femme africaine. Quant à la jeune fille, elle a au sein de la famille, les mêmes droits que son frère. Aujourd'hui, le statut de la femme africaine a évolué (Vimard et Sombo, 1997 ; Assogba, 1990). Les hommes et les femmes ont les mêmes droits et participent ensemble aux prises de décision. Toutefois, ces changements ne sont perceptibles que dans les zones urbaines où les rôles de l'homme et de la femme, au sein de la famille, sont plus ou moins partagés.

Ainsi, plusieurs facteurs ont favorisé l'autonomisation de la femme en général et celle de femme africaine en particulier. De ces facteurs, on note la scolarisation de plus en plus égalitaire entre les filles et les garçons dans certaines régions, de moins en moins de mariages forcés et précoces, et par conséquent plus de mariages tardifs.

c) La fécondité, la maternité et le désir d'enfants : leur importance dans la famille africaine

Dans la tradition africaine, l'enfant représente le socle et la consolidation de toute union. Une femme stérile est perçue comme « improductive », car elle ne peut assurer la descendance et donc

pérenniser la lignée familiale. De ce fait, elle n'a pas de statut au sein de sa belle-famille, la position d'épouse n'étant pas de fait considérée comme une condition humaine suffisante. Elle est donc souvent sujette aux injures, à la marginalisation et à la stigmatisation de la part de son entourage.

Les Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS) réalisées dans plusieurs pays en Afrique présentent les évolutions liées à la population et à la fécondité de chaque pays. Ces enquêtes ont pour but de donner des informations sur la fécondité, la planification familiale, la santé des mères et des enfants, et enfin sur la mortalité infantile. Ces données permettent de disposer de chiffres montrant les niveaux d'instruction des femmes et leur fécondité.

Nombreuses sont les études qui ont montré qu'il existe un lien étroit entre le niveau scolaire et la fécondité. En effet, moins la femme est instruite plus elle a des enfants. Certains interprètent ce lien en avançant qu'un faible niveau d'étude contribuerait à la méconnaissance des méthodes contraceptives. En d'autres termes, les femmes ayant un niveau d'étude secondaire ou supérieur ont moins d'enfants que celles qui n'ont aucun niveau d'instruction (Bella, 1995). Cela se vérifie aussi pour les jeunes filles-mères. Elles sont pour la plupart peu instruites et méconnaissent toutes méthodes contraceptives. Cependant, qu'en est-il de celles qui sont scolarisées mais qui ont des grossesses précoces ?

Le continent africain possède une culture riche et diversifiée. Les traditions africaines modèlent et participent également au maintien et à la cohésion sociale au sien d'une communauté. Aussi, les valeurs traditionnelles aidaient les jeunes à se garder « purs » pour le mariage. Pour certains peuples africains, il est important que la jeune fille ait son premier rapport sexuel lors de son premier mariage, il en va de l'honneur de la famille et même de la communauté. De ce fait, les grossesses prénuptiales sont réprimandées non seulement par la famille, mais également par la communauté. Cette donnée culturelle n'empêche manifestement pas un grand nombre d'adolescentes de tomber enceinte avant le mariage.

On ne peut aborder la question de la maternité sans nous questionner sur le désir d'enfants des femmes africaines. La fécondité a toujours été valorisée en Afrique. Cependant, soumise à une urbanisation rapide, l'Afrique connaît comme pour l'ensemble des continents, une transition

démographique depuis plus de trois décennies (Vimard et Fassassi, 2007 ; Yana, 1994). Cette transition se traduit dans certains pays, depuis quelques années, par une baisse marquée de fécondité (Locoh, 1995 ; Kuate-Defo, 2000 ; Vimard et Fassassi, 2007).

Par ailleurs, la crise économique des années 80 et les changements sociaux qui s'en sont suivis ont quelque peu modifié l'expression de la fécondité. Dans une étude analysant les défis démographiques des pays africains au Sud du Sahara, Vimard et Fassassi (2007) ont observé une baisse de la fécondité dans la majorité des pays d'Afrique subsaharienne. Pour ces auteurs, cette diminution de la demande d'enfants serait due à une baisse effective de la fécondité et à une progression du contrôle des naissances. Mais cette baisse de fécondité ou cette attitude généralisée du comportement des femmes africaines, qui n'est perceptible qu'en milieu urbain, ne limite en rien le besoin des familles africaines d'être nombreuses. Paradoxalement, l'Afrique subsaharienne reste encore la région où les femmes ont une fécondité élevée car dans bien des cultures, la destinée de la femme africaine est de devenir épouse et mère. On peut dire que la fécondité a certes baissé, mais que le nombre d'enfants par femme reste cependant encore très élevé dans certaines régions.

Les pays africains ont connu depuis le début des années 80 des changements d'ordre politique, économique et social qui ont affectés les modèles familiaux comme annoncé précédemment (Locoh, 1995 ; Mouvagha-Sow, 2002, 2004, 2007, Pilon et autres, 1997). Après le mariage, le désir d'enfant était tout de suite ressenti par le couple et « toute union se devait d'être suivie d'une grossesse sans délai, car c'est l'arrivée d'enfants qui est le but premier du mariage » (Locoh, 1995 : 14). Ainsi, avoir une descendance est le projet premier de tout couple (Calvès et Meekers, 1997). Aujourd'hui, malgré la crise économique, la majorité des africains souhaiterait avoir une descendance nombreuse car l'enfant représente encore dans certaines familles un investissement sûr et à long terme comme le constatent Calvès et Meekers dans leur étude intitulée « statut matrimonial et valeur des enfants au Cameroun ». Aussi, les EDS des différents pays le confirment lorsque l'on regarde le nombre d'enfants que les femmes souhaitent avoir pendant leur vie féconde. Au Gabon par exemple, une femme a en moyenne 4,1 enfants à la fin de sa vie féconde et le nombre idéal d'enfants serait de 5 enfants (EDS Gabon, 2012). Ainsi, malgré la cherté de la vie, l'enfant reste un besoin capital pour non seulement la femme, mais

plus particulièrement pour le couple. Les pressions familiales seraient aussi la cause du désir d'enfant chez la femme africaine (Aderanti Adepoju, 1999).

On ne pourrait par conséquent pas parler de désir d'enfants sans parler de fécondité ou d'infécondité. La femme qui n'enfante pas est destinée à être seule et isolée car la maternité revêt un caractère primordial (Ngou, 2007). La femme stérile est hantée par le désir d'avoir un enfant et se prête à certains rites de fécondité. Ainsi, l'usage des rites et les pratiques de la médecine traditionnelle qu'accompagnent souvent des bénédictions, des prières et des sacrifices sont recourus dans le but de favoriser la fécondité et finir par avoir des enfants (Akare, 2010). A travers les rites des ancêtres, la femme cherche soit les causes de sa stérilité, soit à la soigner ou à la prévenir. Ainsi, la question est donc de savoir si avoir des enfants hors mariage est un moyen pour la jeune fille de se prouver sa fécondité ?

Par ailleurs, le Gabon tout comme le Cameroun, le Congo, la République Centrafricaine et la République Démocratique du Congo feraient partie, en empruntant l'expression de Nicole Bella (1995 : 45), de la « ceinture d'infécondité ». Ces pays de la région forestière de l'Afrique Centrale forment ce que l'on appelle « la bande équatoriale » et « les aires de faible fécondité » due à l'occurrence de maladies vénériennes. Aussi Romaniuk, cité par Pagezy et autres (2001), rapportait déjà que dès les années 60, les taux de stérilité pouvaient dépasser 50% dans certaines ethnies de cette sous-région. Aujourd'hui, certains de ces pays ont pu redresser cette tendance mais certains pays comme le Gabon et le Sud Cameroun enregistre encore de faibles taux de fécondité (Bella, 1995 ; Pagezy, 2001). Aussi, les représentations socio-culturelles de l'infécondité et des MST sont : l'absence de grossesse, les fausses couches, et les douleurs du bas du ventre. Parlant de douleurs au niveau du bas ventre, Pagezy et autres (2001 : 83) disent que « la stérilité met en cause un ver qui provoque des douleurs aiguës résultant souvent d'un acte de sorcellerie ». Fort de ce constat, l'on pourrait comprendre l'anxiété des populations et surtout des femmes vivant dans cette région à désirer expérimenter l'enfantement afin de se prouver leur fécondité.

En effet, en Afrique, la fécondité d'une femme renvoie à sa féminité. C'est ainsi que la femme qui enfante à un statut plus honorable que celle qui n'enfante pas. Elle est respectée et considérée.

Le mariage et la naissance du premier enfant confèrent à la femme un nouveau statut au sein de sa famille et de sa belle famille. Comme on le dit littéralement dans certaines ethnies du Gabon : « l'enfant fait asseoir le mariage ». En d'autres termes, c'est l'enfant qui consolide les liens du couple. C'est une des raisons qui permet d'expliquer le désir d'enfant chez les gabonaises en particulier et les africaines de façon générale. Pour plusieurs auteurs tels que Calvès et Meekers (1997) ou Locoh (1995), le fait d'avoir des enfants servirait au maintien et à la sauvegarde de la lignée. C'est ainsi que dans l'Afrique noire traditionnelle l'enfant était une source de richesse, de statut social, d'honneur et de perpétuation de la lignée. Avoir une descendance signifierait « laisser sa trace sur terre ». Le fait de laisser un enfant perpétue son existence sur terre après la mort.

A cet effet, Vimard et Fassassi (2007) ont analysé les facteurs de la demande d'une descendance nombreuse en Afrique subsaharienne. Pour ces auteurs, hormis la volonté du contrôle des naissances, les femmes africaines désirent encore aujourd'hui une descendance nombreuse. Ils ont, à cet effet, pris l'exemple du Niger qui « est l'exemple type des pays qui se situent dans la phase où la demande d'enfants est la plus élevée » (Vimard et Fassassi, 2007 : 26). Les nigériennes, comparées aux autres femmes africaines, avaient selon ces auteurs, un désir élevé se situant en moyenne à 7 enfants par femme en 1998. En somme, le nombre idéal d'enfants chez une femme africaine est de 4 à 5 en moyenne. Ces auteurs démontrent également que le désir d'enfants est fonction de l'âge de la femme, du niveau d'instruction, du contexte dans lequel elles vivent, des contraintes socioéconomiques et du lieu de résidence.

Plusieurs études montrent que, depuis trois décennies, les conceptions pré-nuptiales prennent de l'ampleur en Afrique (Cohen et Bledsoe, 1993 ; Locoh, 1994 ; Calvès et Meekers, 1997; Kuate-Defo, 2000). La virginité n'est plus autant valorisée. Mouvagha-Sow (2004), lors d'une étude faite à Libreville au Gabon, constate que « les jeunes femmes ont de plus en plus souvent un premier enfant avant de vivre en couple ». Les unions libres avec ou sans co-résidence permettraient aux hommes et aux femmes de non seulement de vivre ensemble mais surtout de vérifier leur compatibilité en terme de fécondité. Aujourd'hui, avec le phénomène des unions libres qui prend de l'ampleur, on se demande si ce mode de vie commune n'est pas simplement utilisé comme prétexte pour tester la fécondité de sa partenaire ? Mais est-il juste de penser que le

choix d'une épouse puisse être subordonné à sa capacité à enfanter ? Pour les femmes vivants dans une union informelle, « avoir beaucoup d'enfants pourrait être une manière de compenser le manque de reconnaissance sociale de la part de la famille de leur conjoint » (Calvès et Meekers, 1997 : 9).

Toutefois, le désir d'enfant existe également au sein des couples légalement mariés. C'est à cet effet que dans les unions polygamiques, le désir d'enfants est encore plus accentué, car donner naissance servirait à cimenter la place de la femme au sein d'un tel foyer. L'enfant représente non seulement la continuité de la famille, mais permet également à la mère de bénéficier d'une part de l'héritage en cas de décès de l'époux (Calvès et Meekers, 1997). Cette dernière assertion, permettrait de comprendre pourquoi le désir d'enfant est si important dans ce régime matrimonial. L'enfant apparaît alors comme celui qui vient consolider les acquis successoraux.

Ce n'est pas seulement le mariage qui confère à la femme un nouveau statut mais surtout le fait de pouvoir donner à son mari une descendance. On constate donc que dans la société africaine, il existe une forte relation entre la fécondité et le statut social de la femme. L'enfant est donc désiré pour diverses raisons, la principale étant la consolidation du foyer. Comme le mentionnent Vimard et Fassassi (2007 : 8), « la demande d'enfant représente un désir en construction permanente ». En somme, la femme africaine ne se définit que par rapport à la maternité, car sa motivation première est le désir d'enfants, la procréation pour contribuer à perpétuer le lignage de son mari. Aussi, que la femme soit dans une union formelle ou informelle, avoir des enfants même encore aujourd'hui, c'est s'assurer d'un soutien matériel et financier pour ses vieux jours.

« Les études visant à expliquer la persistance d'une fécondité élevée en Afrique sub-saharienne ont souvent mis l'accent sur le fait que les parents africains souhaitent avoir une descendance nombreuse parce que les enfants leur donnent un certain statut social, contribuent à l'économie familiale, et leur procure un soutien dans la vieillesse » (Calvès et Meekers, 1997 : 21). Dans le cas du Gabon, Honorine Ngou (2007 : 26) réaffirme cette idée en disant qu'« avoir des enfants est donc une exigence pour la femme, car ils seront les yeux, les pieds des parents et même des grands parents quand ces derniers deviendront vieux, fatigués et malades ». La progéniture est une espèce d'assurance pour les vieux jours des parents, voire des grands parents, car les enfants

sont tenus de prendre soin de leur parenté, d'où le besoin pour chaque femme africaine de pouvoir donner naissance.

En somme, la fécondité est un élément essentiel dans le statut de la femme africaine. L'enfant a une place primordiale non seulement au sein du couple mais aussi dans la communauté car c'est par lui que le mariage est véritablement scellé et c'est au travers de son existence que la lignée se perpétue. Une femme stérile n'est donc pas souvent considérée au sein de sa belle famille.

1.2.2 La famille au Gabon

a) Les principes de filiation au Gabon

Sans prétendre ici proposer une analyse détaillée de la parenté et de la filiation au Gabon, cette sous-section a pour objectif de mettre en lumière, du point de vue de la tradition gabonaise, à qui appartient l'enfant de la mère adolescente.

Dans la tradition africaine, l'enfant n'appartient pas seulement à ses parents géniteurs mais à toute la communauté. La société gabonaise est, comme toute société africaine traditionnelle, structurée par des principes de parenté et de lignage. La majorité des pays de l'Afrique au sud du Sahara sont rattachés chacun à une filiation : patrilignage ou matrilignage. Au Gabon, les clans s'inscrivent soit dans une filiation matrilineaire ou patrilinéaire (Mayer Raymond, 2002). C'est à partir de la généalogie et de l'appartenance sociolinguistique que l'on peut dire si un individu appartient à un matri ou à un patrilignage. Par exemple chez les Fang, ethnie majoritaire située au Nord du Gabon, la filiation est patrilinéaire, alors que dans la majorité des peuples du sud du pays dont les c'est le matrilignage qui prédomine.

Dans une filiation patrilinéaire ou régime patrilinéaire, la filiation est déterminée par la lignée du père (ou lignée paternelle). Dans le patrilignage, les enfants appartiennent au père et à la famille du père si et seulement si la femme a été dotée, c'est à dire que la compensation matrimoniale a été préalablement acquittée, ou si elle est légalement mariée (Mouvagha-Sow, 1995 ; A. Tay, 1987). Dans le cas contraire, les enfants appartiennent de facto au lignage de la mère. Dans ce

régime, les enfants portent uniquement le nom de leur père ou d'un parent à leur père. Ainsi, Raymond Mayer (2002) en étudiant la famille gabonaise a montré que la position de l'enfant, dans une société patrilinéaire, est déterminée par le versement de la dot, l'enfant appartient ainsi à la dot.

Par contre, dans une filiation matrilineaire, c'est la lignée de la mère qui détermine la filiation et les enfants portent le nom de leur mère (tradition qui tend à disparaître). Ainsi, tout enfant appartient au matrilignage de la mère et le perpétue (Mayer, 2002). Dans ce régime de parenté structuré sur la filiation de la mère où l'autorité parentale est exclusivement maternelle, le père biologique n'a aucun droit sur l'enfant. Comme le souligne Mouvagha-Sow (1995), traditionnellement c'est l'oncle maternel, donc le frère de la mère, qui détient l'autorité familiale.

Aujourd'hui, notamment à Libreville où nous avons rencontré nos répondantes, on constate que la filiation est bilinéaire ou indifférenciée. En effet, avec l'évolution de la société et sur la base du code civil gabonais, les enfants issus de parents matri ou patrilinéaire portent automatiquement le nom de leur père, si et seulement si, ce dernier le(s) reconnaît légalement devant les autorités compétentes. Les enfants porteront par contre le nom de leur mère ou d'un membre de la famille maternelle, si le père biologique venait à refuser sa paternité. Ainsi « Les enfants issus de parents engagés dans une union libre sont légitimes s'ils sont légalement reconnus » (Code Civil de la République gabonaise, 1981 : 82).

Les jeunes filles qui ont des enfants hors mariage ont aujourd'hui l'opportunité de donner à leur enfant soit le nom de leur père (c'est à dire le nom du grand père de l'enfant, donc son nom de famille à elle) ou soit le nom du père géniteur. Le choix du patronyme dépend fortement des rapports qui existent entre les deux familles mais surtout entre la jeune fille et le jeune garçon. Si les rapports sont d'ordre conflictuel, il est courant que l'enfant et la mère auront le même nom de famille.

Les enfants nés de jeunes mamans sont « élevés » par les parents de celles-ci, grandissent dans le même environnement familial que sa mère et ces enfants n'ont, dans les premières années de leur vie, presque pas sinon aucun lien avec le géniteur ou avec la famille de ce dernier. Au regard de l'environnement dans lequel l'enfant grandit, de l'éducation et du patronyme qu'il reçoit, il

ressort que cet enfant appartient à la famille de sa mère. S'agirait-il ici d'une « nouvelle forme de matrilignage ou de la persistance du patrilignage » quel que soit le lignage de la mère adolescente ?

Mouvagha-Sow (2006 : 212) dans une enquête réalisée auprès de femmes gabonaises en 1999, a constaté que les enfants nés de jeunes filles âgées de 15-19 ans sont très majoritairement élevés par elles uniquement (77%), et que les enfants des jeunes hommes de 15-19 ans sont majoritairement élevés par les jeunes mères seules (75%). Par ailleurs, le statut de l'enfant est lié à la forme d'union qu'entretiennent ses parents. Dans le cas des mères adolescentes qui vivent dans la majeure partie des cas en union libre, c'est à dire que les deux conjoints n'ont pas officialisé leur union devant leur famille par le truchement d'une compensation matrimoniale ou devant un officier d'État civil, cette jeune fille et ses parents ont traditionnellement plus de droit sur cet enfant que le géniteur. Mouvagha-Sow le mentionne, du point de vue de la tradition, dans les termes suivants :

Au Gabon, les enfants appartiennent à l'ensemble du lignage et non uniquement à leurs géniteurs et, comme dans la majorité des pays africains, ils peuvent être élevés par des membres de la famille étendue. Par ailleurs, dans la plupart des ethnies gabonaises, la filiation est unilinéaire. Cela signifie que les enfants sont rattachés principalement à un seul lignage, celui de leur mère ou celui de leur père (Mouvagha-Sow, 2006 : 205).

Par exemple, chez les Fang patrilinéaires, l'enfant est lié à la dot. Comme le souligne Akare Biyoghé qui a étudié la société patrilinéaire fang du Gabon sous l'angle de la fécondité et de la stérilité, « les enfants appartiennent à leur famille maternelle, mais c'est aussi cette dernière qui leur donne un patronyme. Le patronyme de l'enfant étant au même titre que la filiation les objectifs majeurs que vise l'homme fang en dotant une femme » (Akare Biyoghé, 2010 : 63). L'auteure ajoute également « que le plus souvent c'est le frère ou le père de la femme qui se déclare comme le père de l'enfant. Sur les actes de naissance de ces enfants, on retrouvera à la place du père le nom du grand-père maternel ou celui de l'oncle maternel. L'enfant devient dans certains cas, et selon son sexe, le frère ou la sœur de sa mère et dans d'autres le neveu ou la nièce » (Ibid. : 63).

Au vu de ce qui précède, le régime patrilinéaire n'est valable que si il y a mariage entre les deux conjoints, car si les conjoints ne sont pas mariés, le patrilignage ressemble au matrilignage c'est à dire que les enfants appartiennent au lignage de leur mère (Mouvagha-Sow, 2006 : 205).

Aujourd'hui encore dans certaines sociétés africaines, les enfants nés hors mariage sont non seulement traités d'enfants illégitimes mais sont également discriminés. Ces enfants appelés « enfants bâtards » ou encore « enfants de la tribu », et qui n'ont pas été reconnus par leur père biologique, appartiennent uniquement à leurs mères et ne peuvent avoir « des droits » que dans la tribu de leur mère. Ces jeunes filles et leurs enfants sont ont un avenir incertain car ils sont dans la plupart des cas discriminés, stigmatisés et marginalisés. Les jeunes filles qui ont une activité sexuelle précoce s'exposent au risque de grossesses et sont qualifiées de « femmes légères »; elles compromettent ainsi leur chance de se marier. Comme on l'a vu précédemment, dans la tradition africaine, le mariage est le lieu par excellence où doit se construire la famille. Avoir un enfant avant mariage est considéré comme un comportement hors norme par les membres de la communauté de la jeune fille.

Même si aujourd'hui ces us et coutumes ne sont plus respectés par la plupart des jeunes, il n'en demeure pas moins que les grossesses précoces et/ou les grossesses hors mariages sont un déshonneur pour certaines familles. De nos jours les normes sociales ne sont plus aussi contraignantes qu'autrefois. Les jeunes peuvent adopter des modes de vie différents de ceux de leurs parents et grands parents. Cependant, même si la famille africaine a subi des transformations, les valeurs et les mœurs africaines demeurent et servent toujours au maintien et à l'organisation familiale notamment en zone rurale (Locoh, 1999).

b) Fécondité, nuptialité et sexualité au Gabon

La population gabonaise est relativement jeune et est constituée en majorité de femmes. Selon les résultats du dernier recensement de la population, les femmes représentent 52% de la population, qui elle est estimée à 1,633 million d'habitants en 2012. Par ailleurs, selon le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), 41% de la population gabonaise à moins de 15 ans, et elle se concentre à 80% dans les grandes villes du pays : Libreville, Port-Gentil et Franceville. En effet,

au regard de la faible population et malgré les politiques de natalité, la fécondité des gabonaises reste une des plus basse d’Afrique Subsaharienne (EDS-Gabon, 2012).

L’indice synthétique de fécondité du Gabon qui représente le nombre moyen d’enfants qu’aurait une génération de femmes à la fin de sa vie féconde, montre qu’une femme gabonaise a 4,1 enfants à la fin de sa vie féconde et que le nombre moyen d’enfants par femme varie de 3,9 enfants en milieu urbain à 6,1 en milieu rural (EDS-Gabon, 2012 : 3).

Au plan de la fécondité et de nuptialité, le Gabon enregistre des niveaux moyens. L’âge à la première naissance dépend de plusieurs facteurs (niveau de vie, lieu d’habitation, niveau d’instruction, etc.). Selon l’EDS-Gabon (2012), la fécondité précoce élevée observée chez les jeunes filles de 15 à 19 ans atteint son maximum dans la tranche d’âge de 20 à 24 ans. Cette enquête indique que « 28% des jeunes filles de 15 à 19 ans ont déjà commencé leur vie féconde, 23% sont déjà mères et 5% sont enceintes pour la première fois » (EDS-Gabon, 2012 : 3).

D’après ce Rapport, le phénomène des grossesses précoces est très répandu au Gabon. Les femmes en âge de procréer ont eu leur premier enfant avant l’âge de 19 ans et les grossesses à l’adolescence sont plus nombreuses en zone rurale. Par ailleurs, il y a des différences claires entre les provinces du pays le Woleu-Ntem au Nord ainsi que la Nyanga et la Ngounié au Sud enregistrant un nombre plus important de filles-mères.

Sur le plan de la nuptialité, les femmes entrent en union plus tôt que les hommes (EDS-Gabon 2012). Comparativement aux pays de l’Afrique Subsaharienne, les femmes gabonaises se marient relativement tard, même si le Code Civil gabonais en son article 205 stipule que la jeune fille peut contracter mariage, avec le consentement de ses parents, dès l’âge de 15 ans. Dans la pratique, l’âge à la première union se situe entre 20 et 24 ans. En effet, la jeune gabonaise a son premier rapport sexuel en moyenne avant même d’atteindre ses 16 ans (EDS-Gabon 2012). Ce qui pourrait également expliquer les grossesses précoces. Par ailleurs, malgré une bonne connaissance des méthodes contraceptives modernes (pilules orales et préservatifs masculins), la non utilisation de ces méthodes par les adolescentes demeure un obstacle et participe donc à l’augmentation des grossesses précoces.

Le Gabon, prônant une politique nataliste, interdit l'avortement. Le code pénal gabonais en son article 244 stipule clairement que « quiconque, par aliments, breuvages, médicaments manœuvres, violences ou par tout autre moyen, aura procuré ou tenté de procurer l'avortement d'une femme enceinte ou supposée enceinte, qu'elle y ait consenti ou non, sera puni d'un emprisonnement de un à cinq ans et d'une amende de 24.000f CFA à 500.000f CFA » (Code Pénal, République gabonaise, Loi n°21/63 du 31 Mai 1963 :34). Étant consciente de cette interdiction et ne pouvant s'acquitter de cette somme relativement importante, beaucoup de jeunes filles s'abstiennent de pratiquer l'avortement et choisissent de mener leur grossesse à terme.

De nos jours, avec le recul de l'âge d'entrée en union (EDS 2012), les femmes et surtout les jeunes filles ont de plus en plus de relations extra conjugales. Plusieurs enfants vivent avec leur mère et le nombre de femmes chefs de familles ne cesse d'augmenter. Une enquête effectuée par Mouvagha-Sow (2006) à Libreville (capitale gabonaise) en 1999, montre que la majorité des femmes interrogées à cette date ont eu leur premier enfant pendant qu'elles étaient encore aux études. Ce qui confirme la précocité des rapports sexuels et des naissances chez les jeunes filles gabonaises.

S'agissant du rapport entre le niveau d'instruction des jeunes filles gabonaises et leur fécondité, le rapport EDS (2012) indique que les niveaux de fécondité varient selon le niveau d'instruction. En effet, plus le niveau d'instruction de la jeune fille est élevé (entre le second cycle du secondaire et l'université) moins elle est moins sujette à tomber enceinte. C'est l'inverse pour une jeune fille qui a un faible niveau d'instruction.

Partout dans le monde, la maternité chez l'adolescente est considérée comme un problème de société. Aussi une revue de la littérature contribuerait-elle à donner une idée sur la question. Cette revue de la littérature conduira dans un premier temps à la scolarisation des filles en Afrique au Sud du Sahara. Le sujet de l'étude est circonscrit aux jeunes filles mères scolarisées.

1.3. La scolarisation en Afrique

Dans chaque société, les adolescents et les jeunes représentent l'avenir. C'est pourquoi les gouvernements, les institutions (nationales et internationales) et les organismes internationaux mettent un accent particulier quant à l'éducation et à la formation des jeunes. La littérature définit la scolarisation comme le fait de recevoir, de suivre et de poursuivre un enseignement scolaire dans un établissement de qualité apte à remplir les fonctions et les missions qui lui sont assignées.

Ces dernières années, il est beaucoup question de mondialisation et de défis à relever dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ainsi, les États membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et toutes les grandes institutions internationales ont confirmé leur engagement, notamment à:

- Assurer l'éducation primaire pour tous et donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires ;
- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2015, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement d'ici 2015, au plus tard (ONU, 2011).

1.3.1 La scolarisation et la déscolarisation des filles

Tous les gouvernements ont en commun le défi du « relèvement » de l'éducation pris dans toutes ses composantes. La majorité des pays africains mettent de l'avant des politiques éducatives en faveur de la scolarisation des filles et des classes sociales les plus défavorisées. De nombreuses recherches, notamment en sociologie et en psychosociologie de l'éducation, ont également emboîté le pas des politiques en centrant leurs écrits sur la scolarisation des filles et

particulièrement sur les inégalités de genre en ce qui concerne l'accès à la scolarité et la diplomation.

En Avril 2000 à Dakar (Sénégal), s'est tenu le Forum Mondial sur l'Éducation prévu une décennie plus tôt (en 1990) à la Conférence Mondiale sur « l'Éducation Pour Tous » (EPT) qui s'est tenue à Jomtien en Thaïlande (Fiske, 2000). Cependant, entre ces deux dates, en 1993 s'est tenue à Ouagadougou au Burkina-Faso, la Conférence Panafricaine sur l'éducation des filles qui proposait des stratégies visant à « attirer et à retenir les filles dans les systèmes éducatifs, notamment en concentrant la planification, l'administration et la gestion de l'éducation sur le besoin des filles » (UNESCO, 2005 : 1).

Les participants au Forum de Dakar se sont engagés à poursuivre plusieurs objectifs (six au total) dont :

- Faire en sorte que d'ici 2015 tous les enfants, notamment les filles et les enfants en difficulté ou issus de minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme (objectif 2);
- Éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005 et d'instaurer l'égalité dans ce domaine d'ici à 2015 en veillant notamment à assurer aux filles l'accès équitable et sans restriction à une éducation de base et de qualité avec les mêmes chances de réussite (objectif 5).

En bref, l'un des objectifs prioritaires de ce forum visait à éliminer les disparités entre les sexes à l'école (FISKE, 2000).

Dans le cadre de ce forum, on a établi que les enfants d'âge scolaire mais non scolarisés étaient estimés à 124 millions en 1990 et autour de 116 millions en 1998 dont la majorité étaient des filles (Cusso, 2003). Toutefois, il est à noter que depuis ce forum de nombreux pays africains au sud du Sahara ont eu des progrès considérables, mêmes si certains pays enregistrent encore des disparités de genre dans l'enseignement scolaire. Aussi, le bilan n'étant pas positif dans tous les pays, les objectifs poursuivis demeurent pour l'après 2015.

Les études sur la scolarisation des filles dans le Monde ou en Afrique ont abordé différentes approches (économique, démographique, culturelle, sociologique, etc.). Toutes ces approches tentaient d'identifier les facteurs explicatifs de la sous-scolarisation des filles. À cet effet, Plan International (ONG Internationale œuvrant pour le bien-être des enfants) présente, à travers des recherches intensives menées dans onze pays d'Afrique Subsaharienne, les difficultés rencontrées par les filles, leurs familles, les communautés et les enseignants (Rapport Afrique 2012). Ce Rapport souligne que des millions de filles à travers le monde font face à des défis énormes, tout simplement parce qu'elles sont de sexe féminin. En présentant entre autres les facteurs que sont la pauvreté et la discrimination entre les sexes à l'école, ce Rapport montre que les filles sont plus susceptibles d'abandonner leur scolarité et que les taux y afférents sont particulièrement élevés en première années du primaire à cause notamment des effectifs pléthoriques, du manque de salles de classes et des enseignements de « mauvaise qualité ».

Les recherches sur la scolarisation des filles en Afrique Subsaharienne ont pour la plupart démontré que les filles étaient, sur le plan scolaire, moins représentées que les garçons (UNESCO, 1995; Lange, 1998; Marcoux et Zoungrana, 1999). Les facteurs tels que l'offre ou la demande scolaire, la culture, la religion, l'ethnie, le niveau d'instruction des parents et notamment du chef de famille, la taille de la famille, le lieu de résidence et le statut socioéconomique de la famille, sont susceptibles d'influencer la scolarisation de la fille et contribuent à expliquer la sous-scolarisation (Lange, 1991, 1998, Lange et Pilon, 2000; Pilon, 1996; Djangone, 2001; Kobiane, 2002; UNESCO/UNICEF 2011).

Abdoulaye Diagne (2010) a analysé les abandons dans l'éducation primaire au Sénégal et démontre non seulement qu'il y a décrochage scolaire des élèves des deux sexes, mais que les filles sont plus susceptibles d'abandon que les garçons. Cet auteur montre par ailleurs que :

les enfants qui proviennent de familles désunies ou reconstituées, à faible revenu ou en dépendance économique, où il y a plusieurs enfants, et dont les parents sont peu scolarisés, sont plus prédisposés à abandonner l'école (...) Les études longitudinales sur le fonctionnement familial démontrent que les enfants courent plus de risque de décrocher si les parents valorisent peu l'école et s'impliquent peu dans l'encadrement scolaire de leurs enfants, si le style parental est permissif et le système d'encadrement est déficient

(manque de supervision, de soutien et d'encouragement), si les parents réagissent mal ou pas du tout aux échecs scolaires de leurs enfants. Abdoulaye Diagne (2010 : 322).

Ainsi, les filles seront toujours traitées inégalement dans les familles à faible revenu même si ces familles ont le désir de voir leur fille aller à l'école.

Marie-France Lange, qui s'est énormément intéressée à la scolarisation en Afrique Noire et plus particulièrement à la scolarisation des filles (Lange, 1998, 2001), a montré à partir d'enquêtes que malgré l'évolution de l'éducation scolaire (de 1960 à nos jours), la scolarisation des filles reste une préoccupation majeure tant au niveau des gouvernements africains qu'au niveau de la communauté internationale.

Ainsi, au niveau du premier cycle de l'enseignement secondaire, les redoublements et les abandons scolaires des filles sont supérieurs à ceux des garçons car ces dernières sont en âge pubère et par conséquent en âge de se marier et de tomber enceintes (Pilon, 1996). La plupart des systèmes éducatifs africains se caractérisent par la sous-représentation des filles dans les différents cycles d'enseignements. C'est sans doute la persistance de ces inégalités que certains chercheurs ont qualifiées de « déscolarisation féminine » (Lange, 1998).

En effet, les filles ont tendance à s'inscrire et à poursuivre plus leur scolarité dans les domaines des sciences humaines et sociales que dans les domaines scientifique et technologique. Selon l'UNESCO, en 2005, les étudiantes représentaient seulement 40% du nombre total d'inscriptions en Afrique Subsaharienne au niveau de l'enseignement technique et professionnel. Pour comprendre sous quelle influence s'opère la mise à l'école des enfants et particulièrement de la petite fille, Lange et Pilon ont analysé l'évolution de la demande scolaire et les relations qui s'établissent entre l'offre et la demande en éducation. Cependant, pour une meilleure analyse de la demande scolaire, il faut comprendre que les variables utilisés (démographiques, économiques et culturelles) varient non seulement selon le sexe mais aussi en fonction du degré d'urbanisation (Lange et Pilon, 2000).

À partir de leur étude sur « la persistance des inégalités d'accès à l'instruction », les auteurs ont montré, que s'il y a une volonté politique clairement définie de la part des gouvernements africains et une répartition égalitaire des infrastructures (sur le plan de l'offre scolaire) et du personnel enseignant, le combat contre les inégalités entre les filles et les garçons est possible. Pour ces auteurs, accroître la scolarisation des filles en vue de supprimer les inégalités liées au sexe constitue « un impératif d'ordre moral et éthique ». Partant du constat que la scolarisation des filles constitue une priorité sinon « la clé du développement » et que le slogan « École pour Tous » est loin d'être atteint dans beaucoup de pays en développement, Marc Pilon (1996 : 25) tente de comprendre « les logiques des comportements et des stratégies familiales en matière d'éducation ». En effet, si pour de nombreuses familles en Afrique au sud du Sahara, la scolarisation est perçue comme un « investissement devant induire à terme un retour positif pour les parents ou le groupe » (Pilon 1996 : 25), il est plus que nécessaire de choisir dans quel enfant investir. Malheureusement, ce choix s'opère davantage en défaveur de la fille.

Les facteurs qui font obstacle à la scolarisation des filles en Afrique au Sud du Sahara sont premièrement le genre, le fait de naître fille signifiant souvent beaucoup de restrictions. A cela s'ajoutent l'origine socio-économique, l'appartenance ethnique, la religion, le lieu de résidence, autant de facteurs qui ne favorisent pas l'éducation scolaire des filles. Cependant, on peut résumer ces facteurs faisant obstacle à la scolarisation des filles en deux critères : la pauvreté et les représentations que les parents se font de l'école (facteurs socio-culturels). En effet, certains les parents ne voient pas encore le bien fondé de l'école. Les préjugés liés au genre, les mariages et les grossesses précoces ainsi que la discrimination favorisent la déscolarisation des filles (Lange, 1998 ; Kaboré et autres, 2003).

Les crises économiques, les guerres civiles et même le VIH/SIDA, fléaux qui minent le continent africain, ont également une influence considérable sur la scolarisation des enfants et partant de la jeune fille africaine. Ils compromettent ainsi l'avenir des jeunes générations.

Au Gabon, comme partout ailleurs, la scolarisation est sans conteste une priorité du gouvernement. Aussi, la Constitution gabonaise a inscrit une loi fixant l'obligation scolaire. La loi n°21/2011 portant Orientation générale de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche

stipule, en son article 2, que l'éducation et la formation sont obligatoire au Gabon et que leur accès est assuré à tout jeune, gabonais ou étranger, résident au Gabon, âgé de 3 à 16 ans. L'école est donc ainsi obligatoire aussi bien pour les filles que pour les garçons. Calqué sur le modèle français, l'école au Gabon comprend quatre niveaux d'enseignement : le préscolaire, le primaire, le secondaire et le supérieur. Tous les niveaux d'enseignements sont pris en charge par le gouvernement. Mais les grèves à répétition des enseignants du secteur public ont amené plusieurs parents d'élèves à inscrire leurs enfants dans des établissements privés. Dans le rapport « Examen National 2015 de l'éducation pour tous : Gabon », il est mentionné que les établissements privés subventionnés accueillent 90% des élèves du secondaire.

Selon le 4^{ème} rapport national des OMD (République gabonaise-PNUD, 2013), le Gabon est l'un des pays d'Afrique francophone où le taux de scolarisation au primaire est très élevé (96,4% en 2012). Selon le Rapport National de l'UNESCO sur l'éducation et la situation actuelle de l'éducation et de la formation des adultes, le taux de scolarisation des enfants âgés de 6 à 14 ans est de 90% et de 68% pour ceux âgés de 15 à 19 ans. Le PNUD précise que le système éducatif dans son ensemble n'a pas de problème de genre avec une proportion de filles relativement identique à celle des garçons dans le primaire et le secondaire. Ce rapport fait également mention de la parité fille/garçon en relevant que celle-ci est pratiquement assurée dans le primaire et partiellement dans le premier cycle du secondaire, mais qu'elle diverge dans le second cycle du secondaire. Selon la dernière Enquête de Démographie et de Santé (2012), le taux net de scolarisation est de 95,5% chez les garçons et de 97,2% chez les filles dans le cycle primaire. Malgré cette volonté politique de permettre aux enfants de différents sexes d'accéder et d'achever le cycle primaire qui est la base de l'acquisition des aptitudes pour la maîtrise de la lecture, du calcul et de l'écriture, le Gabon se heurte à certains obstacles qui mettent à mal son système éducatif parmi lesquels on peut citer la non rétention des élèves en fin de cycle, les capacités d'accueil au niveau de l'enseignement secondaire insuffisantes, des taux de redoublement élevé en fin de cycle primaire et dans le secondaire et les déperditions scolaires des filles qui sont perceptibles à partir du secondaire.

L'UNESCO (2013) estime que « si toutes les filles d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud et de l'Ouest achevaient leurs études primaires et suivaient des études secondaires, le nombre

d'adolescentes ayant un enfant à moins de 17 ans serait réduit de 10% pour le cycle primaire et de 60% pour le cycle secondaire ».

Le rapport 2014 du Fond des Nations Unies pour la Population qui s'est penché sur la jeunesse comptant aujourd'hui pour 1,8 milliard dans le monde, interpelle spécifiquement les Etats africains sur la primauté qu'ils doivent accorder à cette catégorie de la population. Selon ce rapport, les jeunes sont les futurs dirigeants et pour cela les gouvernements africains devraient investir dans l'éducation cet investissement devant principalement être orienté vers les filles.

La scolarisation de la jeune fille est donc très importante. Etant instruite, la jeune fille s'épanouit et participe au développement économique de son pays. C'est pour cette raison que les gouvernements et les organisations internationales mettent un accent particulier sur l'éducation de la jeune fille. Une fille éduquée est synonyme d'un pays développé.

1.3.2 Pourquoi valoriser la scolarisation des filles ?

L'éducation est la base de tout développement (politique, économique, social et culturel). Pour faire reculer la pauvreté et tous les maux (mortalité infantile, sida, paludisme, guerre, etc.) qui minent le continent africain, il faut mettre un accent particulier sur l'éducation des femmes en général et de la fille plus singulièrement. Ainsi, une fille ou une femme bien formée est source de développement sûr et durable. Comme le mentionne Marc Pilon (1996 : 25), « les avantages, pour le développement mais aussi pour les femmes elles-mêmes, d'une amélioration de l'éducation féminine sont reconnus en matière de maîtrise de la fécondité, d'amélioration de la santé, de meilleur accès à l'emploi qualifié et aux postes de responsabilités ».

De part le monde, la nécessité de former et d'éduquer la fille et partant la femme, montre l'importance de la scolarisation des filles. En effet, l'éducation de la jeune fille pourrait, comme le démontre plusieurs écrits, contribuer au développement socio-économique d'un pays et à l'autonomisation des femmes. Aussi, l'amélioration de la condition de la femme passe par l'éducation (Duru-Bellat, 1990). Les avantages de la scolarisation des filles sont multiples. Ils portent notamment sur la réduction de la fécondité (la maîtrise du planning familial), une

meilleure utilisation des services de santé, la diminution de la mortalité infantile, la diminution des mariages précoces et une amélioration du statut socioéconomique des femmes (meilleure connaissance de ses droits) et surtout une meilleure qualité de vie.

Aujourd'hui, en milieu urbain, nombreux sont les parents qui ont compris la nécessité de mettre leur fille à l'école mais les moyens financiers sont un obstacle à ce désir d'investissement scolaire (Lange, 1998). La problématique de la scolarisation des filles en Afrique Subsaharienne se pose de moins en moins aujourd'hui en termes d'accès à l'éducation, mais bien plus en termes de redoublements et de maintien dans le système scolaire, c'est-à-dire en termes d'espérance de vie scolaire (UNESCO, 2000 ; Lange, 1998).

1.3.3 Le rapport des parents à l'éducation

Dans une approche socio-économique, l'école serait un lourd investissement pour des familles qui ont des revenus assez bas. Ainsi, certains auteurs tels que Lange (1998), mettent-ils l'accent sur le rapport qui existerait entre l'investissement financier des familles et le choix d'envoyer ou de ne pas envoyer une fille à l'école. Il est par ailleurs vrai que d'autres facteurs socioculturels (coutumes, convictions et attitudes des parents à l'égard de l'école par exemple) ne favorisent pas l'accès ou le maintien de la jeune fille à l'école. L'UNESCO montre que « la pauvreté domestique constitue l'un des obstacles à l'inscription et au maintien des filles et des femmes dans le système éducatif » (UNESCO, Éducation des filles et des femmes, 2006).

En effet, les ménages vivant avec de faibles revenus n'ont pas la possibilité de donner à leurs enfants une éducation scolaire (Kobiané 2009). Aussi, lors d'une étude sur la scolarisation à Ouagadougou (Burkina-Faso), Kobiané (2009) observe qu'il y a un lien positif entre le niveau de vie des ménages et le taux de fréquentation scolaire. Il faut également noter que le revenu des parents n'est pas le seul facteur dans la scolarisation ou non des enfants. Mais le niveau d'instruction des parents joue un rôle important dans la scolarisation de leur progéniture. Les familles plus aisées accorderont une place importante à la scolarisation des enfants. Il est incontestable que plus le niveau d'étude d'une personne est élevé, plus son rapport à l'école est mieux perçu et son souhait serait que ses enfants fassent des études supérieures.

En effet, comme le fait remarquer Marc Pilon (1996) à travers son étude sur le genre et la scolarisation en Afrique Subsaharienne, il considère que « les niveaux d’instruction du père et de la mère constituent une autre manière d’évaluer le rôle des hommes et des femmes dans la scolarisation des enfants ». Il démontre ainsi qu’au Sénégal « le risque relatif d’être scolarisé est 5,8 fois supérieur pour les filles dont les parents ont été scolarisés par rapport à celles dont aucun des parents n’a été scolarisé ». Par ailleurs, Marc Pilon note aussi le rôle important des femmes et surtout des mères dans la scolarisation des enfants. En effet, il mentionne que quand les femmes sont chefs de ménage, il y a une grande probabilité que leurs enfants soient scolarisés. Pour ainsi dire, le niveau d’instruction de la mère paraît plus important que celui du père pour la scolarisation des enfants et notamment celle de la jeune fille. Cette analyse de Pilon trouverait un sens dans le cas des mères adolescentes et la persévérance scolaire de ces dernières. Cette étude pourrait montrer que les jeunes filles qui deviennent mère à l’adolescence peuvent achever leur cursus scolaire si et seulement si leurs parents, et particulièrement leurs mères, ont un bon niveau d’étude et un revenu conséquent leur permettant de poursuivre leurs études en toute quiétude.

1.4 Comment concilier maternité précoce et scolarisation : éléments de problématique

La survenue d’une grossesse à l’adolescence n’est pas sans causes ni conséquences. Les raisons à l’origine des maternités précoces sont multiples. Des auteurs occidentaux intéressés par le phénomène des grossesses à l’adolescence ont dressé un certain profil de ces jeunes mères. C’est le cas de Le Van (1998 : 58-103) qui a identifié cinq (5) types de grossesses chez l’adolescente : la grossesse comme rite initiatique, la grossesse SOS, la grossesse insertion, la grossesse identité et la grossesse accidentelle.

Pour sa part, Dadoorian (2005) a dressé le profil des jeunes mères brésiliennes et françaises de la manière suivante : jeunes filles âgées de moins de vingt ans, provenant de milieux socioéconomiques défavorisés, ayant un niveau d’instruction faible, n’ayant pas d’emplois stables et étant pour la plupart des femmes célibataires.

Pour Cournoyer (1995), plusieurs adolescentes tombent enceintes pour combler une carence affective. En effet, le manque d’affection pourrait conduire la jeune fille à avoir un enfant afin de

combler ce vide. Selon Lavoie (1985), l'amour pour les enfants est l'une des raisons affectives de vouloir garder un enfant, car le fait d'avoir quelqu'un à aimer, de se sentir aimé et d'en être responsable, comble le manque affectif que la jeune mère n'a pas reçu durant son enfance.

Charbonneau (1999) quant à elle mentionne que « le désir de combler un manque affectif est d'accéder à un nouveau statut par la maternité apparaît au moment de la prise de décision quand à la poursuite ou non de la grossesse ». Pour cette auteure, les causes des grossesses précoces seraient également dues à la précocité des relations sexuelles, d'une certaine autonomie (passage de l'enfant à l'adulte), de la reproduction d'un modèle de famille idéal ou d'abus sexuel (viol, inceste). Johanne Charbonneau (1999, 2003), invite le lecteur à travers les récits de vie des jeunes mères à comprendre ce qu'elles vivent au quotidien et les rapports qu'elles entretiennent avec leur entourage.

Les grossesses adolescentes ont des impacts dans la vie de la jeune fille et de l'enfant à naître. Ainsi, si les gouvernements, les institutions internationales et la société en général se préoccupent des grossesses à l'adolescence, c'est parce que le phénomène a des conséquences considérées comme négatives sur la jeune mère et sur son enfant. Ces conséquences se situent à un double niveau : sanitaire et socio-économique.

Sur le plan sanitaire, sont mentionnés les risques d'hypertension, les problèmes d'anémie, de troubles urinaires ou d'hémorragies postnatales, retard de croissance in-utéro, accouchement prématuré et/ou faible poids du bébé (OMS/UNFPA 2007 ; Secrétariat à la condition féminine du Québec, 1997). Ces complications d'ordre obstétricales sont par ailleurs dues au manque de suivi médical. Cependant, d'autres études montrent que si pendant leur grossesse elles sont bien alimentées (pas de cigarettes, pas d'alcool ni de drogue) et qu'elles suivent des soins prénatals, il n'y a aucun risque ni pour la mère ni pour le bébé (Marinnof, S.C, Schonholz, D.H, 1972).

Sur le plan économique, ces jeunes filles deviennent indépendantes de l'aide sociale (Charbonneau, 1999). L'entrée précoce en parentalité de la jeune mère compromettrait la poursuite de sa scolarité et la maintiendrait dans le cercle vicieux de la précarité (Charbonneau, 2003).

Sur le plan social, elles sont victimes de discrimination et de marginalisation et de ce fait abandonnent l'école (Charbonneau, 1999). Elles se replient sur elles mêmes et s'isolent. D'après Cournoyer (2005), les mères adolescentes vivent différemment cette transition, cette « naissance sociale », la maternité précoce, conclut l'auteure, est un passage inédit à l'âge adulte.

Étant désignée par de nombreux auteurs comme un phénomène médicosocial, la grossesse adolescente se caractérise aussi par l'isolement social, des difficultés d'ordre affectif et émotionnel, d'un manque d'hygiène, des conditions de vie difficiles (problèmes de logement, d'emploi et d'insertion sociale) et surtout de manque de ressources financières. Les causes et les impacts des grossesses à l'adolescence constatés dans les pays occidentaux ne sont pas éloignés de ceux observés dans les pays en développement.

1.4.1 L'expérience des grossesses à l'adolescence en Afrique

En Afrique, les jeunes filles mères n'échappent pas aux troubles généralement mentionnés dans la littérature occidentale concernant les grossesses précoces. Dans le cadre de cette étude, il s'agit des grossesses et de la maternité des jeunes filles en milieu scolaire. Ces grossesses précoces sont entre autre considérées comme un véritable fléau par les administrateurs des établissements scolaires car source de déscolarisation et d'abandon des études.

Les causes des grossesses précoces en Afrique sont multiples et complexes. L'une des principales causes des grossesses chez les mineures est la pratique précoce des rapports sexuels liée à la méconnaissance et au refus de l'utilisation des méthodes contraceptives. Selon les Enquêtes Démographiques et de Santé (Cameroun-2011 ; Congo 2011-2012 ; Gabon-2012), l'âge moyen au premier rapport sexuel, concernant cette sous région, est de 16 ans avec la particularité que les filles sans instruction commencent leur vie sexuelle pratiquement deux ans plus tôt que celles ayant un niveau secondaire 2nd cycle ou plus. Cela n'a pas encore été vérifié, mais certaines grossesses à l'adolescence sont voulues et souhaitées par les parents de la jeune fille dans la perspective de la « preuve de fécondité ».

L'éducation sexuelle des jeunes en Afrique est aussi importante que leur éducation scolaire. Elle préoccupe non seulement les parents mais également la société en tout entière (Biddlecom et al, 2008 ; Rossier et al. 2013). Paradoxalement, la sexualité est encore considérée comme un tabou. De ce fait, nombreux jeunes africains ont une connaissance limitée de la sexualité. Cela serait dû au manque de communication entre plusieurs acteurs que sont en premier lieu les parents, ensuite le gouvernement à travers le corps enseignant et médical et enfin les enfants eux-mêmes qui sont les principaux concernés. Ce manque d'informations favoriserait par conséquent la persistance des grossesses non-désirées chez les jeunes filles africaines en général et gabonaises en particulier. Dadoorian (2005 : 11) souligne que « pour beaucoup d'auteurs, la libéralisation des mœurs est une cause de la croissance du taux des grossesses à l'adolescence, parce que la libéralisation du sexe n'a pas été accompagnée par une information suffisante sur l'usage des méthodes contraceptives ».

Aussi à l'instar de l'EDS-Gabon 2012, plusieurs études sur la population et le recensement ont montré que statistiquement la majorité des garçons et des filles ont des rapports sexuels très tôt. C'est aux alentours de leur quinzième année qu'ils expriment leur vie sexuelle. Le comportement sexuel des adolescents et principalement des adolescentes laisse alors croire à une irresponsabilité de leur part. On parle d'irresponsabilité parce que à l'heure où l'on dénonce de grossesses adolescentes non désirées et surtout la prévalence de maladies sexuellement transmissible (MST) telle le VIH/Sida, certains jeunes « tirent à balles réelles » selon une de leur propre expression qui veut dire avoir des relations sexuelles sans préservatifs ou « présé » (pour utiliser leur jargon). Nombreuses sont donc les questions que l'on pourrait se poser et notamment pour justifier des relations sexuelles précoces et la non utilisation de contraceptifs lorsqu'on sait que l'utilisation de ces derniers réduirait indéniablement le nombre de grossesses non désirées au Gabon.

Ann Biddlecom et autres (2007 : 4) notent que « les adolescentes en Afrique subsaharienne ont tendance à avoir des relations sexuelles à un âge plus précoce que les adolescents garçons et constituent, par conséquent, une population plus à risque face aux IST/VIH et aux grossesses non désirées ». Dans cette perspective, Rossier et autres (2013), faisant une étude sur la sexualité pré-nuptiale et les grossesses non prévues à Ouagadougou au Burkina Faso, ont montré que les

jeunes africains vivant au sud du Sahara avaient de plus en plus une vie sexuelle avant le mariage.

Dans le but de comprendre la survenue des grossesses non prévues chez les jeunes non mariés à Ouagadougou, Rossier et autres (2013 : 102) ont distingué « quatre catégories de pratiques sexuelles pré-nuptiales chez les jeunes femmes : l'abstinence avant le mariage ou sexualité minimale, des rapports sexuels dans le cadre d'une relation stable avec une perspective de mariage éloignée et des rapports sexuels hors d'une union stable ». Ces perceptions et pratiques pré-nuptiales chez les jeunes femmes de Ouagadougou sont représentatives du reste de l'Afrique subsaharienne, en ce sens que les jeunes femmes « modernes » sont de plus en plus confrontées à un modèle de vie à l'occidentale. Pour Ann Biddlecom et autres (2007 : 4), il est primordial de « répondre aux besoins de santé sexuelle et de la procréation des adolescents en Afrique subsaharienne pour éviter l'augmentation des grossesses non désirées et des avortements à risque ».

Pour sa part, Ngo Mayack (2014 : 57) en analysant le contexte d'exercice du droit à l'accès aux services de planification familiale par les jeunes au Cameroun, précise que « l'état des lieux de la santé reproductive des jeunes en Afrique subsaharienne montre que ces derniers représentent un groupe fortement exposé aux risques liés à l'activité sexuelle en raison de leur vulnérabilité physiologique, de leur activité sexuelle précoce, leur faible accès aux services de planification familiale et de leur précarité socio-économique ». Elle renchérit en ajoutant que « la prise en compte des besoins de santé sexuelle et reproductive des jeunes retient de plus en plus l'attention des chercheurs et des politiques, au regard des défis à la fois sanitaires, démographiques, sociopolitiques, économiques qu'ils posent » (Ibid.).

L'âge aux premiers rapports sexuels n'est pas la seule cause de grossesses chez les adolescentes. La littérature fait état de l'ignorance, de l'insouciance, de la méconnaissance et de la non utilisation des moyens contraceptifs. L'accès difficile aux contraceptifs qui conduit à la pratique de rapports sexuels non protégés, les relations sexuelles non planifiées, le manque de cours d'éducation sexuelle dans les enseignements et au sein des familles ou le sexe est généralement un sujet tabou, la démission des parents vis-à-vis leur rôle d'éducateurs et de protecteurs, les

familles nombreuses, la séparation et le divorce des parents, les enfants confiés, les abus sexuels (viols, incestes), les violences et harcèlements sexuelles dans l'enceinte des établissements d'enseignement avec le phénomène bien gabonais des MST ou « moyennes sexuellement transmissibles », la cupidité et le sexe transactionnel (Rossier et al., 2013). À ces facteurs qui rendent les jeunes filles africaines vulnérables aux grossesses précoces, il faut ajouter la pauvreté extrême, les faibles niveaux d'instruction des parents et de la jeune fille ainsi que les mariages précoces qui minent les sociétés africaines.

Il faut également mentionner la pratique du mariage « forcé » chez les mineures qui est à la fois une cause et une conséquence des grossesses précoces. Cette union obligée est une cause en ce que la fille mariée trop jeune fini par porter des grossesses à un âge qui ne sied pas. Il est une conséquence dans le cas où pour laver le déshonneur et la honte de la famille, nombreux sont les parents qui obligent leur fille à épouser l'auteur de leur grossesse. Selon une étude onusienne, il a été constaté le fait suivant : « dans de nombreuses cultures, les parents encouragent leurs filles à se marier jeunes car ils considèrent le mariage comme un refuge qui les protégera des dangers et de la disgrâce (...). Elles sont encouragées, et souvent souhaitent avoir un bébé le plus vite possible pour se donner la preuve de leur faculté à procréer, et sont donc peu enclin à utiliser un moyen de contraception » (OMS-FNUAP, 2007 : 14). Comme le mariage précoce, la grossesse et la maternité adolescentes affectent le cursus scolaire des jeunes filles en leur privant d'éducation ce qui conditionnent négativement leur parcours de vie et leur avenir.

S'agissant des conséquences des grossesses à l'adolescence, la littérature révèle que l'une des conséquences majeures de la grossesse ou de la maternité à l'adolescence est l'abandon des études (Lloyd et Mensch, 2008). La honte et le déshonneur associés à cet état physiologique font en sorte que certaines jeunes filles tentent de se faire avorter, pratiques souvent dangereuses et clandestines (Bibang Bi Essono, 2010). Par ailleurs, les jeunes filles qui ne veulent pas écourter leur scolarité à cause d'une grossesse non désirée en arrivent souvent à abandonner leur nouveau-né dans un centre hospitalier voire dans une benne à ordures. Une autre conséquence de ce phénomène et qui n'est pas la moindre est le maintien dans les arcanes de la pauvreté. Plusieurs auteurs s'accordent à dire que le fait pour la jeune fille enceinte ou la jeune mère de ne pas poursuivre des études, conduit inéluctablement au chômage ou à un emploi précaire et par

conséquent à des conditions de vie difficiles. En somme, les conséquences qui sont le plus souvent énumérées dans la littérature sont l'abandon des études et la pauvreté.

Les conséquences des grossesses précoces tiennent particulièrement à cœur les instances politiques des pays africains. C'est fort de ce constat que s'est tenue à Libreville le 05 Mars 2015, la 18^{ème} session des femmes parlementaires d'Afrique Centrale sous le thème « les femmes parlementaires face aux défis du mariage et des grossesses précoces ». Il s'est agit lors de cette session « d'analyser les mécanismes de prévention et de répression des mariages précoces, de mettre en exergue les éléments clés d'une législation efficace en matière de lutte contre les mariages précoces et leurs conséquences et enfin, d'analyser le cadre légal de chaque pays en matière de lutte contre les mariages précoces ». Cette rencontre des femmes parlementaires montre la détermination des gouvernements africains dans la lutte contre les mariages et les grossesses précoces.

1.4.2 Maternité précoce, scolarisation et rôle de l'entourage

a) La possibilité pour les jeunes mères de rester à l'école

L'une des conséquences des grossesses précoces citée dans la littérature est l'abandon pur et simple de la scolarité ou l'arrêt momentané des études pendant le temps de la grossesse. Toutefois, il y a peu de chances pour une jeune fille déjà maman de revenir sur les bancs de l'école. En effet, les grossesses précoces qui surviennent sans désir, constituent une entrave au bon déroulement de sa scolarité. La honte créée par regard de l'autre, le manque de soutien familial et scolaire, la pression sociale et la stigmatisation font que les jeunes filles ont du mal à revenir à l'école. Après l'accouchement, certaines souhaitent reprendre les études mais n'ont pas les moyens de faire garder leur enfant par quelques moyens que ce soit. D'autres ne peuvent tout simplement pas concilier études et vie de famille car il faut pouvoir dégager du temps pour étudier. Au Cameroun par exemple, on dénote qu'au moins 4 filles sur 10 abandonnent leur scolarité à cause de grossesses précoces et non désirées. Ces chiffres quelque peu inquiétants montrent encore l'ampleur du phénomène. Les grossesses précoces seraient donc la cause principale d'abandon des études en Afrique. Certains parents contribueraient également à ce que

ces jeunes mères interrompent leur scolarité en ce sens qu'ils cessent d'investir dans l'éducation de leur fille.

Le rapport 2013 du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) sur le thème « la mère-enfant : face aux défis de la grossesse chez l'adolescente » souligne que la grossesse précoce a beaucoup d'effets néfastes sur la scolarisation des filles-mères. Ces effets ont des répercussions autant sur les adolescentes que sur les enfants qui naissent, mais également sur leur communauté et la nation (FNUAP, 2013 : 18). Le FNUAP voulant lutter contre ce phénomène veut, avec la contribution des gouvernants et surtout de la population des pays du Sud, mettre fin aux mariages précoces, à l'accès limité aux méthodes contraceptives et à la déscolarisation de la jeune fille.

Cependant, face à ses jeunes filles qui finissent par mettre un terme à leur scolarité, il y a en qui prennent la décision de ne pas abandonner et de continuer leurs études jusqu'à l'obtention d'un diplôme. C'est sur cette catégorie de filles que cette étude s'appuie, car la persévérance dans scolarisation de la fille en général et de la fille mère en particulier a un impact positif et considérable sur son avenir et sur celui de son pays. En effet, c'est au travers de la scolarisation que les jeunes mamans peuvent forger leur avenir et celui de leur enfant, car le maintien et particulièrement la réussite à l'école est un facteur d'émancipation et d'autonomisation qui contribue au développement du pays. « Les filles qui restent scolarisés plus longtemps risquent moins de tomber enceintes. L'éducation les prépare à la pratique d'un métier et à l'obtention de moyens d'existence, accroît leur estime de soi (...) » (FNUAP, 2013 : 25).

b) Le rôle du réseau social

Les mères adolescentes, en raison de leur vulnérabilité et du manque de ressources dont elles sont sujettes, bénéficient, dans le contexte occidental, de différents types de soutien. Parler de soutien renvoie immédiatement aux différentes personnes et aux différents services sur qui la jeune mère pourrait compter. On peut, entre autres, citer le soutien offert par les gouvernements à travers les mécanismes de sécurité sociale que peuvent être les allocations familiales par exemple, un soutien de la part de la famille, du père biologique de l'enfant quand il n'est pas absent, des établissements scolaires, un soutien pour la garde d'enfant, un soutien financier et un soutien

moral de la part de son entourage et surtout de la famille qui est le soutien principal de la jeune mère (Gaudet et Charbonneau, 2000). En voulant comprendre parcours de vie des jeunes mères quelques années après la naissance de leur premier enfant et en analysant la mobilisation des ressources des mères adolescentes, Gaudet et Charbonneau (2000) ont démontré que ces dernières disposaient « d'une boîte à outils » composée de ressources personnelles (études, expérience de travail, bénévolat) et d'un réseau personnel (la famille, les amis). Aussi, Charbonneau (2003) en dressant le portrait général du réseau et du soutien des mères adolescentes que sont les parents, la fratrie et la parenté, le conjoint et la belle famille, et enfin le réseau d'amitié, mentionne que la famille d'origine demeure la source d'aide potentielle pour la jeune mère suivie de près par le conjoint et les amis ; mais la belle-famille, les voisins et les connaissances sont moins présents dans la vie de la jeune mère et sont par conséquent moins susceptibles d'apporter une aide à cette dernière.

On note ainsi deux principaux types de soutiens : celui provenant des institutions et celui provenant de la familles et des amis (es). Le premier soutien qui est celui de l'État, est plus perceptible dans les pays occidentaux à l'exemple des centres d'hébergement pour jeunes mères, les institutions pour mères adolescentes et les services sociaux destinés à cette catégorie de personnes. La jeune mère pourrait compter sur le soutien des structures d'accueil pour les jeunes en général et pour mères adolescentes en particulier, les services de planning familial et le soutien scolaire. Les services sociaux et de santé offrent à la jeune mère une aide en termes « de conseils relatifs à l'éducation des enfants ou comme source d'information pour accéder à une aide professionnelle » (Charbonneau, 2003 : 189).

Le deuxième soutien que l'on nomme fréquemment réseau ou soutien social comprend les amis (es), la famille et dans une large mesure la communauté. En effet, la famille, les amis (es) et le géniteur viennent en aide à la jeune mère en ce qui concerne l'alimentation, les ressources financières et le logement (Charbonneau, 2003). Le réseau social contribue à faciliter le vécu quotidien de la jeune mère et de son enfant. Suzanne Lavigueur en examinant le soutien parental dans le réseau des mères en contexte de vulnérabilité a souligné que « l'aide du réseau social informel du parent (conjoint ou entourage), peut protéger la mère des effets négatifs des tracas quotidiens (daily hassles), et lui permettre de contrer plus efficacement les conséquences adverses

du stress pour s'adapter aux exigences de son rôle auprès de l'enfant » (Lavigueur et autres, 2005 : 140). En effet, les jeunes mères ont plus que besoin de l'aide de leur entourage dans les soins et la garde de leur enfant.

Par le type de soutien qu'elle apporte, la mère de la jeune fille occupe une place primordiale au sein du réseau social (Charbonneau, 2003). Lavigueur et autres (2005 : 150) ont montré que le conjoint ou l'ex-conjoint et la mère de la jeune fille sont des personnages très importants dans le réseau social. Pour ces auteurs, les mères des jeunes filles sont considérées comme les personnes les plus aidantes du réseau social, car elles sont les personnes « clé pour les soutenir dans l'exercice de leur rôle maternel ». Parmi les aides apportées par les mères dans la vie de leur filles devenues mères, ces auteurs ont cité les conseils prodigués, l'écoute, le dépannage en cas d'imprévus, le gardiennage ou la participation à des activités partagées. Cette aide permettra à la jeune mère soit de poursuivre ses études, soit d'aller à la recherche d'un emploi. Par ailleurs, le soutien du père est souvent voulu et souhaité par la jeune mère. Toutefois, le rôle joué par l'ex-conjoint dans la vie de la jeune mère est mitigé selon que ce dernier participe ou non aux soins de son enfant.

En Afrique et plus particulièrement au Gabon, ces deux types de soutiens (institutionnel et familial) existent également. Le soutien institutionnel dans les pays africains n'est pas assez développé. Ce soutien se résume essentiellement aux allocations que l'État octroie aux jeunes mères. Au Gabon par exemple, l'État, à travers le Fonds National d'Aide Social, encourage les jeunes mères ayant abandonnés leurs études à suivre une formation professionnelle en prenant à sa charge les frais de scolarité et en donnant à toutes les jeunes mères économiquement faibles une allocation mensuelle.

c) Le père de l'enfant

Que disent les écrits à propos de la paternité adolescente ou du père biologique de l'enfant ? Les études sur la question de la paternité adolescente sont peu abondantes et la littérature porte surtout sur le contexte occidental. Comme l'indiquent Wendland et Levandowski (2011) proposant une synthèse de la littérature récente sur les pères adolescents, leur parentalité et leur relation de couple, ils ont mentionné que « la paternité adolescente reste un phénomène peu

étudié et largement méconnu ». Ils montrent ainsi que la paternité précoce est une réalité difficile à conceptualiser et à mesurer.

Dans la littérature existante sur les pères adolescents, il est mentionné que ces derniers sont des personnes immatures, irresponsables, avec un faible niveau d'instruction, et ne disposant pas de ressources financières nécessaires pour répondre aux besoins quotidiens de la jeune mère et l'enfant à naître. Ils proviennent très souvent de familles à faible revenu socioéconomique avec un parcours de vie difficile (Bédard et Inkkel, 1988 ; Charbonneau, 2003 ; Ouellet, Milcent et Devault, 2006 ; Marchand, 2013). Ainsi selon la littérature, jeunes pères seraient synonyme de pères absents et irresponsables.

La jeune mère se fait souvent une image idyllique de son conjoint et de leur relation. Mais très souvent après l'annonce de la grossesse ou après la naissance de l'enfant, des changements surviennent au sein du jeune couple ce qui conduit souvent à la séparation. Dans certains cas, la jeune mère voit dans le jeune homme un soutien, mais elle souvent déçue quand surviendra la rupture. Elle qui avait cru « au grand amour et à une liaison durable » se voit trahie et abandonnée par celui qu'elle considérait comme l'homme de sa vie (Deschamps, 1975). Pour certaines adolescentes, la rupture avec le jeune homme est facilement acceptée et parfois provoquée par l'adolescente elle-même car pour elle « le père n'a aucun rôle en dehors de l'instant de la fécondation ». Le jeune père peut donc être perçu par la jeune mère comme un soutien ou comme une déception. Aussi se pose la question du rôle du père de l'enfant.

Dans une étude sur les jeunes pères vulnérables, Ouellet et autres (2006) ont proposé une typologie de l'engagement paternel c'est à dire « une multitude de façons pour le père d'être présent et de répondre aux besoins de son enfant ». Ainsi, en se référant à des études de Quéniart (2004) et des typologies de jeunes pères dans des récents écrits, Ouellet et autres (2006 : 159-160), ont retenu trois idéaux types récurrents dans les recherches sur la paternité. Il s'agit :

- du père traditionnel « dont le rôle est essentiellement de pourvoir aux besoins économiques de la famille et dont la relation avec l'enfant est médiatisé par la mère » ;

- du nouveau père « celui qui envisage la paternité comme une responsabilité à multiples aspects à partager avec la mère et qui favorise une relation directe avec l'enfant » ;
- et du père entre deux repères ou le père assistant « qui privilégie son rôle de pourvoyeur, accorde à la mère la primauté dans les autres sphères de la parentalité et en même temps manifeste un intérêt pour développer une relation directe avec son enfant ».

Palm et Palkovitz (1988), cités par Ouellet et autres (2006), ont eux aussi construit une typologie mais cette fois « en continuum » qui comporte trois situations de paternité. Ils ont noté « la paternité en suspension » où le jeune père rencontrent des difficultés pour avoir accès à l'enfant et qui par conséquent se désinvestit de son rôle de père ; puis « la paternité en pointillée » où le père s'investit mais pas dans toutes les dimensions de l'engagement paternel ; et enfin « la paternité en continu » qui montre que le jeune père s'engage pleinement et avec régularité dans tous les aspects de la vie de son enfant.

Par ailleurs, Bédard et Inkel (1988) en s'interrogeant sur le rôle et la contribution des jeunes garçons responsables d'une grossesse pendant l'adolescence, montrent que les jeunes pères sont conscients des besoins de pourvoir financièrement à leur famille, mais leur manque d'instruction et le genre de travail qu'ils occupent ne leur permettent pas de prendre leur famille en charge, les rendant, à cet effet, incapable de s'investir pleinement dans leur rôle de père (difficultés à faire face aux besoins quotidiens de la mère et surtout de l'enfant). Dans la majorité des cas, les jeunes pères s'engagent de manière sporadique envers leurs enfants même si certains éprouvent une sorte d'obligation et de devoirs envers leur enfant et la jeune mère. Les raisons ou motifs qui sont souvent évoqués dans la littérature pour expliquer le désinvestissement des jeunes pères sont généralement le manque de moyens financiers (Calvès, 2000, Mazzocchetti, 2007), la jalousie de la conjointe, son humeur et le fait que ces derniers ne se sentent pas capables d'assumer des responsabilités « d'adultes ».

D'autres auteurs tels que Wendland et Levandowski (2011) ont noté que les jeunes couples vivent le plus souvent une instabilité amoureuse mais que les jeunes pères désirent avant tout garder le contact avec leur enfant et pouvoir s'investir dans leur nouveau rôle (avec ou sans

relation conjugale). Ce qui laisse croire que les pères biologiques ont besoin de s'investir dans ce rôle.

Cependant, pour Charbonneau (2003 : 161) « les pères biologiques semblent rarement être une source d'aide fiable à long terme ». Des enquêtes ont révélé certaines raisons, hormis l'immaturation et l'irresponsabilité, qui font en sorte que les pères biologiques ne s'investissent pas dans leur rôle de père : la durée de la relation du couple avant la naissance de l'enfant, la reconnaissance ou non de l'enfant et l'attitude des grands parents maternels vis à vis du père biologique, aussi certaines jeunes pères estiment qu'ils ne sont pas capables de devenir père à cet âge car devenir papa à l'adolescence demande d'être responsable (Cervera, 1991, cité par Johanne Charbonneau).

Les mères adolescentes, pour la majorité d'entre elles, désirent voir le père de leur enfant s'investir mais cela est souvent rare. Comme le montre Jean Pierre Deschamps (1976), c'est seulement quand la relation entre le couple est « suffisamment mûre » qu'ils peuvent envisager un avenir commun ; l'enfant à naître est comme une « concrétisation » de leur liaison, il scelle en quelque sorte leur union. D'après cet auteur c'est dans ce cadre que le jeune homme accepte de remplir son rôle de père, reconnaît l'enfant et lui donne son nom de famille. Par contre, la reconnaissance de l'enfant par le père géniteur ne se fait pas facilement. En cas de séparation, les parents de la jeune fille prennent le plus souvent la responsabilité d'élever leur petit fils comme leur propre enfant (Deschamps, 19976). L'on se demande si cela ne serait pas lié à une appropriation de l'enfant de leur fille.

En définitive, devenir un jeune père et surtout quand on ne s'y attend pas exige de faire un choix et des concessions (sacrifice en matière de temps, de liberté, de privation et d'argent). Mais tous les jeunes pères ne sont pas irresponsables. Certains jeunes pères qui ont accepté leur paternité parce que ressentant le désir de prendre soin de leur enfant et de l'élever, le vivent le plus souvent bien mais sont dans l'obligation d'abandonner leurs études et d'occuper des emplois précaires et faiblement rémunérés (Loignon, 1996). Ils envisagent donc l'avenir plus sereinement en ayant à l'esprit que cet enfant donne un sens à leur vie. Mais comme pour les mères adolescentes, les jeunes pères ont également besoin du soutien de leur famille.

1.4.3 Éléments de problématique

De ce qui précède, nous pouvons retenir que les causes des grossesses précoces en Afrique sont la conséquence de la précocité des rapports sexuels et de la non utilisation des méthodes modernes de contraception. À ces causes, il faut également ajouter la prédominance des mariages précoces dans certaines régions de l'Afrique Subsaharienne. Les principales conséquences de ces grossesses sont les complications de la grossesse et de l'accouchement suivi des décès de ces jeunes mères dus dans la plupart des cas à des avortements clandestins et à risque. Une autre conséquence est l'abandon de la scolarité par ces jeunes mères. C'est sur ce point que le rôle de l'entourage de la jeune fille est primordial. En définitive, la grossesse à l'adolescence accroît les risques médicaux, économiques et sociaux. Par ailleurs, la pauvreté est l'une des causes majeures de la survenance d'une grossesse à l'adolescence. La maternité précoce réduisant les possibilités scolaires et professionnelles, l'aide apportée par la famille et l'entourage de la jeune fille, afin d'éviter l'abandon scolaire et par conséquent le cercle vicieux de la précarité, s'avère indispensable.

Notre sujet de recherche s'inscrit au croisement de trois champs de la sociologie, à savoir : la sociologie de la jeunesse (entrée dans la vie adulte), la sociologie de la famille (solidarités familiales) et la sociologie de l'éducation et des parcours scolaires (abandon scolaire vs persévérance scolaire). Dans ce qui suit, nous rappellerons les cadres de réflexion de chacun de ces trois champs en rapport avec la situation étudiée à savoir la persévérance scolaire des mères adolescentes. À partir de là, nous dégagerons les grandes lignes de notre problématique. Ces trois champs ont surtout été développés à partir de la situation des pays occidentaux. Quelques études cependant ont mobilisé, en les adaptant, certains concepts propres à chacun de ces trois champs pour étudier les réalités africaines. Il en est ainsi de la notion « d'entrée dans la vie adulte » développée par Olivier Galland (2009), de celle de « solidarités familiales » renvoyant tant aux solidarités publiques que privées (Van Pevenage, 2010) et de « persévérance scolaire » (Moulin et al, 2014 ; Doray et al, 2011). Dans ce qui suit, nous montrerons que ces notions ont une résonance particulière dans le contexte des sociétés africaines.

Pour Olivier Galland (2009), la phase de transition entre l'enfance et l'âge adulte, se décompose en trois grandes étapes ou trois âges de la jeunesse: l'adolescence, la post-adolescence et la phase « jeune adulte ». En outre, le passage à l'âge adulte se concrétise par la combinaison d'attributs directement en prise sur les conditions concrètes de la vie quotidienne. Pour lui, la jeunesse n'est pas seulement une production institutionnelle, ni un prolongement de la scolarisation, mais elle est « un nouvel âge de la vie ». Pour Galland, la jeunesse comme « âge de la vie » est perçue sous deux approches à la fois démographique et sociologique. Démographique car reposant sur une analyse des calendriers d'entrée dans la vie adulte ; et sociologique car cette approche de l'âge de la vie, « conçoit la jeunesse comme une phase de préparation à l'exercice des rôles des adultes » (Galland, 2009 : 50). Cet auteur, en parlant des marqueurs de la transition, note que « la parentalité constitue un seuil décisif dans la formation de l'identité adulte » (Galland, 2009 :56). Par ailleurs, il mentionne que ces marqueurs vers l'âge adulte ne sont pas figés, car selon lui, le départ de chez les parents, la cohabitation familiale, le logement indépendant, les transitions professionnelles sont des processus qui se réalisent en plusieurs étapes. Enfin, l'auteur note que les transitions vers l'âge adulte sont des processus réversibles car « les jeunes peuvent revenir chez leurs parents après un premier départ, suite à une déception amoureuse ou un problème d'emploi, etc.». Galland établit également qu'il existe une différence entre les modèles masculins et féminins d'entrée dans la vie adulte : « les garçons accusent un fort retard dans le franchissement des étapes familiales alors que les filles du même niveau sont au contraire très précoces ». Sur la base de ce que dit Galland, on peut considérer qu'exerçant le métier de maternité quotidiennement, les adolescentes-mères entrent plus rapidement que les pères biologiques de leur enfant dans l'âge adulte.

Qu'en est-il de ces problèmes critiques « de l'entrée à l'âge adulte » dans le contexte africain ? Soulignons d'entrée de jeu qu'en Afrique comme dans les pays occidentaux, l'entrée dans la vie adulte se fait en plusieurs étapes, plusieurs évènements et ce sur plusieurs années ou tout au long de la vie ; comme en Occident, l'autonomie financière et la constitution d'une famille sont souvent perçues comme l'entrée véritable dans l'âge adulte.

Dans bon nombre de cultures traditionnelles africaines, ce sont les rites sociaux initiatiques ou de passage pour chaque tranche d'âge et pour chaque sexe, qui faisaient passer un enfant ou un

adolescent à l'âge adulte (permettant ainsi aux jeunes d'être reconnus par leur communauté comme des adultes) comme la puberté (notamment des filles), l'apprentissage par les aînées aux jeunes filles de rôles de futures épouses et mères, le mariage (moment clé du passage à l'âge adulte), la circoncision chez le garçon et l'excision chez la jeune fille par exemple, ainsi le jeune garçon et la jeune fille acquièrent respectivement, le statut d'homme pour l'un et le statut de femme pour l'autre (Antoine et al., 2001 ; Calvès et al., , 2006 ; Fréchette et Aduayi-Diop, 2005 ; Aduayi Diop, 2010). En étudiant le travail des adolescentes dans les pays en développement, Aduayi Diop précise qu'« aujourd'hui, même si les rites initiatiques existent encore dans certaines cultures, le passage symbolique d'une étape à la suivante a disparu ou du moins les rites sont pratiqués à des âges différents. Très souvent, les rites de passages ne se font plus selon une structure sociale horizontale comme dans le passé, mais selon une structure parentale verticale» (Aduayi-Diop, 2010 : 22). Depuis plus d'une trentaine d'années, le contexte social, économique et politique des pays africains, laisse à penser que ces rites sont, dans certaines grandes villes africaines, « dépassés » et qu'il existe de nouveaux marqueurs associés au passage à l'âge adulte tels que la présence de nombreux jeunes dans les villes africaines, la crise économique entraînant la précarité des populations et forçant les jeunes africains dont les jeunes filles à exercer des emplois informels (Fréchette et Aduayi-Diop, 2005 ; Aduayi-Diop, 2010).

Pour Antoine et autres (2001), qui ont fait une étude sur l'évolution de l'insertion des jeunes dans trois capitales africaines (Dakar, Yaoundé et Antananarivo), l'entrée dans la vie adulte signifierait « le franchissement d'un seuil au-delà duquel on sort de la catégorie des personnes à charges pour prendre en main son existence et devenir un véritable acteur de la société, notamment en assurant sa reproduction » (Antoine et al., 2001 : 4). Nous retrouvons dans cette définition les marqueurs du passage à l'âge adulte qui se caractérisent par l'autonomie économique et la création de sa propre famille. Ces auteurs ont, comme la plupart des auteurs occidentaux tels que Galland, identifiés trois principaux marqueurs datables de l'entrée dans l'âge adulte : premièrement la recherche d'un emploi et le recrutement dans un emploi stable conduisant à l'autonomie financière (réussite sociale et économique); ce premier marqueur pouvant faciliter le deuxième qui est celui du mariage et enfin le troisième temps fort de l'entrée dans l'âge adulte est l'autonomie résidentielle « définie comme le fait de quitter la résidence familiale pour accéder à son propre logement, à titre de locataire ou de propriétaire » qui intervient dans les villes

africaines, non seulement tardivement et est aussi la dernière étape de l'entrée dans l'âge adulte (Antoine et al., 2010 : 8). En d'autres termes, « sont considérés comme adultes ceux qui cumulent les trois critères d'autonomie résidentielle, d'exercice d'un emploi rémunéré et qui vivent en union » (Antoine et al., 2010 : 12). Mais les auteurs rapportent également que, de nos jours, cette suite d'évènements n'est pas vécue par tous les jeunes dans cet ordre et surtout tous ne parviennent pas à vivre ces trois marqueurs pendant leur jeunesse.

Par ailleurs, l'allongement de la scolarité et la précarité des emplois (causée par la crise économique) font en sorte que certains jeunes quittent tardivement la résidence familiale. Faisant une différence entre l'entrée dans l'âge adulte des hommes et des femmes, Antoine et autres (2001), mentionnent que dans la triade « Activité-mariage-résidence », les femmes peuvent passer directement aux étapes « mariages- résidence » en sautant celle d'« activité », contrairement aux hommes qui mettent en priorité l'étape « activité ». Pour ces auteurs donc, les jeunes africains vivraient dans une situation paradoxale. D'une part, ils commenceraient leur entrée à l'âge adulte tardivement ; d'autre part, ces jeunes quoiqu'affichant un mode de vie « adulte », vivraient dans une situation de dépendance vis à vis de leur famille. Tel est le cas de nos répondantes, nous le verrons plus tard, qui commencent leur vie d'adulte tout en étant dépendantes de leur famille d'origine.

Qu'en est-il de ces problèmes critiques « de l'entrée à l'âge adulte » dans le contexte africain ? Soulignons d'entrée de jeu qu'en Afrique comme dans les pays occidentaux, l'entrée dans la vie adulte se fait en plusieurs étapes, plusieurs évènements et ce sur plusieurs années ou tout au long de la vie ; comme en Occident, l'autonomie financière et la constitution d'une famille sont souvent perçues comme l'entrée véritable dans l'âge adulte.

Calvès et autres (2006) soulignent pour leur part que le passage à l'âge adulte d'une femme est différent de celui d'un homme (début tardif de la vie sexuelle et dans une vie de couple chez les hommes) et que ce passage est scandé par une série d'évènements qu'ils nomment « les premières fois » : comme le premier logement, le premier emploi, le premier mariage, la première naissance, etc. Ils précisent, cependant, qu'aujourd'hui que se soit en Occident ou en Afrique à cause de la scolarisation et de la modernisation, « ces marqueurs classiques d'entrée dans la vie

adulte ne suffisent pourtant plus à rendre compte des états transitoires flous qui caractérisent un grand nombre de jeunes dans les villes africaines aujourd'hui » (Calvès et al., 2006 : 143) ; cela se vérifie par l'allongement du célibat et donc une entrée tardive au mariage. Pour ce faire, elles précisent que « dans les villes africaines, même si l'implication des femmes dans le marché du travail est considérable, surtout dans les activités de commerce, le passage à l'âge adulte féminin est plus associé au seuil du mariage et de la maternité qu'à celui d'entrée en activité » (Calvès et al., 2006 : 138). Aujourd'hui, d'après ces auteurs, la transition à l'âge adulte des jeunes citadines et citadins africains semble être floue car la crise économique des années 80 qui perdure encore de nos jours et qui laisse grand nombre de jeunes sans emplois (« les diplômés chômeurs ») conduit à ce que ces derniers ne peuvent acquérir une indépendance résidentielle. Les jeunes mères célibataires illustrent bien le cas de ce « flou » dans la transition à l'âge adulte. Les maternités hors mariage, les unions libres ou informelles (« les apparents brûleurs d'étape ») sont de plus en plus nombreuses dans les capitales africaines. Ainsi, « se pose alors la question de la reconnaissance sociale de la maternité hors mariage et de sa valeur comme étape de passage à l'âge adulte pour les jeunes filles célibataires » (Calvès et al., 2006 : 148-149). Pour Calvès et autres (2006), « les résultats des études qui se sont intéressées au passage à l'âge adulte en milieu urbain africain confirment l'entrée de plus en plus tardive des jeunes dans la vie adulte » (Calvès et al., 2006 : 147). Dans l'état transitoire flou entre l'enfance et l'âge adulte, « les trajectoires scolaires-professionnelles et familiales-matrimoniales des jeunes citadins africains sont donc de plus en plus hétérogènes et le modèle occidental classique dans la vie adulte ne suffit pas à appréhender la diversité des situations » (Calvès et al., 2006 : 150). Ainsi pour ces auteurs, il faudrait rechercher de nouveaux seuils de l'entrée à l'âge adulte adaptés aux réalités africaines. Par rapport à notre recherche, nous pouvons dire que la sexualité précoce, les naissances hors mariage, unions informelles pourraient être des marqueurs de cette transition. Car, aujourd'hui, les temps « des premières fois » semblent profondément être modifiés.

Le deuxième champ mobilisé est la sociologie de la famille et en particulier la question des solidarités familiales qui vont se déployer autour de la jeune maman et de son enfant étant donné que la majorité d'entre elles cohabitent avec leurs parents. La question des solidarités familiales a surtout retenu l'attention des chercheurs occidentaux et portent sur les pays occidentaux où l'on a craint de les voir « disparaître ». Quelques auteurs africains s'y sont cependant intéressés.

Concernant le contexte occidental, Van Pevenage distingue différents types de solidarités (privées et publiques), et mentionne que « la notion de solidarité entre personnes ou entre groupes sociaux désigne l'ensemble des dispositifs qui assurent la redistribution ou les échanges de biens et de services, que ce soit dans le cadre familial de proximité ou plus largement sociétal » (Van Pevenage, 2010 : 7). Le premier type de solidarité qui sont les solidarités privées renvoient aux aides et aux services informels provenant du « réseau personnel » (famille, amis, collègues de travail ou voisinage) ; quant aux solidarités publiques, elles font référence aux aides et aux services plus ou moins formels provenant de l'administration publique (l'État) en général et dans une moindre mesure des associations privées (Van Pevenage, 2010).

Ces deux types sont présents au Gabon mais, comme partout en Afrique, ce sont les solidarités privées qui prennent le dessus et qui sont le plus pratiquées. Qu'en est-il des solidarités familiales en Afrique ?

Les pratiques de solidarités se manifestent le plus souvent au sein de la cellule familiale. Elle est le lieu par excellence de l'entraide et de soutien. Les solidarités familiales quoi qu'étant « un acquis » pour les sociétés africaines sont d'une grande importance car elles permettent aux jeunes de pouvoir compter sur les aînés (et vis versa) : « le plus petit aura toujours droit à l'aide du plus grand » (Vidal, 1994). Mamadou Dimé en faisant une étude sur la solidarité familiale en contexte de précarité dans la ville de Dakar au Sénégal, envisage la solidarité comme étant « un rapport entre des personnes, qui partageant les mêmes intérêts, sont socialement liées les unes aux autres » (Dimé, 2007 : 153). En outre, pour certains auteurs cités par Mamadou Dimé, dont Adjmagbo (1997) « la solidarité regrouperait les formes particulières de pratiques sociales telles les transferts de biens, de services et de personnes entre membres d'un même lignage, dont la fonction majeure est surtout d'ordre social » (Ibid : 153). À partir de cette définition, Mamadou Dimé désigne la solidarité comme étant « l'existence de liens sociaux se manifestant par des comportements de coopération et d'entraide entre membre d'un groupe ». Enfin, dans une étude à Ouagadougou sur l'encadrement par les aînées de l'entrée des jeunes femmes en maternité, Marie-Josée Lewis et Anne-Emmanuèle Calvès (2012), révèlent que l'apprentissage du rôle de

mères des jeunes femmes se fait par les femmes plus âgées et cet apprentissage pourrait, selon nous, être une initiation à l'entrée à l'âge adulte.

La question de la persévérance scolaire des filles, relève également du champ de la sociologie de l'éducation et des parcours scolaires. Il importe, à cet effet, de définir les concepts d'abandon, de décrochage et de persévérance aux études. Pour ce faire, nous allons nous référer à l'article de Stéphane Moulin et autres (2014), qui en cherchant à mieux comprendre la dimension internationale du décrochage scolaire ont situé le concept de décrochage scolaire dans différentes sociétés occidentales. En s'appuyant sur l'hypothèse d'une « migration conceptuelle » de la notion de décrochage scolaire, les auteurs définissent les décrocheurs « comme des jeunes qui ne sont plus aux études ou en formation et qui n'ont pas obtenu de diplôme » (Moulin et al., 2014 :161) ; par contre l'abandon scolaire « servirait à décrire le phénomène de l'interruption de scolarité sans volonté de reprise des études » (Moulin et al., 2014 : 144).

En analysant les articulations entre statistiques et action publique en matière de lutte contre le décrochage scolaire au Québec, Pierre Doray et autres (2011), ont montré que depuis les années 1990, le décrochage scolaire et son corollaire, la persévérance scolaire, sont devenus des enjeux majeurs dans l'action publique québécoise dans le domaine de l'éducation. Pour cause, la réussite scolaire, avec l'obtention d'un diplôme attestant de cette réussite, est depuis plus 25 ans l'un des objectifs principaux de la politique éducative québécoise. Comme le soulignent si bien les auteurs : « il est largement admis aujourd'hui que l'insertion socioprofessionnelle est directement associée au niveau d'éducation atteint et au diplôme obtenu » car poursuivent-ils en disant que « le décrochage est associé au chômage dans la mesure où celui-ci est nettement plus fréquent chez les personnes qui ont abandonné leurs études sans diplôme du secondaire » (Doray et al., 2011 : 202).

Voyons ce qu'il en est de la scolarisation des filles en Afrique. Dans un article sur les filles et l'école au Mali, Marianne Opheim (2000), fait l'analyse selon laquelle les filles en Afrique « souffrent » de déscolarisation. Elle mentionne, comme nous l'avons vu dans le chapitre abordant la scolarisation des filles en Afrique, que plusieurs facteurs dont les facteurs socio-économiques (les frais liés à la scolarisation des filles) et les facteurs socio-culturels (la religion,

les valeurs familiales africaines, les représentations stéréotypées que la société a des femmes, l'âge au mariage, mariage et grossesses précoces, etc.) sont avancés pour expliquer la sous-scolarisation des filles. L'auteure affirme que « la sous-scolarisation des filles est un phénomène complexe aux déterminants variés et dépendant les uns des autres » (Opheim, 2000 : 170). Dans le même ordre d'idées, Diagne (2010) analysant les abandons dans l'éducation primaire au Sénégal, a montré que les filles sont plus victimes de l'abandon scolaire que les garçons. Il fait ressortir que « les études longitudinales sur le fonctionnement familial démontrent que les enfants courent plus de risque de décrocher si les parents valorisent peu l'école et s'impliquent peu dans l'encadrement scolaire de leurs enfants, si le style parental est permissif et le système d'encadrement est déficient (manque de supervision, de soutien et d'encouragement), si les parents réagissent mal ou pas du tout aux échecs scolaires de leurs enfants » (Diagne, 2010 : 322). Aussi, le fait d'avoir une sexualité ou une maternité précoce réduirait les chances de poursuivre des études (Mensh et al., 2001 ; Lloyd, 2006 ; Biddlecom et al., 2008 ; Grant et Hallman, 2008).

Dans un autre registre et en mettant en lien fécondité, scolarisation et solidarités familiales en Afrique, Moussa Bougma et autres (2014 : 439) en se posant la question de savoir si « les parents ayant eu une fécondité élevée recourent à l'aide du réseau familial pour la scolarisation de leurs enfants que ceux ayant eu une faible fécondité », ont montré que l'entraide familiale joue un rôle important dans la scolarisation des jeunes africains. Pour ces auteurs, l'existence de réseaux de solidarités familiales est souvent avancée dans la littérature pour expliquer la spécificité de l'Afrique subsaharienne concernant la nature de la relation entre taille de la famille et scolarisation des enfants. Dans cet article, le soutien familial concerne les frais scolaires et le confiage des enfants. Dans le cadre de notre étude, certaines jeunes mères ont bénéficié du soutien financier pour les frais scolaires des autres membres de la famille ou ont été confié à un oncle, à une tante ou à un aîné pour poursuivre leurs études.

Plusieurs facteurs (familiaux, scolaires et sociaux) peuvent donc contribuer au décrochage ou influencer sur la persévérance scolaire des jeunes. Comme nous l'avons vu dans la section sur la scolarisation, en Afrique les filles abandonnent plus facilement l'école que les garçons et plusieurs facteurs entrent en jeu dans la déscolarisation des enfants : la situation

socioéconomique précaire des parents, les conditions de vie dans lesquelles le jeune évolue, des parents peu scolarisés, le manque de soutien familial, le manque d'investissement parental, etc. De nombreuses études dont celles citées plus haut montrent que les mères adolescentes ont une tendance au décrochage scolaire (Biddlecom et al., 2008 ; Eloundou-Enyegue, 2004). Cependant, une minorité d'entre elles persévèrent et c'est à elles que s'intéresse notre étude. Comme nous le verrons dans l'analyse des données, la famille d'origine de la jeune fille devenue mère encourage cette dernière dans la poursuite de ses études sans oublier la motivation des jeunes mères elles-mêmes.

Comme nous venons de le présenter, notre problématique doit emprunter aux champs de la sociologie de la jeunesse, de la famille et de l'éducation pour saisir les multiples significations de la transition des jeunes filles mères à l'âge adulte, le rôle des solidarités familiales déployées autour de ces dernières et la scolarisation des filles comme facteur clé d'accès à l'autonomie.

La situation est donc la suivante: nous nous trouvons en Afrique, et au Gabon en particulier, dans un contexte où la fécondité est très valorisée et ce, pour un ensemble de raisons, socio-économiques, culturelles et démographiques. Parmi ces raisons, il y a le fait que l'enfant représente une ressource matérielle et un « bâton de vieillesse » dans les sociétés dépourvues de politiques publiques adéquates, comme c'est le cas au Gabon. Par ailleurs, on l'a mentionné ci-dessus, la maternité donne à la femme un statut particulier dans plusieurs pays d'Afrique. Ce statut est d'autant plus valorisé dans les pays, comme le Gabon, qui affichent des taux de fécondité peu élevés, cette situation étant socialement perçue comme un problème. A priori dans un tel contexte, sexualité et maternité précoces pourraient sembler répondre à une forme de logique sociale, à tout le moins ne pas être perçues comme des problèmes en soi.

Un contrepoids à cette apparente rationalité est la question de la scolarisation. On l'a vu ci-dessus, la scolarisation des filles en Afrique, et dans une moindre mesure au Gabon, a été jusqu'à récemment négligée par les pouvoirs publics, par contraste avec la scolarisation des garçons qui elle, est promue et valorisée depuis longtemps (Lloyd, 2010). Or les choses sont en train de changer sur ce plan, on note une volonté politique beaucoup plus grande aujourd'hui, en particulier via les organisations internationales, de promouvoir l'accès et le maintien des filles à

l'école. Des changements, lents mais perceptibles, se font sentir également dans les mentalités des parents de milieu modeste qui se mettent à valoriser davantage les études qu'ils ne le faisaient jusque là, en particulier chez les filles.

Ainsi, les grossesses à l'adolescence au Gabon s'inscrivent dans une configuration d'injonctions paradoxales en provenance de la société: la fécondité est valorisée, entre autre pour le statut qu'elle procure à la femme, voire à la jeune fille qui peut y voir une façon de devenir à la fois « femme » et « adulte ». Par contre, ces grossesses et maternités précoces sont largement associées au décrochage et à l'abandon des études, une situation que l'on déplore. La question qui se pose dès lors et c'est la question qui traverse toute cette recherche, est la suivante: sachant que la plupart des mères adolescentes abandonnent leur scolarité, mais que quelques unes ne les abandonnent pas, comment expliquer que certaines de ces jeunes filles mères persèverent dans leurs études et comment s'y prennent elles ?

Poser la question dans ces termes revient à postuler que le décrochage scolaire, pour les mères adolescentes, n'est pas forcément une fatalité. La preuve en est qu'une partie de ces jeunes mères, certes minoritaires mais bien réelles néanmoins, parviennent à mener de front maternité et poursuite de la scolarité. La question en « creux » si l'on peut dire, est de se demander si les jeunes filles qui deviennent mères et abandonnent leurs études, ne les auraient pas abandonnées de toute façon, mères ou pas mères ? La question est d'autant plus pertinente que l'on sait combien la scolarisation des filles est un processus ardu au Gabon et que l'abandon des études n'est pas l'apanage des seules mères adolescentes, loin de là.

Nous nous intéressons donc ici aux mères adolescentes qui poursuivent le processus de scolarisation envers et contre tout. Nous postulons que pour ces jeunes mères, un ensemble de conditions favorables se sont conjuguées pour permettre la poursuite simultanée d'une trajectoire parentale et d'une trajectoire scolaire. Ce sont ces conditions que nous voulons mettre en lumière à partir de nos données de terrain.

CHAPITRE II MÉTHODOLOGIE

Ce mémoire rend compte de la grossesse et de la maternité précoces de jeunes filles gabonaises scolarisées. À cet effet, des jeunes filles mères de la capitale gabonaise ont été rencontrées pour un entretien avec des thèmes bien précis. Dans cette section nous traiterons donc du choix de la méthode utilisée, de l'échantillonnage, du recrutement des mères adolescentes, du déroulement des entretiens, nous présenterons le portrait sociodémographique des jeunes filles mères interrogées, nous montrerons comment les données ont été traitées et nous terminerons cette section en parlant brièvement des difficultés rencontrées tout au long de la réalisation de ce travail.

2.1 Le choix de la méthode utilisée

Les lectures exploratoires (livres, articles, thèses et mémoires) ont permis d'avoir une connaissance du contexte des grossesses précoces, de la maternité à l'adolescence et de la scolarisation des filles ; cela dans le but de circonscrire notre sujet d'étude.

La méthodologie, dans un sens large, « désigne l'ensemble des procédures théoriques et techniques en vue de produire et d'organiser une enquête de son stade préparatoire à sa phase finale » (Desanti et Cardon, 2007 : 14). Dans le souci de mieux appréhender l'objet de cette étude et afin de cerner le phénomène des grossesses précoces et de la maternité adolescente au Gabon, nous avons opté pour une démarche qualitative. Cette méthode vise en effet d'une « manière normale, spontanée, naturelle, quasi instinctive d'approcher le monde, de l'interroger et de le comprendre » (Paillé, 2007 : 409). Par la même occasion, l'utilisation des techniques de collecte de données et à l'analyse des données propre à la méthode qualitative, aidera à renforcer la compréhension de ce phénomène. Ainsi, selon Desanti et Cardon (2010 : 24), une technique d'enquêtes serait un « outil particulier au service de l'enquêteur pour collecter des données d'enquête (l'entretien, l'observation, le questionnaire d'enquête statistique...). La technique d'enquête n'est qu'un aspect de la méthodologie en sciences sociales ».

L'instrument méthodologique utilisé dans ce mémoire est l'entretien semi-directif. C'est l'une des techniques le plus souvent utilisée dans les enquêtes qualitatives. Cet outil a permis de donner la parole aux jeunes mères et de comprendre ce qu'elles vivaient au quotidien. L'entretien semi-directif a permis d'orienter les entretiens tout en donnant la possibilité aux jeunes mamans de s'exprimer librement ; car chaque jeune fille a un vécu propre de sa grossesse et de la conciliation études/maternité.

2.2 L'échantillon

L'échantillon est composé de jeunes filles qui vivaient à Libreville au moment de l'enquête et qui avaient décidé de poursuivre leur scolarité. Il comprend 18 mères adolescentes scolarisées et âgées de 15 à 19 ans. Parmi les 18 filles mères rencontrées, 2 avaient l'âge de 19 ans parce que au Gabon l'âge de la majorité civile est de 21 ans et que pour l'OMS, les adolescentes sont âgées de 10 à 19 ans (OMS-FNUAP, 2007).

Ces jeunes filles, toutes de nationalité gabonaise, devaient avoir au moment de l'enquête au moins un enfant (vivant) et être régulièrement inscrites dans un établissement scolaire de la capitale. La religion, le groupe ethnique et le niveau d'études n'ont pas été des critères de sélection. Nos répondantes proviennent donc d'horizons différents. L'hétérogénéité de notre échantillon a été un choix pour notre recherche. En somme, les critères de sélection étaient : être une jeune maman, être sur « le banc de l'école » et habiter à Libreville.

2.3 Le recrutement des jeunes mères et l'entretien

L'enquête s'est principalement déroulée en zone urbaine et plus précisément dans la capitale gabonaise: Libreville. Notre choix s'est porté sur la ville de Libreville comme terrain de recherche parce qu'elle compte à elle seule plus de cinq milles habitants et une ville cosmopolite, toutes les ethnies y sont représentées. Deux établissements secondaires de la capitale ont servi de lieu de recrutement sachant que les mères adolescentes devraient être régulièrement inscrites dans un établissement scolaire de la place. Les jeunes filles interrogées ont été recrutées par la

méthode dite « boule de neige ». C'est à partir d'une jeune fille mère que nous avons pu entrer en contact avec d'autres jeunes mères ; ce qui nous a conduit à interroger des filles inscrites dans les deux principaux établissements scolaires publics (d'enseignement général) de la capitale gabonaise. Nous avons donc eu des entretiens individuels avec chacune de ces jeunes filles.

Les jeunes filles n'ont pas été recrutées par rapport à leur religion (animiste, musulmanes, catholiques ou protestantes). Elles n'ont pas été non plus recrutées selon le statut socio-professionnel de leurs parents : la majorité des jeunes filles mères interrogées ont des origines sociales modestes.

Les entrevues se sont toutes déroulées dans la capitale gabonaise. Toutes ces jeunes mères sont des « citadines », leur comportement est influencé par l'environnement urbain. Certaines jeunes filles ont été contactées par téléphone. Les entretiens, pour la plupart, se sont déroulés dans les établissements scolaires après les cours et trois entretiens se sont déroulés au sein des domiciles des filles. Ces entretiens ont duré entre 30 et 60 minutes. Nous avons choisi des établissements publics car la plupart des adolescentes inscrites dans ces établissements proviennent de différents milieux socioéconomiques. Les entretiens étant semi-directifs, les jeunes mères ne répondaient pas à une liste de questions mais elles étaient guidées par les différents thèmes que nous avons choisi d'aborder avec elle. Pour que les jeunes mères participent sans difficulté et sans contrainte à cette enquête, un formulaire de consentement leur a été distribué avant l'entretien précisant les objectifs de l'étude et la confidentialité de leurs propos.

Afin de conserver leur récit, le dictaphone a été un instrument d'une grande importance. Avec cet outil, les récits des jeunes mères ont pu être enregistrés et conservés pour être retranscrits manuellement. L'entretien a été pour nous, non une formalité mais un moyen d'avoir des informations et surtout nous a permis de rencontrer et d'avoir des échanges avec ces mamans-ados. À partir de ces échanges, nous avons aussi pu avoir le point de vue de ces jeunes mères concernant la maternité sur le banc de l'école et leurs commentaires. Ces entretiens nous ont aussi permis de voir l'expression du visage des répondantes quand il fallait aborder certaines questions sensibles comme leur âge aux premiers rapports sexuels.

2.4 Schéma d’entrevue et portrait de l’échantillon

L’entretien « permet d’avoir accès au point de vue des personnes, à leur expérience vécue, au sens qu’elles donnent à leurs actions » (Desanti et Cardon, 2007 : 53). Ainsi, la grille d’entretien comprenait les thèmes suivants : expérience personnelle en tant que mère et élève, connaissance et utilisation des méthodes contraceptives, parcours scolaire et perspectives d’avenir sur le plan scolaire et professionnel, nous avons pu avoir leur point de vue sur la question des grossesses et des maternité à l’adolescence (voir annexe 2).

À cet effet, plusieurs points ont pu être abordés en toute confidentialité. Le détail des six grands thèmes abordés est le suivant :

- Le premier point que nous avons abordé avec nos participantes concernait leur « identité ». En effet, il s’agissait pour nous de connaître l’origine sociale des répondantes. Nous nous sommes donc intéressée à leur âge, leur lieu de résidence, à leur statut matrimonial, à leur ethnie, à leur religion et surtout le nombre d’enfants qu’elles avaient au moment de l’enquête et l’âge de ce(s) dernier(s). Ces différents éléments ont permis de dresser le profil sociodémographique de notre échantillon.

Tableau 1 : Profil sociodémographique des mères adolescentes

Répondantes	Âge	Niveau d’études	Nombre d’enfants	Âge de l’enfant
Rose	15 ans	Seconde LE	1	1 an
Marjolaine	18 ans	Première	1	3 mois
Edith	17 ans	Cinquième	1	2 semaines
Vanna	19 ans	Cinquième	1	2 mois
Stella	17 ans	Troisième	1	10 mois
Marylise	15 ans	Troisième	1	6 mois
Marie-Belle	18 ans	Cinquième	1	2 mois
Valérie	16 ans	Quatrième	1	8 mois

Répondantes	Âge	Niveau d'études	Nombre d'enfants	Âge de l'enfant
Elisabeth	18 ans	Quatrième	1	6 mois
Priscille	18 ans	Troisième	1	1 semaine
Elvire	18 ans	Troisième	1	8 mois
Lucretia	16 ans	Quatrième	1	1 an
Pétronie	17 ans	Terminale	1	2 ans
Vivienne	18 ans	Seconde LE	1	1 an et 10 mois
Cynthia	19 ans	Seconde LE	1	10 mois
Gilda	16 ans	Seconde LE	1	5 mois
Angèle	17 ans	Seconde LE	1	9 mois
Sophie	17 ans	Terminale	1	2 ans

Ce tableau montrant les différents niveaux scolaires des jeunes filles mères, leur âge et celui de leur enfant pourrait aussi nous amener à comprendre pourquoi certaines voudraient écourter ou abandonner ou poursuivre leur scolarité. On constate que la majorité (10 sur 18) est encore au premier cycle de l'enseignement secondaire et que leurs enfants sont âgés entre deux mois et deux ans. L'âge des enfants et leur niveau d'étude indiquent à quel point ces jeunes mères sont au croisement de leur double rôle de mère et d'élève.

- Le deuxième grand point concernait les parents ou tuteurs de la jeune fille-mère. Il s'agissait d'obtenir des renseignements sur les parents : leur statut socioprofessionnel, leur niveau d'étude, et leur situation matrimoniale. Ces renseignements nous ont permis de connaître l'origine socioéconomique de nos répondantes ;
- Le troisième point concernait la pratique contraceptive des jeunes filles interrogées. Il a été question ici de comprendre les pratiques sexuelles et contraceptives des jeunes filles mères. Pour ce faire, des questions sur l'âge au premier rapport sexuel, l'âge à la première naissance, l'utilisation des méthodes contraceptives et surtout de nous dire si la grossesse était désirée ;

- Le quatrième grand point tournait autour du parcours scolaire et de l'aide à la scolarité. Dans ce point nous avons voulu connaître le niveau d'étude de la jeune fille, son parcours scolaire, ses rapports et ses attentes de l'école, ses ambitions scolaires et professionnelles ; ceci dans le but de savoir comment elles concilient études et maternité ;
- Le cinquième point abordé faisait référence aux soins de l'enfant : notamment qui prend soin de l'enfant quand la jeune maman est à l'école, qui s'occupe de l'entretien de l'enfant. Cette partie du guide d'entretien nous amené à comprendre leur rôle important que joue la famille proche de la jeune maman dans la poursuite ou non de sa scolarité et d'apprécier le réseau familial mis en place ;
- Le sixième et le dernier point nous donnait des détail sur le père géniteur : sa présence, son implication et celle de ses parents et quels sont les rapports que la jeune fille entretien avec le père de son enfant. Des rapports qui peuvent nuire à tout contact entre le (jeune) père et son enfant.

2.5 Le traitement des données

Toutes les entrevues ont été retranscrites intégralement. Une fois les entrevues retranscrites, elles ont été soumises à une analyse thématique. Les thèmes retenus comme les plus intéressants ont été ceux qui étaient à la fois les plus « riches » dans la trame du récit tout en s'inscrivant dans les axes principaux de notre problématique. C'est ainsi que cinq thèmes principaux thèmes sont ressortis de l'analyse, lesquels ont structuré ensuite le chapitre d'analyse (chapitre III). Ces thèmes sont :

- 1) Les circonstances de la grossesse (devenir enceinte) ;
- 2) La sexualité et la contraception ;
- 3) La décision de mener la grossesse à terme ;
- 4) Le statut et l'implication du père biologique ;
- 5) Les défis et les enjeux de la conciliation scolarité/ maternité (le rôle du réseau familial).

2.6 Les difficultés rencontrées

Notre recherche a débuté à partir des lectures sur la grossesse et la maternité précoces dans le monde. Mais nous avons très vite constaté que la littérature sur la grossesse et la maternité précoce au Gabon était relativement limitée ou quasi inexistante (notamment la recherche en sociologie). Afin de remédier à cette difficulté, nous avons dû élargir nos lectures en prenant en compte les écrits des pays occidentaux ainsi que des autres pays africains sur le phénomène des grossesses précoces.

Les difficultés rencontrées ont failli entraver le travail de terrain : la réticence des jeunes mères de parler de leur « vie » avec une inconnue et surtout lorsqu'elles ont su que leurs propos allaient être enregistrées dans un dictaphone, la difficulté d'obtenir des rendez-vous (les élèves étaient en grève lors de l'enquête), des rendez-vous manqués, la méfiance quant à la confidentialités de leurs propos (cette méfiance se justifie par le fait que certaines filles étaient très jeunes et trouvaient certaines questions « privées »). Mettre ces jeunes filles en confiance n'était pas toujours facile. Les entretiens qui se sont déroulés au domicile des jeunes filles se sont passés dans le calme et la confiance mais ce qui a été difficile c'est qu'il fallait attendre que certains membres de la famille (le père ou la mère notamment) sortent de la maison. Quant aux entretiens qui ont eu lieu au sein des établissements, ils étaient moins longs car les jeunes filles étaient en permanence (heures creuses entre deux cours) ou étaient pressées de rentrer chez elles pour s'occuper de l'enfant. Elles ont trouvé avantageux que ces entretiens se tiennent au sein de l'établissement plutôt que dans leurs maisons. Bien que les entretiens se passaient loin des regards indiscrets, il y a eu des moments où ils étaient interrompus à cause du bruit des autres élèves.

CHAPITRE III ANALYSE DES DONNÉES : LES ENJEUX DE LA CONCILIATION ÉTUDES/MATERNITÉ

Comme nous l'avons vu précédemment, le traitement des données nous a permis de faire ressortir des thèmes centraux sur la grossesse et la maternité des jeunes filles mères au Gabon. Ces différents points vont faire l'objet, dans la présente partie, d'une analyse plus approfondie. Ce chapitre sur l'analyse de données, vise en d'autres termes, à présenter et à analyser les propos de nos participantes. Dans ce chapitre nous allons, à travers les témoignages de nos participantes, parler de leur comportement sexuel, de la connaissance et de leur utilisation des contraceptifs, de leur désir de mener la grossesse à terme, du rôle du père de l'enfant et de la façon dont elles concilient études et maternité. Le chapitre ouvre enfin sur leurs perspectives d'avenir.

3.1 Devenir enceinte : situation et enjeux

3.1.1 Sexualité et contraception

A l'analyse de nos entretiens, on constate que 16 participantes ont eu leur premier rapport sexuel avant d'atteindre l'âge de 18 ans. Par ailleurs, trois d'entre elles ont eu leur premier rapport sexuel très jeune (13 ans).

Tableau 2 : Âge au premier rapport sexuel et âge à la première naissance

Répondantes	Âge au moment de l'enquête	Âge au premier rapport sexuel	Âge à la première naissance
Rose	15 ans	13 ans	13 ans
Marjolaine	18 ans	17 ans	17 ans
Edith	17 ans	15 ans	16 ans
Vanna	19 ans	18 ans	18 ans
Stella	17 ans	15 ans	15 ans
Marylise	15 ans	13 ans	14 ans
Marie-Belle	18 ans	16 ans	17 ans

Répondantes	Âge au moment de l'enquête	Âge au premier rapport sexuel	Âge à la première naissance
Valérie	16 ans	15 ans	15 ans
Elisabeth	18 ans	16 ans	17 ans
Priscille	18 ans	17 ans	17 ans
Elvire	18 ans	16 ans	17 ans
Lucretia	16 ans	14 ans	14 ans
Pétronie	17 ans	14 ans	15 ans
Vivienne	18 ans	14 ans	16 ans
Cynthia	19 ans	18 ans	18 ans
Gilda	16 ans	13 ans	15 ans
Angèle	17 ans	15 ans	16 ans
Sophie	17 ans	15 ans	15 ans

Le tableau 2 présente l'âge des jeunes filles, leur âge au premier rapport sexuel et leur âge à la naissance de leur enfant. Le constat frappant à la lecture de ce tableau, est que ces jeunes filles sont pour la majorité d'entre elles, tombées enceintes l'année où elles ont eu leur premier rapport sexuel. Que révèle cette situation de la part de nos répondantes ? Doit-on y voir d'un manque d'éducation sexuelle et par conséquent la méconnaissance de leur cycle ovarien ? Les propos des répondantes apportent des éléments de réponse à ces questions. Dans le récit suivant, une des répondantes s'exprime sur la précocité des rapports sexuels :

« J'ai voulu faire comme les autres, avoir un petit ami ; je voulais faire comme les grandes filles, faire comme elles, vouloir les ressembler ; au final, ça mal tourner, j'ai eu une grossesse et je suis tombée enceinte à 13 ans » (Rose, 15 ans.)

Ces propos sont ceux d'une fille-mère de 15 ans qui aujourd'hui a un enfant de 1 an. En voulant faire « comme les autres », elle est tombée enceinte à l'âge de 13 ans (qui correspond aussi à l'âge de son premier rapport sexuel). Ce qui ressort de ses dires, c'est qu'elle avait des amies qui, elles, avaient des petits amis et pour ne pas se sentir la « démodée, ringarde ou vieux jeu » de la bande, a fini par avoir un petit ami. Cette répondante nous confie aussi qu'elle fait plus grande que son âge (on lui donnerai facilement 18 ans) et ses amies « les grandes filles » pensaient

qu'elles avaient toutes le même âge. Avoir un petit ami et surtout avoir des rapports sexuels avec lui, serait donc comme un « passage de l'enfance à l'adulte », c'est aussi comme une confirmation d'appartenance à un groupe.

Tableau 3 : Effectif selon l'âge au premier rapport sexuel

Âge au premier rapport sexuel	Effectif
13 ans	3
14 ans	3
15 ans	5
16 ans	3
17 ans	2
18 ans	2
Total	18

Tableau 4 : Effectif selon l'âge à la première grossesse

Âge à la première grossesse	Effectifs
13 ans	1
14 ans	2
15 ans	5
16 ans	3
17 ans	5
18 ans	2
Total	18

Les tableaux 3 et 4 présentent de façon plus détaillée les données du tableau 2. Ces deux tableaux nous révèlent que les participantes avaient en moyenne 15 ans au premier rapport sexuel et qu'elles avaient entre 15 et 16 ans à la première grossesse.

Concernant la connaissance en matière de contraceptif et de leur utilisation, nos répondantes ont apporté des réponses mitigées. En effet, les conduites sexuelles et l'utilisation des contraceptifs diffèrent d'une fille à l'autre. Certaines connaissaient l'existence des contraceptifs avant de tomber enceinte mais n'en ont pas fait usage. Plusieurs nous disent ne pas utiliser le préservatif parce que leur petit ami n'aime pas « ça ». Cela serait pour la jeune fille une preuve d'amour. Une des répondantes nous a affirmé que connaissant le statut sérologique de son ami elle n'avait pas besoin de préservatifs. Tout laisse croire que pour nos répondantes l'utilisation du préservatif ne sert qu'à se protéger du VIH/Sida ou des maladies sexuellement transmissibles (MST) et non des grossesses non désirées. Ainsi, « faire confiance » à son petit ami renvoie à penser que les partenaires de nos répondantes sont « cliniquement saints ». Voilà ce que nous rapporte une participante de 18 ans, mère d'un enfant de 1 an, en classe de seconde et qui vit en concubinage, concernant la non utilisation d'un contraceptif :

« Avant de tomber enceinte, je connaissais les méthodes contraceptives : le préservatifs et la pilule. Mais je ne les ai pas utilisé parce que je n'avais pas les moyens pour acheter la pilule et mon petit ami n'aime pas les préservatifs » (Vivienne, 18 ans.)

Une autre participante nous donne les raisons de la non utilisation d'un moyen contraceptif :

« Les méthodes contraceptives que je connais sont le préservatif et le calcul du cycle, mais je ne connaissais pas la pilule. Je n'ai pas utilisé le préservatif parce qu'il (son petit ami) n'a pas voulu et parce qu'il tenait à moi ; il m'a dit que si je tenais aussi à lui, je ne devais pas utiliser de préservatifs ; et il m'a rassuré que si je tombais enceinte il allait s'occuper de l'enfant, il m'avait rassuré... C'est ce qui a fait qu'on n'utilise pas de préservatifs.» (Vanna, 19 ans.)

Ces deux récits nous montrent que le jeune homme est aussi fautif que la jeune fille dans la non utilisation des préservatifs ou d'autres méthodes contraceptives. Il exerce auprès de sa petite amie un « chantage » (qui ne dit pas son nom) au nom de l'amour. La jeune fille par « amour » accepte d'avoir des rapports sexuels non protégés et se retrouve enceinte d'une grossesse non désirée.

Tableau 5 : Utilisation des méthodes contraceptives après la naissance de l'enfant

Utilisation des contraceptifs	Effectif
Oui	10
Non	6
Abstinence	2
Total	18

Ce tableau montre par contre qu'après l'accouchement de leur premier enfant, elles sont nombreuses à faire usage des contraceptifs. Après l'accouchement, elles connaissent mieux les méthodes contraceptives parce que les sages femmes leur ont non seulement prodigué des conseils en leur demandant d'utiliser des contraceptifs pour éviter des grossesses non désirées mais leur ont également présenté les différentes formes de contraception qui existent sur le marché et à moindre coût. C'est pour cette raison que certaines participantes, issues de familles plus ou moins aisées, font usage de la pilule après leur accouchement. Une des participantes Lucretia, nous dit comment et pourquoi, elle utilise la pilule orale :

« J'ai su que j'étais enceinte, j'avais déjà un mois et demi de grossesse. Ma mère a beaucoup pleuré en apprenant que j'étais enceinte. Elle ne voulait pas que je sois enceinte à 15 ans. Après l'accouchement, le médecin m'a prescrit la pilule, je prends la pilule depuis 6 mois. Mais moi, je voulais la pilule injectable mais il m'a dit que ce n'était pas possible parce que je venais d'accoucher. » (Lucretia, 16 ans.)

Il existe sur le marché plusieurs formes de contraceptions modernes. Mais comme nous le montre le tableau suivant, plusieurs de nos participantes ne connaissaient au moment de l'enquête que le préservatif masculin comme méthode de contraception. La connaissance d'autres formes de contraception pourrait en effet réduire le nombre de grossesses précoces car la jeune fille ne serait pas obligée de demander à son petit ami de mettre un préservatif. La pilule orale ou simplement le calcul du cycle seraient par exemple un moyen efficace d'éviter une grossesse non désirée (autonomisation des jeunes filles en matière de santé de la reproduction).

Tableau 6 : connaissance d'une ou de plusieurs formes de contraception avant l'accouchement

Contraceptifs	Effectif des filles connaissant les contraceptifs
Préservatifs uniquement	13
Calcul du cycle et préservatifs	2
Pilule orale+ préservatifs + calcul du cycle	3
Aucun	0
Total	18

Le tableau 4 montre que le niveau de connaissance des contraceptifs par nos répondantes est plutôt élevé. Cependant la majorité (13 d'entre elles) ne connaissent qu'un seul moyen de contraception : le préservatif ou condom; mais elle n'en ont pas fait usage avant la première grossesse. Par ailleurs, elles sont seulement trois qui connaissent plus d'une méthode contraceptive. Concernant la pilule orale, son coût onéreux ne permet pas qu'elle soit accessible aux jeunes filles ; et dans la mentalité africaine, un parent ne peut pas mettre sa fille sous pilule car se serait demander à la jeune fille d'avoir une vie sexuelle avant mariage, en d'autres termes encourager les relations sexuelles pré-maritales. Une répondante Angèle, âgée de 17 ans, mère d'une fille de 9 mois, nous a dit ceci :

« Je connaissais la pilule mais je ne l'ai jamais utilisée ; j'utilise le préservatif. Je n'utilise pas la pilule parce que ma mère m'a dit que ça rend stérile. » (Angèle, 17 ans.)

En effet, plusieurs sont les mères (surtout les moins instruites) de nos répondantes qui pensent que l'utilisation de la pilule orale pourrait rendre stérile. Cette méconnaissance de la pilule serait aussi la principale raison de sa non utilisation. Ce tableau montrerait aussi que ces jeunes mères ne connaissant pas leur période de fécondité, ne peuvent par conséquent pas calculer leur cycle menstruel.

À la lumière des propos des jeunes filles mères interrogées, on constate que le niveau de connaissance des contraceptifs de ces dernières est relativement élevé mais que leur utilisation (du moins avant la naissance de leur enfant) est très basse.

Le fait que les répondantes connaissent au moins une méthode contraceptive mais n'y ont pas recours semble indiquer un besoin de maternité inavoué de la part de nos répondantes. Les participantes ont une vie sexuelle précoce mais n'utilisent pas de méthodes contraceptives par amour et par peur de perdre leur petit ami. Mais la conséquence est qu'elles sont tombées enceintes précocement et sans le vouloir. En somme, nos répondantes ont une activité sexuelle précoce et ce n'est pas la méconnaissance des méthodes contraceptives qui est à l'origine des grossesses précoces mais la non utilisation, pour diverses raisons (amour, refus du port du préservatif par le partenaire, confiance, non connaissance de la période féconde), qui en est la cause. On observe que ces jeunes filles n'ont aucune connaissance des conséquences des rapports non protégés. Par ailleurs, la politique nataliste prônée par le gouvernement gabonais et l'idée véhiculée par la population disant que la majorité des femmes gabonaises sont stériles, laisse supposer que l'utilisation de la pilule et l'avortement augmenterait l'infertilité des femmes et encourageraient de manière voilée la maternité précoce.

Dans l'ensemble, les filles mères de Libreville ou du moins celles interrogées dans le cadre de cette étude ont montré, comme le mentionne la littérature, que la sexualité des adolescents et surtout celle des adolescentes est de plus en plus précoce et pré-maritale ; au Gabon, cela serait dû à un manque d'éducation en matière de sexualité. Ainsi, l'éducation sexuelle faisant défaut, ces adolescentes ne savent pas comment éviter une grossesse ; il faut aussi noter que le coût des contraceptifs constitue également un frein à leur accès. Par ailleurs Dadoorian (2005) avait, dans une étude faite au Brésil, montré que les grossesses précoces n'étaient pas dues à la méconnaissance des méthodes contraceptives, ce qui corrobore avec notre étude mais qu'il faut plutôt chercher à comprendre pourquoi les jeunes filles continuent de tomber enceintes malgré leur connaissance, soit elle minime dans le cas de nos participantes, en matière de contraceptions. Ainsi, l'auteure considère que la grossesse à l'adolescence « est traitée de façon simpliste et réductionniste, par un lien univoque qu'on établit entre la grossesse à l'adolescence et le manque de connaissance des jeunes sur les méthodes contraceptives » (Dadoorian, 2005 : 25).

3.1.2 Décision de garder sa grossesse jusqu'à terme : désir d'enfants ?

Selon une convention onusienne, les grossesses adolescentes sont définies comme les maternités survenant entre 13 et 19 ans. Très courantes dans la majorité des sociétés, elles sont perçues par la littérature comme un manque d'irresponsabilité de la part des « mamans ados » parce qu'elles ne sont « ni prêtes ni préparées » à vivre une maternité. En Afrique, les grossesses précoces résultent des mariages qui eux aussi sont précoces. Dans certaines sociétés africaines, elles sont, d'un point de vue social et familial, interdites voire condamnées.

La littérature montre que certaines adolescentes planifient et désirent leur grossesse (Dadoorian, 2005) ; cependant, pour beaucoup d'entre elles, ces grossesses ne sont pas désirées. Le questionnement qui vient alors est de savoir si elles sont réellement désirées et ce qu'il en est pour le cas du Gabon. Dans plusieurs pays d'Afrique et particulièrement au Gabon, les grossesses chez les adolescentes sont non-désirées. Les raisons qui poussent ces jeunes filles à garder leur grossesses jusqu'à terme sont multiples mais ne justifient pas une telle décision. Est-ce vraiment une décision responsable de vouloir mener à terme une grossesse sachant toutes les conséquences qu'implique la venue d'un enfant ? Tout cela pose la question de la spécification du « désir » ou non d'enfant dans le contexte africain.

Une de nos répondes raconte son histoire :

« Avant que mes parents ne sachent, je cachais ma grossesse. Je savais que s'ils apprenaient ça, ils allaient avoir mal au cœur. Je me sentais un peu bizarre, j'avais des idées comme vouloir avorter et tout...mais après je ne sais pas pourquoi mais j'ai eu envie de le garder ; le fait que mes parents étaient au courant de ma grossesse m'aussi donner l'envie de le garder. En fait, j'avais peur de ce que les gens allaient dire » (Rose, 15 ans.)

Rose ne voulait de cette grossesse au départ mais au fur et à mesure que l'enfant évoluait dans son ventre, elle a commencé à aimer cet enfant et à accepter cette grossesse qui pour elle reste tout de même « un accident ». Par ce récit, nous voyons encore ces jeunes mamans disent « avoir eu une grossesse par accident » mais restent contentes d'être mamans. Leur jeune âge ne les empêche pas d'être des mamans à part entière, d'apporter amour et affection à leur enfant.

Le tableau ci-dessous montre que sur les 18 participantes à notre enquête, seules trois d'entre elles ont dit qu'elles désiraient avoir un enfant. Cependant, les 15 autres ont ouvertement qualifié leurs grossesses « d'accident ».

Tableau 7 : Effectif des grossesses désirées et non désirées

Grossesse désirée	Effectif
Oui	3
Non	15
Total	18

Ce tableau indique que plus de la moitié (au total 15) des filles n'ont pas désiré avoir une grossesse à l'adolescence. Cependant, trois des filles mères ont désiré être mère. À travers leurs récits, nous essayerons de comprendre les raisons de ce désir précoce de maternité.

La plus âgée des trois jeunes mères qui ont désiré avoir un enfant se prénomme Cynthia. Elle a 19 ans et son enfant a juste 1 mois de naissance. Elle est la dernière d'une fratrie de 11 enfants : 8 sœurs et deux frères. Quatre de ses grandes sœurs ont des enfants. Au moment où nous l'interrogeons, elle vivait avec l'une de ses grandes sœurs et le mari de cette dernière. Son récit est le suivant :

« J'habite chez ma grande sœur depuis l'âge de 10 ans. Pour des raisons scolaires ma mère ne pouvait plus me garder. Mon ami et moi souhaitions avoir un enfant. Ce jour là, on n'a pas voulu utiliser de préservatifs parce qu'on voulait un enfant. J'avais peur de la réaction de mes parents mais comme mon ami voulait un enfant et me l'avait demandé, nous avons décidé de le faire. Je suis heureuse d'avoir mon enfant » (Cynthia, 19 ans).

La deuxième répondante âgée de 18 ans se prénomme Marie-Belle. Elle a un enfant de 2 mois. Elle vit chez ses parents ; le père est pâtissier et la mère fait du commerce. Elle a quatre petits frères et deux grandes sœurs (l'une des deux a un enfant). Elle nous donne les raisons qui l'ont poussées à vouloir un enfant :

« La grossesse je l'ai voulue parce que j'aime beaucoup les enfants et parce que j'avais une maladie dans le ventre, au niveau des ovaires. On m'a soigné à l'indigénat (médecine traditionnelle). Je voulais vérifier si j'étais vraiment guérie et si je pouvais concevoir. Il fallait donc que je tombe enceinte. Mes parents n'étaient pas contents mais mes grandes sœurs ont adoré » (Marie-Belle, 18 ans)

La troisième répondante, Marjolaine, est elle aussi âgée de 18 ans. Elle vit chez ses parents avec son bébé de 1 semaine. Son père est sans emploi et sa mère est commerçante. Elle est la quatrième d'une fratrie de six enfants : quatre sœurs et un frère. Elle a eu son premier rapport sexuel à l'âge de 17 ans et est toujours avec son petit ami. Elle nous dit ce qui suit :

« Je voulais un enfant ; j'avais le désir d'être mère » (Marjolaine, 18 ans).

Ces trois jeunes filles mères ont donné les raisons pour lesquelles elles voulaient être mère : amour pour les enfants, désir maternel, raisons médicales, à la demande du partenaire et sont issues de familles défavorisées. Mais elles ont toutes les trois des sœurs aînées qui ont déjà des enfants. Cela laisse à supposer qu'elles ont, d'une manière ou d'une autre, cultivé ce désir en voyant les enfants de leurs sœurs sans se soucier des conséquences. Elles ont été, plus ou moins, influencées par leurs aînées. Dans le cas de Marjolaine, il s'agissait d'un désir d'enfant ; mais dans le cas de Marie-Belle, il s'agissait plus d'un désir de grossesse afin de vérifier le bon fonctionnement de ses organes reproductifs.

Par ailleurs, certaines n'ont pas désiré avoir un enfant. Une des répondante Pétronie, âgée de 17 ans et ayant un petit garçon de 2 ans, qui n'a pas désiré sa grossesse, nous a quand même affirmé que « c'est bien d'être maman » ; ce qui montre ce désir inavoué et enfoui d'avoir un enfant, d'être mère.

Cependant, certaines jeunes mamans comme Elisabeth, ne conseilleraient pas à une jeune fille d'avoir « un enfant sur les bancs de l'école ». Elisabeth a 18 ans, a eu son premier rapport sexuel à l'âge de 16 ans et est la mère d'un enfant de 6 mois. Au moment de l'enquête, elle vivrait avec ses sœurs dans des conditions difficiles; elle n'a pas connu son père et n'a pas eu l'affection de sa

mère. Elle est l'unique enfant de son père et de sa mère ; cependant sa mère a eu d'autres enfants dont trois filles et deux garçons ; elle est la troisième de cette fratrie. N'ayant pas connu son père, elle ne sait pas si ce dernier a eu d'autres enfants. Elle nous dit ceci :

« Je ne connais pas mon père, je ne l'ai jamais vu ; depuis l'âge de cinq ans je ne vis plus avec ma mère. Ma tante m'a recueilli chez elle. Je ne sais pas pourquoi mais ma mère n'a élevé aucun de ses enfants » (Elisabeth, 18 ans).

À travers, ce récit on peut aisément comprendre le manque d'affection parentale qu'a vécu notre répondante. Ce manque d'amour maternel l'a sûrement conduit à avoir un enfant pour combler ce vide affectif. Pour la majorité de nos répondantes, elles sont heureuses d'être mamans même si elles sont dans certains cas les « grandes sœurs » de leur enfant. En effet, plusieurs filles mères nous ont révélé que leur enfant est considéré comme un enfant de la « maison » amis non comme un petit fils ou un neveu. Cette considération fait en sorte que l'enfant de l'adolescente est autant apprécié par sa mère que par les autres membres de la famille. Pour montrer à quel point les parents de la jeune fille mère considèrent leur petit fils comme leur enfant, ils vont jusqu'à donner à leur petit enfant leur nom suivi du nom du père géniteur.

Par ailleurs, la question de l'avortement n'a pas été longuement abordée au cours de nos entrevues. Cependant une des participantes Vanna, orpheline de mère, nous a dit ce qui suit par rapport à l'avortement :

« Mon petit ami m'a demandé d'avorter parce qu'il n'était pas prêt à avoir un enfant. Mais j'ai refusé de le faire parce que ma mère me disait souvent que si je tombe enceinte il ne faut pas que j'avorte ; peu importe ce qui va t'arriver ne tue pas ton enfant parce que tu ne sais pas ce que cet enfant pourra te faire dans l'avenir. Je n'ai pas voulu cette grossesse mais je ne pouvais pas avorter ». (Vanna, 19 ans.)

Ce récit montre que l'avortement n'est pas pour nos répondantes une solution pour ne pas avoir un enfant non désiré. Une autre répondante faisant référence à sa religion a dit que « l'avortement était un péché grave ». Cet aspect « mystico-religieux » concernant la pratique de l'avortement au Gabon, serait aussi la cause des grossesses précoces.

Ainsi, pour nos participantes il ne s'agit pas d'un désir d'enfant mais l'acceptation d'un fait : la grossesse. Pour celles qui assimilent leur grossesse à un « accident », elles disent que si s'était à refaire, elles ne le referaient plus. On constate aussi que celles qui ont désiré avoir un enfant étaient plus âgées que celles qui ne le désiraient pas. Cela pourrait s'expliquer de la manière suivante : se sachant proche de l'âge de la majorité, elles ont voulu vérifier leur fécondité. Cette grossesse est caractérisée par la littérature comme « une grossesse culturelle » en ce sens qu'elle servirait de vérification des organes sexuels et de capacité de procréation. En somme, la grossesse a été pour certaines un « accident » et pour les autres un projet planifié et voulu. Ces grossesses non désirées sont non seulement le résultat de rapports sexuels non protégés mais également de « l'insouciance » de ces adolescentes.

3.2 Le père, le conjoint, le petit ami : son statut ?

Dans cette section nous allons nous attarder sur le cas des pères des enfants nés de mères adolescentes. Nous allons à cet effet présenter le profil de ces jeunes pères ; et à partir des propos de nos répondantes, analyser les rapports que les jeunes mères ont entretenus avec le père biologique de leur enfant avant et après la naissance de leur enfant. Enfin, nous parlerons brièvement de la nature de la filiation et l'implication du jeune père dans les soins de l'enfant.

3.2.1 Profil du père biologique et relation avec la jeune mère avant et après la naissance

Le tableau 8 ci-dessous nous présente le profil du père biologique. Il nous révèle non seulement l'âge des pères biologiques des enfants de nos participantes mais également leur statut socioprofessionnel.

Tableau n°8: Profil du père biologique

Répondantes	Âge du père biologique	Profession	Encore aux études	Toujours ensemble
Angèle 17 ans	19 ans	Sans	oui	oui
Elvire 18 ans	19 ans	Sans	oui	oui
Gilda 16 ans	20 ans	Agent dans le privé	non	oui
Marie Belle 18 ans	20 ans	Sans	oui	non
Valérie 16 ans	20 ans	Sans	oui	non
Vanna 19 ans	20 ans	Garagiste	non	non
Sophie 17 ans	21 ans	Sans	oui	non
Edith 17 ans	22 ans	Sans	oui	oui
Priscille 18 ans	22 ans	Sans	oui	non
Rose 15 ans	22 ans	Sans	oui	non
Stella 17 ans	22 ans	Sans	oui	non
Lucretia 16 ans	23 ans	Gendarme	non	non
Pétronie 17 ans	23 ans	Militaire	non	oui
Elisabeth 18 ans	24 ans	Sans	oui	oui
Marjolaine 18 ans	24 ans	Sans	oui	oui
Cynthia 19 ans	25 ans	Agent dans le privé	non	oui
Vivienne 18 ans	28 ans	Sans	oui	non
Marylise 15 ans	42 ans	Homme d'affaires	non	non

À partir de ce tableau, nous pouvons observer que plus de la moitié des pères sont encore aux études et auront par conséquent plus de difficultés à s'impliquer dans les charges de leur enfant ; par contre, d'autres ont décroché du système scolaire et occupent des emplois précaires; ces emplois qui font d'eux (à tort) des irresponsables. Les pères biologiques des enfants de nos

répondantes sont pour la majorité d'entre eux dans la vingtaine. Dans l'ensemble donc, ces pères disposent de peu de ressources pour s'impliquer dans la prise en charge de leur enfant.

Rappelons que Charbonneau (2003 : 162) mettait en évidence trois scénarios différents de la présence des pères : celui d'une vie conjugale stable, celui où le père est présent pendant la grossesse mais où survient une rupture quelques années après la naissance et enfin le dernier scénario où la grossesse et la naissance sont vécues sans le père. Au regard de nos données, ces trois scénarios corroborent avec le vécu de nos répondantes. Les jeunes filles mères que nous avons rencontrées sont toutes célibataires, vivent en famille, et sont donc toutes dépendantes de leur famille ; cette situation de dépendance financière à leur famille d'origine et la non-cohabitation du jeune couple pourrait aussi expliquer la faible ou la non implication du père géniteur. Quelques unes d'entre elles (8 jeunes filles mères) continuent d'entretenir une relation amoureuse avec le père de l'enfant mais elle n'est que superficielle comme en témoigne Elisabeth (18 ans) :

« Je sors avec le père de mon enfant depuis 2012 ; on s'entend bien mais depuis la naissance de l'enfant, il y a un petit changement ; sinon, je ne peux pas dire que c'est comme avant. » (Elisabeth, 18 ans.)

D'après la littérature et nos données, les jeunes mères préféreraient ne pas rompre, après naissance de l'enfant, de crainte de vivre la parentalité toute seule et pour ne pas que les charges liées à l'enfant relèvent uniquement de leur famille. Aussi se pose-t-on la question de savoir ce que devient le lien ou la relation du jeune couple après la naissance ?

Dans la majorité des cas, le jeune homme met fin à la relation amoureuse qu'il entretenait avec la jeune mère quelques mois après la naissance de l'enfant ou au pire des cas avant la naissance. Les parents, ceux du jeune homme comme ceux de la jeune mère jouent un rôle majeur dans la rupture de la relation. Ainsi, la relation entre le jeune couple peut être interrompue à cause des parents ; et ce, dans la majorité des cas, mais pas par la volonté du jeune couple. Pouvons nous penser que s'il n'y avait pas l'hostilité de la famille, le géniteur prendrait son rôle de père au sérieux et s'investirait sérieusement dans ses nouvelles responsabilités ?

Parlant de la réaction des parents du père biologique, on note que certains parents ont pris la décision de ne pas reconnaître l'enfant de leur fils pour de multiples raisons. En effet, les grands parents paternels se disent sceptiques quant à la paternité de leur fils. Plusieurs d'entre eux exigent même un test d'ADN ; mais ce test étant coûteux, nombreux sont les parents de la jeune fille qui ne le réclament pas lors d'un refus de paternité des parents du jeune père. Étant le plus souvent sans ressources financières, le jeune père est quelque peu dans l'obligation de nier sa paternité (sous la contrainte de ses parents). Ainsi, la réaction négative des grands parents paternels de l'enfant expliquerait-elle l'absence du père ? L'histoire de Lucretia et de Papi (le jeune père) nous donne un aperçu de ce que les parents peuvent être ou sont la cause de la séparation du jeune couple :

« Mes parents et moi étions convoqués chez la mère de Papi ; elle nous a clairement dit que son fils n'était pas l'auteur de ma grossesse ; et Papi a avoué devant sa mère et devant mes parents qu'il n'était pas le père et qu'il ne me connaît même pas, qu'il ne m'a jamais vu; tout ce qu'il disait m'a bouleversé, je ne savais plus quoi faire, je voulais me suicider surtout quand il a dit qu'il ne m'a jamais aimé ; alors qu'on était toujours ensemble avant que je ne tombe enceinte ; j'ai vu la colère sur le visage de mes parents ; ma mère avait honte ; mon enfant n'a donc pas de père »
(Lucretia, 16 ans.)

À partir du récit de Lucretia, nous pouvons voir la réaction négative des parents du « jeune père ». Cette adolescente de 16 ans a cru au « parfait amour » mais l'attitude de « Papi » qui semble bien être instrumentalisé et orchestré par sa mère a plongé la jeune femme dans une grande déception ; et leur relation a été rompue tout de suite après cette rencontre des deux familles, avant même la naissance de l'enfant de Lucretia. Lucretia nous rapporte par ailleurs que la mère de « Papi » est une femme chef de famille, « elle élève ses enfants toute seule » ; et la réaction de la mère de papi est due au fait que cette dernière n'a pas suffisamment de moyens financiers pour prendre une nouvelle charge (le bébé à naître qui deviendra un enfant à nourrir et à élever). Les propos de Lucretia nous montrent jusqu'à quel niveau les grands parents paternels peuvent aller pour refuser la paternité. En outre, en écoutant les dires de Lucretia, on s'aperçoit qu'elle déculpabilise Papi par « amour » ; étant toujours amoureuse de Papi, Lucretia lui pardonne tout.

Pour certaines jeunes mères, se sont donc leurs propres parents qui sont à l'origine de la rupture du couple et qui a le plus souvent pour conséquence la non participation du père biologique dans les soins de l'enfant. Dans notre échantillon, le père de l'enfant de l'une de nos répondantes est un adulte, bien plus âgé que l'adolescente. Ce qui rend cette relation impossible. C'est le cas de Marylise. En effet, Marylise âgée de 15 ans et le père de son enfant âgé de 42 ans, les parents de cette dernière n'ont pas accepté cette relation et ont demandé à leur fille de rompre avec le « père de son enfant ». Dans son témoignage, ce qui ressort est que cette adolescente n'a pas souhaité la séparation d'avec le père de son enfant mais par obéissance à ses parents, elle a cessé de le rencontrer. Marylise nous donne la raison de leur séparation :

« Le père de mon enfant et moi ne sommes plus ensemble ; nous avons eu des petits problèmes mais c'est plus parce que les parents ne veulent plus que nous soyons ensemble ; en fait, il crée trop de problèmes aux parents ». (Marylise, 15 ans.)

Le père biologique de l'enfant de Marylise est un homme d'affaire mais l'on pourrait dire que la réaction des parents de l'adolescente a fait en sorte qu'ils rompent leur relation et que cet homme ne s'occupe pas de son enfant (il a pourtant les ressources financières nécessaires). Ainsi, les pères biologiques n'occupent pas une place importante dans la vie de la jeune mère de leur enfant. Ils sont mis à l'écart de la vie de l'enfant sans leur consentement.

La relation entre le jeune couple peut avoir été stable avant la conception ou avant la naissance de l'enfant ; mais elle est souvent fragilisée ou interrompue après l'accouchement. Dans le cas de nos répondantes les relations sont rarement stables mais elles sont le plus souvent superficielles (le père voulant voir son enfant « grandir ») ; les mères adolescentes rencontrées vivants encore chez leurs parents, ont presque toutes vécu la grossesse et la naissance de leur enfant sans la présence du père géniteur.

Lorsque nous écoutons le témoignage de Marie-Belle, 18 ans, nous constatons qu'elle a difficilement vécu la séparation d'avec le père de son enfant, âgé de 20 ans et encore aux études.

« Notre relation n'allait plus bien avant que je ne tombe enceinte ; on s'est séparé, ensuite on s'est remis ensemble ; je suis tombée enceinte ;

ça n'allait toujours pas ; j'ai donc décidé d'arrêter parce que je ne veux plus ; pour l'instant, je ne veux plus d'hommes dans ma vie ; je veux me consacrer à mon enfant et à mes études. » (Marie Belle, 18 ans.)

Cependant, nos données révèlent que leur relation est souvent « bonne » quand le père accepte sa paternité et qu'il assume ses responsabilités de père. Cynthia, 19 ans, est au moment de l'interview encore avec le père de son enfant. Cela fait deux ans qu'ils sortent ensemble ; le petit ami de Cynthia a 25 ans, il est agent dans une société privée à Libreville. Celui-ci et ses parents prennent en charge toutes les dépenses liées à l'enfant. Cynthia nous relate ce qui suit :

« Le père de l'enfant fait tout : les habits, la nourriture, les médicaments, c'est lui ! Il vient souvent à la maison, presque tous les jours (rire) ; ma grande sœur accepte sans problème qu'il vienne à la maison ; elle dit que c'est moi qui dois décider si je veux continuer ou pas ; elle me demande seulement d'éviter de tomber encore enceinte avant la fin de mes études ; mes parents et les siens s'entendent très bien ; je peux aller laisser l'enfant chez eux sans problème ; son père est décédé comme le mien et sa mère est NZEBI (une ethnie du Gabon) comme nous donc on s'entend bien ; je peux dire que nos familles s'entendent très bien, on n'a pas de problèmes. » (Cynthia, 19 ans.)

On note ainsi que les pères sont différemment engagés dans leur rôle de père. Il serait donc intéressant, dans une prochaine étude, de donner la parole aux pères des enfants nés de mères adolescentes pour ainsi comprendre ce que représentent pour eux leur rôle de père et leur implication ou non dans ce nouveau rôle.

3.2.2 La reconnaissance ou non de l'enfant par le père biologique et ses impacts

L'intervention des parents (de la mère adolescente ou du père biologique) fait souvent en sorte que la reconnaissance de la paternité est très aléatoire. Du point de vue des parents de la fille, celle-ci n'étant pas mariée, est « leur propriété » et tout ce qui « sort » d'elle leur appartient. C'est à ce titre que le nom du père biologique de l'enfant de l'adolescente peut exister ou pas sur la déclaration de naissance. La transmission du nom et le choix du nom sont du ressort des grands parents maternels. Dans la tradition gabonaise, c'est le versement de la compensation matrimoniale qui donne au jeune homme le « droit » de reconnaître légalement son enfant. Ainsi

en l'absence de dot « c'est le frère ou le père de la femme qui se déclare comme le père de l'enfant » (Akare, 2010 : 63). On constate aussi, à partir des récits de nos répondantes, que le type de rapports qui existent entre les deux familles (celle de la jeune fille et celle du géniteur) est aussi un facteur de non reconnaissance de l'enfant par son père géniteur. L'histoire d'Angèle nous le montre :

« je suis de religion catholique et le père de mon enfant est musulman (et non gabonais), il étudie la médecine en France; ses parents étaient furieux quand ils ont su que leur fils a eu un enfant avec une chrétienne ; je ne peux pas dire que nous sommes toujours ensemble, il est loin en France ; du coup, ma fille porte des noms gabonais (celui de la sœur de ma mère et celui de mon père) ; pour mon père c'est mieux que ma fille ait un nom gabonais comme ça elle n'aura pas de problème de nationalité et de bourses scolaires ; mais entre nous (le géniteur et la jeune fille) il n'y a pas de problèmes, ce sont nos parents qui ne s'entendent pas .» (Angèle 17 ans.)

Le témoignage d'Angèle montre qu'au-delà des différences religieuses, la mésentente des grands-parents met les grands parents paternels dans une position de faiblesse et les parents maternels dans une position de force. Un autre témoignage le confirme : celui de Rose, âgée de 15 ans :

« Quand j'étais enceinte on ne se voyait pas, pas parce qu'il ne voulait mais à cause de mes parents et surtout à cause de maman ; aujourd'hui notre enfant a un an et demi mais son père ne l'a jamais vu ; comme j'ai son numéro, on s'appelle, il veut même offrir des cadeaux à l'enfant mais je refuse à cause de la réaction de maman ». (Rose, 15 ans.)

Ce récit vient appuyer le précédent dans le sens que la discorde entre les parents met à mal non seulement la relation entre le jeune couple mais empêche aussi le père biologique de reconnaître son enfant. Rose et son « petit ami » sont tous deux gabonais et de religion chrétienne mais le fait que les deux familles ne se soient jamais rencontrées et ne s'entendent pas a permis que les grands parents maternels aient la garde et la reconnaissance de l'enfant.

Par ailleurs, nous nous posons la question de savoir si c'est la crainte d'être père ou en d'autres termes la peur d'avoir des nouvelles responsabilités, qui justifie l'absence du père géniteur ?

L'absence du papa peut s'expliquer par son exclusion de la part des parents de la mère adolescente ; aussi cette absence pourrait faire en sorte que le père n'ait pas des liens d'attachement avec son enfant. Même s'il désire s'impliquer, son élan est souvent ralenti par la réaction défavorable et le refus des parents de la jeune fille mère. C'est le cas du père de l'enfant de Rose qui aimerait bien s'occuper de son enfant. Comme l'indique Charbonneau (2003), les enfants des adolescentes sont rarement élevés par leurs pères géniteurs. La plupart des enfants de nos répondantes subiront aussi ce sort : ne pas vivre avec leur père biologique. Une de nos répondantes nous a dit que ses parents ne voulaient pas que son enfant aille chez ses grands parents paternels parce qu'ils (les grands parents maternels) ne connaissent pas les parents du jeune homme. Dans ce refus, on peut observer une certaine peur de l'inconnu mais surtout la peur de la sorcellerie : l'envoutement de l'enfant de la jeune fille par les grands parents maternels. L'expression « on ne les connaît pas » montre aussi que les parents de la jeune fille ne font pas confiance aux parents du jeune homme ; ils ne peuvent en aucun cas confier leur petit enfant à des inconnus.

Dans le discours des jeunes filles mères, nous avons noté que rares sont celles qui nommaient le père géniteur de leur enfant par leurs prénoms ; la majorité d'entre elles se contentaient de dire « le père de mon enfant » et ce quelque soit la nature de la relation. Cela pourrait montrer la distance qui existe entre la jeune fille et le père biologique de son enfant. Cette appellation traduirait aussi l'avenir incertain du jeune couple et que c'est uniquement l'enfant qui les relie. Nos répondantes n'ont pas, dans la majorité des cas, vu leur amoureux comme un potentiel mari ou comme celui qui partagera avec elle le restant de leurs jours : l'homme de leur vie.

En somme, les pères biologiques des enfants des mères adolescentes restent dans la majorité des cas que des « pères biologiques » sans reconnaissance légale ou comme le dit Akare (2010) « des donneurs de spermes » ; d'autres pères biologiques n'auront pas la garde de leur enfant et moins encore ne pourront donner leur patronyme à leur enfant. Par ailleurs, en Afrique et particulièrement au Gabon, tant que le jeune homme ne donne pas une compensation matrimoniale ou n'épouse pas légalement la mère de son enfant, son statut au sein de la famille de cette dernière reste celui de « petit ami » ou de « copain », montrant le caractère illégal de la relation ; ainsi, l'enfant né hors mariage appartient à la famille de sa mère ; par conséquent, les

enfants de mères adolescentes « appartiendraient » davantage à leurs grands parents maternels qu'à leurs parents biologiques (Mayer, 2002 ; Mouvagha-Sow, 1995). Aussi, Akare (2010 : 63) le montre bien en disant que « lorsque les parents vivent en union libre, c'est à dire avant le paiement d'une compensation, l'enfant revient de droit à la femme et à ses parents (à son père ou à son frère). Le fait que l'enfant ait été reconnu par son géniteur ou qu'il vive avec ne change en rien cette situation. Un enfant né hors mariage ou hors dot est automatiquement affilié au clan de sa mère, qui est celui de son grand-père maternel ». Les enfants de nos répondantes étant nés hors dot appartiennent à la filiation de leur grand père maternel.

3.3 Les facteurs favorisant la conciliation études/maternité

Quels sont en définitive les facteurs favorisant la conciliation études/maternité ? On l'a vu précédemment, la littérature insiste sur le fait que la maternité à l'adolescence a des conséquences négatives sur l'avenir de la jeune mère. Elle soutient, en effet, que ces adolescentes auront plus de difficultés que les autres adolescentes à poursuivre leur scolarité et sont susceptibles d'abandonner leur scolarité et par conséquent elles n'auront pas des compétences nécessaires pour acquérir un bon emploi. Il est également mentionné dans les écrits que la plupart des mères adolescentes délaissent leur projet scolaire au profit de leur enfant; les jeunes mères éprouvent trop souvent de la difficulté à concilier scolarité et maternité.

Cependant, un certain nombre d'entre elles parviennent à relever le défi ; c'est le cas des jeunes mères rencontrées dans le cadre de notre recherche. Nous avons souhaité apprendre de nos répondantes les mécanismes qu'elles ont mis en place afin de pouvoir poursuivre leur scolarité ; en d'autres termes comment elles concilient les exigences liées aux études et celles liées à la maternité ? Nous avons pour cela abordé la question de la parentalité à l'adolescence telle que vécue par nos répondantes. C'est ainsi que nous avons pu mettre en relief quatre facteurs cruciaux favorisant la conciliation scolarité/ maternité chez les mères adolescentes. Ces facteurs sont :

1. La responsabilisation et la capacité de la jeune mère ;
2. Le soutien de la part du réseau familial ;
3. L'aide apportée par le père de l'enfant ;

4. La valorisation de l'éducation de la part des parents de l'adolescente.

3.3.1 Le quotidien de la mère adolescente : responsabilisation et sens de l'organisation

La grossesse et la maternité à l'adolescence sont souvent associées à l'immaturation des jeunes mères. Cependant, plusieurs jeunes mères conscientes des responsabilités qui sont les leurs se privent de certains loisirs liés à leur jeune âge pour prendre soin de leur enfant et de devenir « le meilleur parent possible ». Les mères adolescentes rencontrées sont toutes à l'école et malgré cela elles ont du temps à accorder à leur enfant après les cours.

« Pour moi, les choses ont beaucoup changé ; je vois les choses autrement et je me suis responsabilisée. » (Elvire, 18 ans.)

Priscille âgée de 18 ans vit chez sa tante maternelle à cause de la séparation de ses parents. Elle nous révèle son mode d'organisation :

« Je m'occupe de mon enfant tous les jours ; ma tante me demande de me reposer à mon retour de l'école ; je profite de ce petit temps libre pour travailler (devoirs scolaires) après ça je m'occupe de l'enfant ; il arrive des jours où elle embête et pleure beaucoup la nuit, quand je réussis à l'endormir et que je n'ai plus sommeil je peux encore étudier ; mais ce n'est pas facile ; je trouve que c'est difficile de garder un enfant et d'aller à l'école ». (Priscille, 18ans.)

Les jeunes mères que nous avons rencontrées nous ont toutes dit qu'elles n'avaient plus de vie sociale et de loisirs. Elles ne « voient » plus leurs amies, elles ne sortent plus comme elles le désirent, elles utilisent leur argent de poche pour les besoins de leur enfant (vêtements, chaussures, nourriture) ; elles mettent les besoins de leur enfant en premier et mettent au second plan leurs propres besoins, elles se sentent préoccupées et concernées par les besoins de leur enfant. Elles font des concessions pour prendre soins de leur enfant, entre les visites chez le docteur et les visites chez des amies, le choix est vite fait; elles vivent au rythme de leur enfant.

Marie-Belle a 18 ans et est mère d'un enfant de deux mois. Elle a désiré avoir cet enfant mais n'a pas « mesuré » les responsabilités qui l'attendaient. Elle nous dit ceci :

« Être une jeune mère, je ne souhaite pas ça à d'autres jeunes filles ; c'est dur ! je ne peux plus faire mon emploi du temps comme je veux, je ne peux plus sortir quand je veux, je ne dors pas à l'heure que je veux, c'est elle (le bébé) qui décide ; je ne peux même plus gérer mon argent comme je veux, avant de dépenser, je dois penser à elle avant de penser à moi-même. » (Marie-Belle, 18 ans.)

Les jeunes mères ont un double rôle : elles sont des adolescentes la journée (au sein de leur établissement scolaire, avec leurs amis (es)) mais de retour à la maison elles changent de rôle et deviennent des mamans à plein temps ; elles n'ont plus de temps pour elles, tout ou presque est planifié (les sorties, les moments passés avec leur enfant, les horaires) ; mais entre une vie d'adolescente et une vie de mère, les jeunes filles choisissent d'être mère ; elles deviennent mamans, mettent leur vie d'ados entre parenthèse et c'est un choix qu'elles assument tant bien que mal. Marie-Belle rajoute ceci :

« Quand je rentre (retour de l'école) je fais ce que j'ai à faire ; si j'ai des leçons j'étudie, si j'ai des devoirs je les fais, après ça je m'occupe d'elle, son bain, son linge (la lessive et le repassage) ; j'ai fait un emploi du temps mais j'avoue que c'est vraiment dur ! » (Marie-Belle, 18 ans.)

Sophie, 17 ans et mère d'un fille de deux ans, nous confie ce qui suit :

« Je me sens un peu plus responsable ; je ne fais plus les choses n'importe comment, j'essaie de me caser maintenant ! » (Sophie, 17 ans.)

Beaucoup de nos répondantes en rentrant dans la maternité ont pris leur rôle de maman au sérieux et décidé par conséquent de ne plus « sortir avec les copines ». C'est tout comme le fait d'avoir un enfant et de s'en occuper quotidiennement leur a donné le sens des responsabilités. Mais ce choix de vie n'est pas de toute gaité comme le mentionne Marie-Belle car le désir de rester une ado, de vivre comme une fille de son âge est toujours présent.

Le rôle d'une mère ou d'un parent c'est d'être attentive à son enfant, présente et disponible. Pour une jeune mère, c'est comme « sacrifier sa vie d'adolescente ». Mais au-delà de toutes ces nouvelles responsabilités, nos mamans ados n'ont pas manqué de nous dire qu'elles étaient tout de même heureuses d'être maman et se sentent plus « mûres » qu'avant ; elles apprennent à faire des choses qu'elles n'auraient jamais penser faire avant leur maternité comme donner le bain à un nouveau né, nettoyer son nombril et surtout pour certaines se lever au milieu de la nuit (pour allaiter); grâce à leur enfant elles ont eu une « maturité accélérée ». Se savoir mère et surtout mère à l'adolescence implique une certaine remise en question surtout quand elles savent que leur entourage et leur famille vont les juger par rapport à leur manière de prendre soin de leur enfant.

3.3.2 Le réseau familial : un soutien indispensable pour la mère adolescente au Gabon

La responsabilisation individuelle ne pourrait, cependant, à elle seule permettre à la jeune fille de mener de front maternité et scolarité. L'aide de la famille est primordiale et se révèle un élément clé de la « réussite » du pari maternité/études, surtout les premières années après l'accouchement de la jeune fille. C'est généralement la famille de la jeune fille qui s'improvise « baby-sitter » pendant que la jeune mère est à l'école ou vaque à d'autres occupations.

S'il faut mettre par ordre d'importance les personnes qui aident et soutiennent la jeune mère dans son quotidien, nous pouvons les classer de la manière suivante : premièrement les mères des adolescentes et dans une moindre mesure les mères du jeune père, puis par le père biologique (lequel fera l'objet du point suivant) et enfin, celle des autres membres de la famille (les frères, les grandes sœurs, les tantes maternelles, etc.). Par ailleurs, le soutien le plus important pour la jeune mère est le soutien financier ; et ce soutien elle ne peut l'obtenir qu'avec l'aide de sa famille. Comment s'organisent les jeunes mères entre les pleurs du bébé la nuit, les nuits blanches, l'attention que requiert un nouveau né et les cahiers ? Comment font-elles pour s'en sortir ? C'est avec l'aide et le soutien de son entourage immédiat qu'elles peuvent s'en sortir. Nous le constatons dans les différents récits de nos répondantes.

a) L'aide des parents, notamment celle de la mère

Les mères des jeunes filles jouent un rôle important dans l'aide reçue par ces dernières quotidiennement; une aide constante et primordiale à tout point de vue. Nous pouvons citer les aides suivantes : alimentation, garderie, aide financière, éducation du petit-fils, motivation aux études, instruction dans les soins, aide dans la prise en charge de l'enfant, logement et soins de santé. Mais les mères des mamans ados s'investissent parfois un peu trop, elles sont presque plus mères que grands-mères ; elles se surinvestissent jusqu'au point de confondre les rôles ; elles prennent en charge l'enfant de leur fille dans les moindre détails : elles dorment avec leur petit fils, lui changent les couches la nuit, veillent pendant la nuit au chevet de leur petit fils dans le but de laisser la jeune mère poursuivre ses études et de continuer à mener une vie normale d'ado.

« Mes parents prennent tout en charge ; mais dans ma famille à part ma mère, je ne vois personne qui peut vraiment m'aider avec l'enfant.»
(Lucretia, 16 ans.)

Comme Lucretia, Marylise exprime aussi le soutien qu'elle reçoit de ses parents:

« Ce sont mes parents qui paient tous les soins pour ma fille ; ils ont pris une nounou pour me permettre de bien étudier ; je m'occupe de ma fille quand je veux et surtout les week-ends. » (Marylise, 15 ans.)

Il en est de même pour Elvire :

« Mon père géniteur et le mari de ma mère s'occupent bien de moi et de ma fille, ils se partagent les tâches ; le père de mon petit ami s'occupe aussi de moi, il le fait depuis que je suis enceinte ; ma fille a une nounou qui est payée par son grand-père paternel. » (Elvire, 18 ans.)

Comme le soutient également Rose, qui note à ce propos ce qui suit :

« Quand je suis à l'école, lui (l'enfant) est à la crèche (garderie), après les cours on rentre tous ensemble ; je ne sais pas comment les autres filles font mais moi je suis aidée par mes parents ; si c'était d'autres filles, elles allaient peut être garder leurs enfants elles mêmes et être maltraitées mais moi je suis aidée par mes parents, donc ce n'est pas trop difficile pour moi ; ils (ses parents) s'occupent de lui pour tout

mais ils me donnent aussi certaines charges : laver son linge, veiller à ce qu'il soit toujours propre, prends soin de lui quoi ; c'est moi sa mère, je dois donc avoir certaines responsabilités vis à vis de mon fils et quand je ne m'applique pas, ils sont là pour m'aider. » (Rose, 15 ans.)

Dans le récit de Rose, nous pouvons comprendre que ses parents et notamment sa mère s'investissent pleinement dans les soins et l'éducation de son petit fils. Le rôle de la mère de Rose tient plus au rôle d'une mère vers son enfant que de celui d'une grand-mère vers son petit enfant.

Également soutenue par sa mère et par la femme du grand-père paternel de son enfant, Edith raconte :

« C'est ma mère qui garde l'enfant ; la mère de mon petit ami aussi participe ; mais mon père ne fait rien ; il est fâché (rire). » (Edith, 17 ans.)

b) L'aide des autres membres de la famille

Certaines de nos répondantes ne vivent pas avec leurs parents biologiques. Les autres membres de la famille apportent quant à eux une aide ponctuelle ; le plus souvent, cette aide se résume à la garde de l'enfant. Comme nous le confirme Rose, une maman grande sœur, une jeune mère qui est soutenue par toute sa famille :

« À la maison, ma mère n'est pas la seule personne qui m'aide avec l'enfant ; je suis aidée par maman et par mes frères et sœurs ; en fait, lui aussi, il est aimé dans la maison, il est comme un frère, il est aimé de tout le monde ; ici, on aime bien les enfants donc quand j'ai envie de travailler (étude), il va jouer avec ses oncles (petits frères de la jeune maman) ; vu que nous sommes aussi nombreux donc il est occupé avec les autres personnes de la maison et comme il commence à marcher, il peut se déplacer seul et faire son désordre loin de moi ; depuis que j'ai accouché ce sont mes parents qui s'occupent de mon fils comme si c'était leur propre enfant ; je suis sa maman mais des fois je me sens plus comme sa grande sœur ; je le vois comme mon petit frère parce qu'il appelle ma mère maman et moi, il m'appelle par mon prénom. » (Rose, 15 ans.)

Pétronie, 17 ans, soutient également qu'elle est aidée par les autres membres de sa famille :

« Quand je veux travailler (étudier les leçons), je profite des personnes qui sont dans la maison pour m'aider avec l'enfant, et quand je vais à l'école c'est ma grande sœur qui garde l'enfant. » Pétronie, 17 ans.

Vanna, 19 ans, est également aidée par un membre de sa famille autre que ses parents biologiques. Vanna est orpheline de mère et son père est agriculteur dans un village à l'intérieur du pays. Elle vit à Libreville chez sa tante maternelle qui exerce un petit commerce à l'étal. Elle vit dans des conditions difficiles. Sa tante n'ayant pas suffisamment de moyens financiers, fait de son mieux pour prendre soin de Vanna et de son enfant.

Tout comme Vanna, Angèle (17 ans) bénéficie du soutien de sa tante maternelle pour la garde de sa fille âgée de neuf mois. Angèle vit chez son grand frère et sa tante maternelle (mariée et mère de famille) est venue vivre avec eux depuis la naissance de la fille d'Angèle. Elle nous dit ceci :

« Quand je suis en classe c'est la grande sœur de maman qui s'occupe de l'enfant ; elle ne travaille et ma fille est son « homonyme » ; elle a donc décidé de venir garder l'enfant jusqu'à ce qu'elle (la fille d'Angèle) aura un an ; mes parents et mon petit ami prennent financièrement mais c'est ma tante qui prend vraiment soin de l'enfant : son bain, sa lessive, lui donne à manger...tout quoi. » (Angèle, 17 ans.)

Par ces différents témoignages, nous comprenons que les différents membres de la famille apportent à la jeune mère un soutien qui l'aide à bien vivre sa maternité. Les jeunes mères ont toutes mentionné que le soutien de la famille est d'une importance capitale. Ainsi, comme nous l'avons vu à travers les récites de nos répondantes, la famille reste cet appui sur lequel chaque membre peut compter.

3.3.3 L'aide apportée par le père biologique de l'enfant

La séparation du jeune couple n'empêche pas forcément le père biologique de prendre soin de son enfant. Parmi, les jeunes pères qui contribuent au bien être de leur enfant, on peut citer : le père biologique de l'enfant de Priscille 18 ans qui vit avec sa tante. La tante maternelle de Priscille garde seulement l'enfant pendant que cette dernière est à l'école. Priscille nous révèle que malgré le fait qu'elle ne vit pas avec ses parents et qu'elle ne soit plus avec le père de son enfant depuis la grossesse, ce sont eux sa mère et le père biologique de son enfant qui prennent tout en charge. Ils donnent de l'argent à la tante pour l'achat de tout ce qui concerne l'enfant. Le père biologique de l'enfant de Priscille étant étudiant, il fait de petits boulots pour prendre soin de son enfant. C'est aussi le cas de Sophie (17 ans) qui a un nouveau petit ami mais qui a le soutien du père biologique de sa fille. Étant étudiant, le père biologique de la fille de Sophie est aidé par ses propres parents dans les charges quotidiennes de sa fille. Par contre, le petit ami de Pétronie (17 ans, mère d'un petit garçon de 2 ans) s'occupe convenablement de son enfant mais n'a pas le droit de l'emmener chez lui (la mère de Pétronie refuse que son petit fils aille chez ses grands-parents paternels).

Certains jeunes pères prennent leurs responsabilités et s'occupent de leur enfant malgré l'hostilité et la réaction des parents de la jeune mère. C'est le cas d'Elisabeth est une jeune maman de 18 ans ; elle ne connaît pas vraiment ses parents; elle a toujours vécu avec sa tante maternelle, elle a connu une enfance difficile avec beaucoup de déplacements et de déménagements. Son petit ami âgé de 24 ans est étudiant en Droit. Elle nous relate ce qui suit :

« C'est le père de l'enfant qui s'occupe de moi et de l'enfant ; je prends soin de mon enfant tous les jours mais quand je suis à l'école, l'enfant reste avec la femme du grand frère à mon petit ami ; il (le petit ami) lui donne quelque chose toutes les fins du mois, ça dépend de ce qu'il trouve ; mais ce n'est pas facile pour tout le monde d'avoir un enfant et d'aller à l'école surtout pour les filles qui vivent dans les mêmes conditions que moi ». (Elisabeth, 18 ans.)

Elisabeth et le père (géniteur) de son enfant sont toujours ensemble. Ce jeune homme voyant les conditions de vie de sa petite amie s'investit pleinement pour que cette dernière et leur enfant ne manquent de rien. Quant à la tante d'Elisabeth (sans emploi), elle assure uniquement

l'hébergement depuis que sa nièce est tombée enceinte. L'attitude de la tante d'Elisabeth, donne à penser qu'elle ne cautionne pas la « bêtise » de sa nièce et son désengagement est une sorte de punition.

Une de nos répondantes, Edith (17 ans), a souligné le fait que son petit ami s'absentait à certains cours dans son établissement scolaire pour trouver un emploi (souvent mal rémunéré) dans le seul but de subvenir aux besoins de son enfant :

« Mon ami se sacrifie pour ma fille et moi ; parfois il manque ses cours pour chercher des bricoles. » (Edith, 17 ans.)

3.3.4 La valorisation de l'éducation par les parents de la mère adolescente

Dans la littérature, l'instruction des parents ou le niveau scolaire de ces derniers contribue au maintien des filles à l'école (Lange, 1996), plus longtemps elles resteront à l'école plus elles seront susceptibles de réussir. Dès le moment où elles décident de poursuivre leur grossesse jusqu'à terme, les jeunes mères sont déjà confrontées à des difficultés de tous ordres. Aussi l'aide familiale est un facteur important pour la poursuite des études. Les écrits mentionnent que la scolarisation est la voie royale pour l'autonomisation de la femme en général et de la femme africaine en particulier ; ainsi, la persévérance ou la poursuite des études pourrait réduire les conséquences socioéconomiques (pauvreté, précarité, dépendance à l'aide sociale) liées aux maternités précoces qui sont tant abordées dans la littérature. Il est aussi à noter qu'au Gabon, pays où 65% de la population a moins de 18 ans, le taux de déperdition scolaire est important, que les jeunes et notamment les filles mères sont confrontés au problème de pauvreté et de l'encadrement (Politique Nationale de la jeunesse du Gabon, 2012). Conscientes de ces faits, les jeunes filles scolarisées, et surtout celles qui sont devenues mères sur les bancs de l'école, se donnent ainsi le défi de parachever leur scolarité pour une autonomisation et une indépendance. Pour la mère adolescente être scolarisée, terminer sa scolarité, avoir un diplôme et surtout obtenir un emploi après ses études demeure très important car cela lui permettra d'être en mesure non seulement de subvenir à ses propres besoins mais également à ceux de son enfant ; la persévérance scolaire se traduirait par une autonomie financière.

Dans notre échantillon de jeunes filles mères qui poursuivent leurs études, on peut distinguer deux groupes distincts : celles qui veulent poursuivre leurs études jusqu'au niveau universitaire et celles qui se voient obliger d'écourter leur projet scolaire pour s'orienter vers une formation professionnelle. Aussi, dans le cas de nos répondantes ce sont leurs parents qui prennent en charge les frais de scolarité de leur fille.

Malgré un parcours scolaire difficile et perturbé pour certaines de nos répondantes, la venue de leur enfant leur donne le courage de continuer, de poursuivre leurs études jusqu'à l'obtention d'un diplôme. Certaines de nos participantes ont eu des parcours scolaires avec quelques difficultés et grâce au soutien de leurs parents elles peuvent envisager la poursuite de leurs études malgré la présence de leur enfant. C'est le cas de Lucretia, 16 ans, qui a eu un parcours scolaire difficile ; elle a repris plusieurs classes mais décide de persévérer pour son bien et celui de son enfant. Elle nous dit ce qui suit :

« je trouve que l'école n'est pas facile, c'est encore plus difficile depuis que j'ai l'enfant ; quand j'étais enceinte je venais à l'école mais j'avais une grossesse compliquée ; j'ai arrêté pendant un mois, au quatrième mois de grossesse, et j'ai accouché au huitième mois de grossesse ; je n'aime pas rester à la maison sachant que les autres sont en classe, c'est pour cela que j'allais à l'école ; et parce que je n'ai pas envie d'être une femme au foyer ; ma mère m'aide beaucoup, par exemple quand l'enfant pleure trop, elle s'occupe de lui pour que je puisse étudier ; je veux avoir mon bac et allée faire mes études hors du Gabon ; j'ai compris que l'école est importante dans la vie, mon rêve c'est de travailler un jour ; je sais une chose, c'est que je ne veux pas arrêter à cause de l'enfant mais je veux continuer à cause de mon enfant. »
(Lucretia, 16 ans.)

Dans ce témoignage, nous pouvons voir que Lucretia malgré ses lacunes scolaires a beaucoup d'ambitions pour son avenir. Elle ne veut pas baisser les bras devant les échecs et elle est encore plus motivée sachant que le père de son enfant « n'existe pas ».

a) Le travail scolaire encouragé par la famille

La motivation de l'élève elle-même, suivie de celle des parents et dans des cas rares, la motivation des pères biologiques conduit la jeune mère à se préoccuper de sa scolarisation. La jeune mère peut donc compter sur le soutien de ses proches encore une fois, comme nous l'indique une de nos répondantes, Rose (15 ans), élève en seconde littéraire, est énormément soutenue dans ses études par sa famille. Ses parents (tous deux enseignants de profession) ne veulent pas qu'elle gâche ses études à cause d'une grossesse précoce et non désirée. Rose a toujours été une « bonne élève » ; malgré la grossesse elle a pu obtenir son Brevet d'Étude du Premier Cycle (BEPC) et son entrée au second cycle. Depuis la naissance du fils de Rose, sa mère fait tout pour que sa fille n'ait pas d'échec scolaire. Rose nous dit ce qui suit :

« J'ai du temps pour mes devoirs de classe ; je n'ai pas d'heures spéciales pour mon fils et pour mes devoirs de classe ; mon fils ne me perturbe pas dans mes études, il essaie d'être sage (rire) ; en fait, côté étude, mes parents font tout pour qu'il ne perturbe pas, déjà depuis sa naissance, il dort avec les parents ; maman ne veut pas que mon sommeil soit gaspillé ; pour moi, l'enfant n'est pas un problème vu que j'ai eu la moyenne au premier trimestre et je crois que j'aurai aussi mon second trimestre. » (Rose, 15 ans.)

Comme le note également Sophie, 17 ans, qui a eu un parcours scolaire sans embûche (pas de redoublements au cours de sa scolarité) et maintien son objectif d'obtenir son Master en finance. Elle nous relate ce qui suit :

« D'autres filles ne vont plus à l'école avant ou après leur accouchement, mais moi je continue parce que mes parents s'occupent de moi et de ma fille ; ma fille a une nounou qui prend soin d'elle matin et soir, je n'ai donc pas le droit d'échouer et quand la nounou n'est pas là c'est ma mère qui la garde. » (Sophie, 17 ans.)

Stella, 17 ans, n'envisage pas abandonner ses études. Elle est l'aînée de cinq enfants et aimerait que ses petits frères ne voient pas en elle la maman adolescente qui a raté sa vie mais une grande sœur qui a réussi et qui est un exemple à suivre. Elle nous relate ce qui suit :

« Malgré l'enfant, j'ai de bonnes moyennes à l'école ; je veux aller jusqu'à l'université, travailler et réussir dans ma vie. » (Stella, 17 ans.)

Stella est une bonne élève et elle a de l'ambition ; par contre, d'autres jeunes mères interrogées qui ont un parcours scolaire difficile et qui ne sont pas encouragées par leur milieu familial prennent la décision d'écourter leurs études ; pour ces jeunes mères, elles préfèrent utiliser l'expression « écourter » car elles n'iront pas « jusqu'au bout » c'est à dire faire des études universitaires. Loin, pour elles, de considérer l'école comme inutile, de renoncer et de valoriser leur nouveau rôle de mère, ces mamans ados préfèrent prendre « un raccourci scolaire » : celui des centres de formations professionnelles pour ne pas être en situation de vulnérabilité. Ce qui pourrait corroborer avec certains écrits qui mentionnent que la scolarité des mères de moins de 20 ans est inférieure à celle du même âge qui n'ont pas d'enfants.

b) Pourquoi écourter ses études malgré tout?

Certaines de nos répondantes auraient souhaité faire de longues études (« aller jusqu'à l'université »), mais le fait d'avoir eu un enfant très jeune a plus ou moins conditionné et changé leurs perspectives d'avenir et elles envisagent écourter leurs études. Sur les 18 jeunes mères interrogées, seules 5 envisagent écourter leurs études afin de subvenir aux besoins de leur enfant et à leurs propres besoins.

Elvire a 18 ans et a essuyé de nombreux échecs scolaires. Depuis son accouchement, ses parents et les grands-parents paternels de sa fille n'ont cessé de lui apporter tout le soutien nécessaire ; mais Elvire a eu plusieurs redoublements dans sa scolarité. Elle nous informe qu'elle a repris toutes ses classes du premier cycle et qu'elle a du reprendre la classe de troisième à cause de la grossesse. Elle raconte ce qui suit :

« Je peux dire que j'ai repris la classe de troisième à cause de la grossesse ; je venais en classe mais j'étais toujours fatiguée ; je m'absentais aux cours, je n'étudiais pas vraiment. »

Elle rajoute ceci :

« Avant la grossesse, je voulais, après mon Bac, faire des études de droit ; mais avec l'enfant et mon âge, je préfère m'arrêter en Terminale et suivre une formation professionnelle. » (Elvire, 18 ans.)

Elvire souhaite, certes, continuer ses études mais son projet scolaire va devoir être écourté. Ses échecs scolaires et la naissance de sa fille ont été la cause principale de ne pas réaliser son rêve de poursuivre des études universitaires. Mais elle compte tant bien que mal avoir un diplôme qui lui permettra de trouver un emploi afin de subvenir aux besoins de sa fille. Comme Elvire, d'autres jeunes mamans ont décidé d'écourter leurs études. Il s'agit d'Edith (17 ans), de Marjolaine (18 ans), d'Elisabeth (18 ans) et Vanna (19 ans). Elles sont toutes issues de familles à faibles revenus.

La mère d'Edith, 17 ans, est sans emploi et n'a pas de revenu fixe ; elle vend des fruits et des légumes au marché du quartier; quant à son père, il est à la retraite depuis peu. Elle et son petit ami « se débrouillent » pour élever leur enfant avec l'aide de la mère d'Edith et de la belle-mère de son petit ami. Ce sont ces deux femmes qui donnent à Edith « la force » de poursuivre ses études.

« C'est mon père qui payait mes études mais depuis qu'il a su que j'attendais un enfant, il a dit qu'il ne fait plus rien pour moi ; c'est donc ma mère et la mère de mon petit ami qui me paient les frais de scolarité et les fournitures ; comme je suis loin de l'école, c'est ma mère qui me paie le transport, mais quand elle n'a rien, je manque l'école. » (Edith, 17 ans.)

Ce récit nous montre que Edith est encouragé par sa mère qui non seulement prend soin de l'enfant mais également prend en charge toute seule les besoins scolaires de sa fille. Mais Edith envisage arrêter sa scolarité dès l'obtention de son BEPC.

« Je ne peux pas aller jusqu'à l'université, je vois que ma mère souffre trop pour moi ; je vais donc arrêter mes études en troisième et m'inscrire dans un centre de formation professionnelle ou chercher du travail en tant que vendeuse en pharmacie. » (Edith, 17 ans.)

Pour la poursuite de ses études, Edith ne compte que sur le soutien de sa mère, de son petit ami et de la belle-mère de ce dernier. Elle le confirme en disant ce qui suit :

« Si mon ami, sa mère (qui est en fait la nouvelle femme du père de ce dernier) et ma mère arrêtent de s'occuper de moi, je ne pourrai plus aller à l'école ». (Edith, 17 ans.)

Quant à Marjolaine, 18 ans, ses parents ne sont pas très instruits : ils ont arrêté leurs études au Collège (premier cycle de l'enseignement secondaire). Son père est au chômage depuis des années et sa mère a un petit commerce de vente à l'étalage. C'est la mère de Marjolaine qui subvient aux besoins de toute la famille (cinq enfants). Marjolaine est une élève « brillante » ; elle n'a pas de difficultés au niveau scolaire. Cependant, elle souhaite interrompre ses études.

« Mes parents m'encouragent à faire des études ; mais je compte arrêter mes études après le bac et chercher un emploi pour pouvoir m'occuper de mon enfant et de mes frères ; c'est par manque de moyens (financiers) que je ne veux pas continuer jusqu'à l'université, ce n'est pas l'enfant qui me fait arrêter mes études en Terminale ; avec ou sans l'enfant, j'allais arrêter ; je dois penser à ma fille et à son bien-être. » (Marjolaine, 18 ans.)

Dans le cas de Marjolaine, ce sont d'abord les conditions de vie difficiles qui sont à l'origine de l'interruption de ses études après le Bac ; le fait d'avoir un enfant dans ces conditions difficiles ne fait que renforcer la décision de Marjolaine d'interrompre ses études. Issue d'une famille nombreuse et en dépit de soutien de ses parents, Marjolaine ne souhaite pas faire de longues études. Maintenant qu'elle est maman, elle se sent non seulement responsable de son enfant mais également de ses petits frères.

Pour Elisabeth, 18 ans, la décision de mettre fin à ses études après l'obtention du Bac a été prise dès qu'elle a su qu'elle attendait un enfant. Elisabeth vit avec ses grandes sœurs. De père inconnu et de mère sans emploi, c'est son petit ami qui paie ses études. Mais depuis la naissance de leur enfant, le jeune couple rencontre quelques difficultés dans leur relation. Elle nous dit ceci :

« Je compte aller jusqu'au Bac, suivre une petite formation et travailler ; c'est d'abord l'enfant qui fait j'aille jusqu'en Terminale mais les moyens aussi ne me permettent pas d'aller plus loin ; c'est vrai que mes grandes sœurs m'aident et m'encouragent mais je ne veux pas toujours tout attendre des autres. » (Elisabeth, 18 ans.)

Parmi les jeune mères interrogées qui ne veulent pas « faire de longues études », nous avons également le cas de Vanna, 19 ans, orpheline de mère. Cette jeune maman nous donne les raisons de son choix, vivant difficilement avec sa tante, elle raconte :

« Ma tante ne m'encourage pas, elle paie ma scolarité quand elle veut ; elle me demande ce que je vais faire à l'école ; pour elle, je ne vais rien faire là-bas ; mais si je continue encore à venir à l'école c'est pour ma fille, je ne veux pas qu'elle souffre comme moi ; je veux continuer jusqu'en troisième, avoir mon BEPC et après je cherche un petit travail ; si je n'avais pas eu l'enfant, peut-être que j'allais continuer jusqu'à l'université, sinon je voulais être infirmière. » (Vanna, 19 ans.)

Par contre, le cas de Vivienne, âgée de 18 ans, est tout autre. Pour elle, changer son projet scolaire c'est comme interrompre ses études. Elle a toujours pensé faire des études de médecine. Mais ses parents qui sont des cultivateurs et qui vivent au village ne pourront non seulement pas continuer à garder son enfant mais ne pourront pas non plus l'aider à réaliser ce rêve. Pour subvenir aux besoins de sa fille et à ses propres besoins, elle a pris la décision malgré elle d'écourter ses études et même de changer de filière.

« Mon enfant vit avec ma mère ; j'ai donc du temps pour étudier mais je ne veux pas que mon enfant soit un fardeau pour mes parents ; je veux travailler et me prendre en charge. » (Vivienne, 18 ans.)

Pour les familles à revenus modestes et pour les jeunes mères dont les parents n'ont pas un niveau d'instruction élevé, il est presque impossible d'envisager un projet scolaire conduisant à l'université. Cependant, les différents récits de nos participantes, nous ont montré que les mères encouragent leurs filles de fréquenter l'école. Cet encouragement se traduit par le soutien sans faille qu'elles apportent à leurs filles devenues mères. Pour celles qui envisagent écourter leur scolarité, les raisons qui sont le plus mentionnées sont les difficultés financières tant pour la garde et les besoins de l'enfant que pour les frais de scolarité. Les jeunes mamans ont toutes l'ambition de poursuivre leurs études mais à des niveaux différents et ont un objectif commun : celui de travailler un jour pour ne pas être dépendante de qui que se soit.

3.3.5 Les facteurs de la persévérance scolaire : bilan et perspectives

Le décrochage scolaire est l'une des conséquences des grossesses et des maternités précoces et conduit le plus souvent vers un avenir difficile et incertain (conditions de vie précaire). Conscientes de ce fait et ne voulant pas être une charge pour leur famille, les jeunes mères que nous avons rencontrées ont choisi de ne pas décrocher du système scolaire. Les facteurs de la persévérance scolaire qui ressortent dans l'analyse des entrevues sont principalement les facteurs personnels et familiaux.

Pour les mères adolescentes, la conciliation des horaires d'études et du temps qu'elles passent avec leur enfant est une réalité quotidienne. Elles sont confrontées chaque jour à allier heures d'études et heures de maternité. À entendre leur témoignage, il est difficile de concilier le rôle d'élève à celui de mère, d'avoir une vie d'adolescente avec loisirs et amis (es). Avec ce nouveau rôle de mère, elles ont peut être « enterrer » leur vie de jeune fille pour endosser celui d'adulte, cependant, elles se sentent plus responsables et plus sereine à affronter l'avenir. C'est alors que le soutien et l'aide des membres de la famille a été plus que nécessaire afin d'assumer ces deux rôles. Le pari est grand, mais elles ont l'avantage d'être soutenue tant par leurs parents biologiques, par la fratrie que par un membre de la famille du père de leur enfant et dans certains cas par ce dernier. La présence physique du père biologique de l'enfant et son soutien ont été pour certaines un apport inestimable, surtout lorsque la jeune fille est délaissée par ses propres parents. Toutefois, on retiendra que ce sont les femmes (mères, tantes, sœurs aînées, mère ou belle-mère du père biologique) qui sont au premier dans le soutien apporté aux jeunes mères. Ce soutien apporté par la famille proche traduit aussi la volonté de cette dernière de ne laisser leur fille vivre seule cette situation mais surtout de l'encourager à poursuivre ses études.

Par ailleurs, on constate que certaines jeunes mères qui rencontrent des difficultés tant au sein de leur famille et qu'à l'école ne peuvent envisager des études universitaires jugées trop longues; elles poursuivront des études plus courtes, genre formation professionnelle. L'essentiel est qu'elles aient de l'ambition.

À travers les récits de nos répondantes, nous avons observé que le fait d'avoir un enfant ne les vouent pas d'emblée à l'échec (scolaire ou social), mais la présence de leur enfant leur donne le

courage et influence leur décision d'avenir : poursuivre leur scolarité afin d'assurer un meilleur avenir à leur enfant. Les mères adolescentes que nous avons rencontrées ont toutes l'ambition de ne pas décrocher.

Pour de nombreuses jeunes mères, terminer son parcours scolaire est source d'autonomie financière et d'indépendance; comme elles l'ont presque toutes mentionné, « la réussite scolaire est synonyme de réussite sociale ». C'est donc en dépit de leur maternité précoce que certaines jeunes filles mères gabonaises décident de poursuivre leur projet scolaire tandis que d'autres, par manque de soutien social ou familial, sont contraintes à décrocher du système scolaire ou à pratiquer des petits métiers. Ainsi, pour éviter d'être toujours à la charge de leur famille dans l'avenir et pour ne pas sombrer dans la précarité, ces mamans ados ont pris la décision de persévérer dans leur carrière scolaire. Rose, 15 ans, nous donne les raisons pour lesquelles elle ne veut pas abandonner son projet scolaire :

« Pour moi, l'école est importante vu que j'ai maintenant un enfant ; il faut que je pense à travailler un jour et à pouvoir m'occuper de mon enfant ; mes parents ne seront pas là éternellement ; je dois réussir pour pouvoir avoir un travail. » (Rose, 15 ans.)

Angèle, 17 ans, est la fille d'un enseignant retraité et d'une infirmière encore en fonction. Ces parents n'ont pas fait de longues études et son souhait et son objectif est de dépasser le niveau scolaire de ses parents. Ne voulant pas à montrer « le mauvais exemple » à sa fille, elle tient à persévérer dans ses études.

« Mes parents ne sont pas allés loin ; moi je veux faire plus que ça et je le fais aussi pour ma fille ; pour bien m'occuper d'elle et pour ne plus dépendre de mes parents ; je veux réaliser mon rêve d'être commandant de douanes.» (Angèle, 17 ans.)

Pour Cynthia, 19 ans, c'est la présence de son enfant qui lui donne le courage « d'aller jusqu'au bout ». Étant la dernière d'une fratrie de 10 enfants, ses grands frères et grandes sœurs ne souhaitent pas qu'elle abandonne ses études et lui donne les moyens nécessaires pour réussir sa scolarité.

« Depuis toujours, j'ai envie de faire la comptabilité ; j'avais cet objectif avant de faire l'enfant ; l'enfant vient seulement renforcer cette idée d'aller jusqu'au bout et je me rends compte aussi que je ne suis plus toute seule, je dois donc bien faire l'école. » (Cynthia, 19 ans.)

Pour ces jeunes mamans, la poursuite scolaire est donc importante et capitale pour leur avenir et celui de leur enfant. Elles ont très vite compris que l'école est leur seule « issue de secours ». La ténacité et la volonté de ces jeunes filles montrent encore que le fait d'avoir un enfant à l'adolescence n'est pas une fatalité. Ainsi, comme le mentionne plusieurs auteurs qui ont montré l'importance de la scolarisation des filles : une fille scolarisée a beaucoup d'avantages dont l'accès à un meilleur emploi et aux postes de responsabilités (Pilon, 1996 ; Lange, 1998 ; Kaboré et autres, 2003). Aussi comme le précise aussi Duru-Bellat (1990), « l'amélioration de la condition de la femme passe par l'éducation ».

Le discours négatif présentant la grossesse et la maternité à l'adolescence montrant que ces jeunes filles qui sont mères sont condamnées à vivre dans la pauvreté car n'ayant pas achevé leur scolarité. Cependant, le soutien familial et les aides de tous ordres permettent de revoir ce discours. Nous pouvons terminer cette section en citant Jean Pierre Deschamps (1976 : 234) qui suggère que « la maternité de l'adolescente est un signe, un appel des jeunes aux adultes pour plus de disponibilité, plus d'affection et de communication ; il convient d'y répondre avec un soin tout particulier pour celles qui le manifestent aussi personnellement : sans soutien, leur grossesse, leur maternité, toute leur vie, peut être, sont vouées à l'échec. Il tient à nous tous de faire qu'il en soit autrement ».

CONCLUSION

Quels sont les facteurs favorisant la conciliation études/maternité chez les jeunes filles ? Nos données ont permis de mettre en évidence quatre facteurs cruciaux à cet égard. Ces facteurs sont premièrement, une capacité d'organisation et un degré d'auto-responsabilisation très poussés chez ces jeunes filles ; deuxièmement, l'activation d'un soutien important de la part du réseau familial ; troisièmement, une implication et des aides importantes apportées par le père de l'enfant ; enfin, une valorisation affirmée de l'éducation de la part des parents de la jeune mère. Il ressort aussi de nos analyses que moyennant au moins l'un, sinon plusieurs, de ces facteurs, les jeunes mères adolescentes à Libreville parviennent à mener de front études et maternité. Cela veut dire que le décrochage scolaire chez les mères adolescentes n'est pas une fatalité si des formes d'accompagnement et de soutien existent.

Quoiqu'il en soit, ce qu'il faut encourager et valoriser au premier chef, c'est la scolarisation des filles. Car ce simple facteur, pensons nous, aura un effet dissuasif sur les maternités précoces des adolescentes.

Le phénomène de la grossesse et de la maternité précoces et son impact sur les trajectoires de vie des jeunes filles, et particulièrement chez celles qui sont scolarisées prend corps dans nos sociétés contemporaines au point de questionner les valeurs sociétales des communautés africaines. Le présent travail de recherche, qui avait pour sujet principal la grossesse et la maternité adolescentes, nous a permis de rencontrer des jeunes mères scolarisées. Leurs récits respectifs ont permis de comprendre le vécu de ces élèves-mères. Ce mémoire avait pour objectif principal de rendre compte des mécanismes utilisés par nos répondantes afin de poursuivre leurs études, et la question était la suivante : comment expliquer que certaines jeunes filles mères persévèrent dans leurs études tandis que d'autres n'y parviennent pas et comment s'y prennent-elles ?

Pour tenter de répondre à cette interrogation, nous avons eu recours à des entretiens semi-directifs. Par ailleurs, nous nous sommes appuyée sur les écrits de Galland, de Johanne Charbonneau et des écrits de certains auteurs sur la scolarisation des filles en Afrique pour cerner les éléments de notre problématique. Ces éléments de problématique que sont « l'entrée à l'âge

adulte », les solidarités familiales et le décrochage scolaire versus la persévérance scolaire nous ont servi de repères théoriques.

À la lecture des données et des analyses faites, se dresse un profil sociodémographique des jeunes filles mères que nous avons rencontrées à Libreville dans le cadre de cette étude. Les données révèlent que les jeunes filles mères rencontrées étaient issues de familles socialement modestes : elles sont filles d'agriculteurs ou de fonctionnaires. Âgées de 15 à 19 ans, elles étaient toutes à leur première grossesse, habitaient chez leur parent ou chez un membre de la parentèle (oncle, tante, grands-parents ou frères aînés), n'avaient plus ou presque plus de rapport avec le géniteur, avaient un niveau d'étude allant de la cinquième à la terminale. Les entrevues nous ont, parallèlement, permis d'obtenir certains renseignements sur le père biologique. Il ressort que les pères biologiques sont âgés entre 19 et 42 ans, soit une moyenne d'âge de 30 ans ; ils sont soit aux études ou ils ont une activité professionnelle ; sur les 18 pères, nous avons 12 qui sont encore aux études et 6 qui ont un emploi.

Les adolescentes sont dans l'ensemble des femmes en âge de procréer et ne pas faire usage de contraceptifs traduirait ce manque de maturité, tant décrit dans la littérature. Il a été également constaté que ces jeunes mères sont tombées enceinte lors de leur premier rapport sexuel. On retient donc que les jeunes filles rencontrées sont sexuellement actives très tôt, avec un âge moyen de 14 ans au premier rapport sexuel. Par ailleurs, le manque d'éducation sexuelle, tant sein des établissements scolaires qu'au sein des familles, et le manque de services de planification familiale pourraient également contribuer l'occurrence des grossesses précoces au Gabon. Il faut reconnaître que dans plusieurs établissements, les cours d'éducation sexuelle sont défaillants. Cependant, ce manque d'informations sur la sexualité ne pourrait expliquer la persistance des grossesses précoces mais serait, selon certains écrits, l'une des causes. Il faut aussi noter que de nos jours, les jeunes valorisent moins les unions légales et valorisent les unions libres.

Pour nos répondantes et pour leurs parents, la scolarisation apparaît sinon comme le facteur indispensable à la réussite sociale, en ce qu'elle prépare à une meilleure vie socioéconomique. La valorisation et l'importance accordée aux études secondaires et post-secondaires par les parents et

par les jeunes filles mères montrent la place qu'occupe la scolarisation pour la jeunesse en devenir. Les jeunes mères interrogées ont toutes affirmé que pour elles, l'autonomie et la réussite sociale ne peuvent se réaliser qu'avec des diplômes et un emploi. Elles ont toutes le projet de réussir socialement afin de ne pas vivre dans la précarité.

De fait, la persévérance scolaire de ces jeunes femmes est en grande partie motivée par l'enfant dont la présence rappelle chaque jour le besoin de construire un avenir pour soi et pour lui. C'est donc pour ce dernier qu'elles décident de ne pas décrocher du système scolaire avec certes des ambitions différentes en fonction du niveau social de la famille. Il y a donc le cas où la famille valorise la scolarisation et dans laquelle la jeune fille mère compte faire des études universitaires ; et d'un autre côté, le cas où les parents valorisent peu l'école ou qui par punition ont décidé de ne plus prendre en charge les frais de scolarité de leur fille devenue mère. Mais pour ces cas, l'ambition de poursuivre leur scolarité demeure avec des objectifs plus modeste en ce qui concerne le niveau d'étude à atteindre. Aller jusqu'aux études universitaires étant long et parfois couteux, elles envisagent donc passer des concours ou aller dans des centres de formations professionnelles pour rejoindre le monde du travail assez rapidement afin de se prendre en charge et pouvoir elle-même élever leur enfant. Dans ce projet de réussite sociale, nos répondantes bénéficient de l'aide et du soutien familial. Même si certaines ont affirmé ne pas recevoir un soutien à 100%, mais ce soutien fut-il minime permettra à la jeune fille de finir son cycle d'études.

En somme, la présente étude a montré que les mères adolescentes peuvent concilier scolarisation et maternité grâce au soutien de leur proche et notamment celui de mère de la jeune fille en particulier, et celui des autres femmes du réseau familial en général : tante, grand-mère, belle mère et sœurs aînées de la jeune mère. Nous pouvons supposer que la cohabitation des mères adolescentes avec leurs parents proches expliquerait la persévérance à l'école, car cette proximité et l'encadrement qui en découle permettent de dégager pour la jeune mère le temps nécessaire pour se consacrer à l'étude.

Nous ne pouvons clore la rédaction du présent mémoire sans faire au gouvernement gabonais quelques recommandations en faveur des jeunes filles enceintes ou mères. Au regard de

nos résultats, il serait souhaitable dans le dispositif institutionnel de protection de l'enfance au Gabon de :

- créer des structures d'orientation scolaires et des centres de formation professionnelle publics ;
- mettre en place des services de planification et d'éducation familiale dans les quartiers défavorisés afin que le plus grand nombre de jeunes aient facilement accès à l'information et qu'ils obtiennent de l'assistance;
- prendre en charge le financement des frais de scolarité et de transport des jeunes filles enceintes ou mères qui sont économiquement faibles;
- créer des structures d'accueil (centres d'accueil ou associatifs pouvant héberger des jeunes filles enceintes ou mères).

Pour terminer, nous dirons que tout au long de ce travail de recherche nous avons énormément appris : tant au niveau de la recension des écrits, de la méthodologie utilisée, de la transcription des entrevues que de l'analyse des données à partir des témoignages des 18 jeunes filles mères rencontrées à Libreville. Il a permis à tout le moins de comprendre que grossesse et maternité ne mènent pas inéluctablement au décrochage scolaire. Des cas de réussite de conciliation études/maternité sont possibles pour peu que le réseau familial et le système de protection de l'enfance et de la famille soient présents.

La recherche est un travail qui demande de l'investissement personnel ; cependant, nous avons eu beaucoup de plaisir à réaliser cette recherche. Nous n'avons peut-être pas tout exploré ou abordé certains thèmes dans ce mémoire mais il serait, pour une recherche complémentaire, intéressant de faire une étude longitudinale sur ces jeunes filles afin de voir comment elles ont pu s'en sortir et surtout si elles n'ont pas décroché. Il serait également pertinent de pousser cette recherche en allant à la rencontre des jeunes pères et des parents des mères adolescentes afin de recueillir leurs récits. Cela permettrait d'élargir le champ de compréhension du phénomène étudié et notamment en ce qui concerne le vécu de ces deux catégories de personnes devenues subitement parents et grands-parents.

BIBLIOGRAPHIE

ADERANTI, Adepoju. « La famille africaine: politiques démographiques et développement », Paris, Karthala, 1999, 318 p.

ADJAMAGBO, Johnson B. « Législations et changements familiaux en Afrique sub-saharienne francophone », dans « Ménages et familles en Afrique. Approches des dynamiques contemporaines », Dirigé par M. Pilon, Th. Locoh, E. Vignikin et P. Vimard, Les Études du CEPED, n° 15, Paris, CEPED, 1997, pp. 239-256.

ADUAYI DIOP, Rosalie. « Survivre à la pauvreté et à l'exclusion. Le travail des adolescentes dans les marchés de Dakar », Paris, Karthala, 2010, 240 p.

AKARE BIYOGHE, Béatrice. « Conceptions et Comportements des *fang* face aux questions de fécondité et de stérilité, Regard anthropologique sur une société patrilinéaire du Gabon », Université Paul Verlaine, Metz, Thèse Ethnologie- Anthropologie, 2010.

AMOUZOU, E. « Les handicaps à la scolarisation de la fille en Afrique noire », Paris, L'Harmattan, 2008, 200 p.

ANTOINE, Philippe et Jeanne NANITELAMIO. « Nouveaux statuts féminins et urbanisation en Afrique », Congrès sur le statut de la femme et évolution démographique dans le contexte du développement, Oslo, UIESP, 1990, pp. 17-30.

ANTOINE, Philippe et Jeanne NANITELAMIO. « La montée du célibat féminin dans les villes africaines. Trois cas : Pikine, Abidjan et Brazzaville », Dossier du CEPED n°12, Paris, avril 1990, 27 p.

ANTOINE, Philippe, Mireille RAZAFINDRAKOTO et François ROUBAUD. « Contraints de rester jeune ? Évolution de l'insertion dans trois capitales africaines : Dakar, Yaoundé, Antananarivo », Autrepart, vol. 18, n° 2, 2001, pp. 17-36.

ASSOGBA, Laurent. « Statut de la femme, structures familiales, fécondité : transitions dans le golfe du Bénin », Cahier du CEPED, n°14, nov. 1990, 28 p.

BÉDARD, Denise et Carole INKEL. « Paternité et adolescence » Service social, vol. 37, n° 1-2, 1988, p. 158-175, URL : <http://id.erudit.org/iderudit/706390ar>, consulté le 17 Mai 2015.

BELLA, Nicole. « La fécondité au Cameroun : niveaux et tendances », Population, vol. 50, n° 1, 1995, pp.35-60.

BIBANG-BI-ESSONO, Fidèle. « Recours aux méthodes modernes d'avortement provoqué au Gabon, recherche de facteurs », Institut de Formation et de Recherche en Démographie (IFORD), Université de Yaoundé II, Master professionnel en démographie, 2010, 109 p.

BIDDLECOM, Ann, Laura HESSBURG, Susheela SINGH, Akinrinola BANKOLE et Leila DARABI. « Protéger la prochaine génération en Afrique subsaharienne : apprendre des adolescents pour prévenir le VIH/sida et les grossesses non désirées », New-York, Guttmacher Institute, 2008.

BIDDLECOM, Ann, Richard GREGORY, Cinthia B. LLOYD and Barbara S. MENSCH. « Associations between premarital sex and leaving school in four sub-saharan african countries », studies in family planning, vol. 39, n°4, 2008, pp. 337-350.

BISILLIAT, Jeanne (éd.). « Femmes du Sud, chefs de famille », Paris, Karthala, 1996, pp.50-57.

BOUGMA, Moussa, Laure PASQUIER-DOUMER, Thomas K. LEGRAND et Jean-François KOBIANÉ. « Fécondité et scolarisation à Ouagadougou : le rôle des réseaux familiaux », Population, vol. 69, n° 3, 2014, pp. 433-462. URL : www.cairn.info/revue-population-2014-3-page-433.htm, consulté le 16 Juillet 2015.

CALVÈS, Anne-Emmanuèle et Dominique MEEKERS. « Statut matrimonial et valeurs des enfants au Cameroun », Paris, les dossiers du CEPED, n° 47, Octobre 1997, 35 p.

CALVÈS, Anne-Emmanuèle. « Premarital childbearing in urban Cameroon : Paternal recognition, child care and financial support », *Journal of family studies comparatifs*, vol.31, n°4, 2000, pp. 443-461.

CALVÈS, Anne-Emmanuèle. « Nouveau contexte familial à la naissance, reconnaissance paternelle et prise en charge des jeunes enfants à Yaoundé », dans « Enfants d'aujourd'hui, diversité de contextes, pluralité des parcours : colloque international de Dakar », vol. 1, n° 11 de Association internationale des démographe de langue française, 10-13 Décembre 2002, pp. 101-112.

CALVÈS, Anne-Emmanuèle, Michel BOZON, Alioune DIAGNE et Mathias KUÉPIÉ. « Le passage à l'âge adulte : repenser la définition et l'analyse des premières fois », dans Antoine et Lelièvre (Eds), « États flous et trajectoires complexes : observation, modélisation, interprétation », GRAB, 2006, pp. 137-155.

CHARBONNEAU, J. « La maternité des adolescentes, certaines s'en sortent bien », *Recherches sociales*, n° 5, 1998, pp.9-10.

CHARBONNEAU, J. « La maternité adolescente », *Réseau*, n° 30, 1999, pp.14-19.

CHARBONNEAU, J. « Adolescentes et mères. Histoire de maternité précoce et soutien du réseau social », Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2003, 273 p.

CHARBONNEAU, J. « Réversibilités et parcours scolaires au Québec », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 1, n° 120, 2006, pp. 111-131.

URL: www.cairn.info/revue-cahiers-internationaux-de-sociologie-2006-1-page-111.htm, consulté le 20 Juillet 2015.

CLIGNET, Rémi. « Quelques remarques sur le rôle des femmes africaines en milieu urbain : le cas du Cameroun », dans *La revue canadienne des études africaines*, vol. 6, n° 2, 1972, pp. 303-315.

COURNOYER, M. « La maternité précoce: un passage inédit à l'âge adulte », Montréal, PRISME, vol. 5, n° 2-3, 1995, pp. 266-287.

COURNOYER, M. « Grossesse, maternité et parentalité à l'adolescence », Recueil de recensions des écrits, Québec, INSR- Culture et Société, Institut québécois de recherche sur la culture, 1995, 184 p.

CORDELL, D. et PICHE V. « Pour une histoire de la famille en Afrique », dans « Ménages et familles en Afrique. Approches des dynamiques contemporaines », Dirigé par M. Pilon, Th. Locoh, E. Vignikin et P. Vimard, Les Études du CEPED, n°15, Paris, CEPED. 1997, pp. 55-74.

CUSSO, Roser. « L'impact des politiques de scolarisation des filles: Mauritanie, Tunisie, Inde, Bangladesh et Sénégal », Institut International de planification de l'éducation/UNESCO dans « une éducation de qualité pour tous », UNESCO, Paris, 2003, 114 p.

DADOORIAN, Diana. « Grossesses Adolescentes », Ramonville Saint-Ange, Ed. Erès, 2005, 132 p.

DAIGNE, Abdoulaye. « Pourquoi les enfants africains quittent-ils l'école? Un modèle hiérarchique multinomial des abandons scolaires dans l'éducation primaire au Sénégal », vol. 86, n° 3, Septembre 2010, pp. 319-354.

DELAUNAY, Valérie. « L'entrée en vie féconde, Expression démographique des mutations socio-économiques en milieu rural sénégalais », CEPED, n°7, Paris, 1994, 326 p.

DESANTI, Raphaël et Philippe CARDON. « Initiation à l'enquête sociologique », Pays-Bas, Ed. ASH, 2010, 161 p.

DESANTI, Raphaël et Philippe CARDON. « L'enquête qualitative en sociologie », Pays-Bas, Ed. ASH, 2007, 99 p.

DESCHAMPS, J.P. « Grossesse et maternité chez l'adolescente », Paris, Ed. Centurion, 1976, 239 p.

DEVAULT, Annie, Marie-Pierre MILCENT et Ouellet Francine. « Le sens de la paternité chez de jeunes hommes en contexte de précarité », *Empan*, vol. 4, n° 60, 2005, pp. 58-64.

<http://www.cairn.info/revue-empan-2005-4-page-58.htm>, consulté le 15 Mai 2015.

DIMÉ, Mamadou. « Remise en cause, reconfiguration ou recomposition ? Des solidarités familiales à l'épreuve de la précarité à Dakar », *Sociologie et sociétés*, vol ? 39, n° 2, 2007, pp. 151-171.

<http://www.erudit.org/revue/socsoc/2007/v39/n2/019088ar.pdf>, consulté le 28 Août 2015.

DJANGONE A., M. IRIE et K. KONÉ. « Système scolaire et reproduction des rôles sexués : une analyse du manuel scolaire du cours préparatoire deuxième année (CP2) en Côte d'Ivoire », communication au colloque « Genre, population et développement en Afrique », Abidjan, 2001, 24 p.

DORAY, Pierre, Jean-Guy PREVOST, Quentin DELAVICTOIRE, Stéphane MOULIN et Jean-Pierre BEAUD. « Usages des statistiques et actions publiques : les politiques de lutte contre le décrochage scolaire au Québec », *Sociologie et sociétés*, vol. 43, n° 2, 2011, pp. 201-221.

DOUMKEL NGABA. « La fécondité des adolescentes au Tchad : recherches des facteurs explicatifs », Institut de formation et de recherches démographiques (IFORD), Université de Yaoundé II, Master professionnel en démographie, 2012, 104 p.

DURU-BELLAT, Marie. « Les inégalités sociales à l'École: genèse et mythes », Paris, PUF, 2002, 256 p.

DURU-BELLAT, Marie. « L'école des filles: quelle formation pour quels rôles sociaux », Paris, L'Harmattan, 1990, 232 p.

ELOUNDOU-ENYEGUE, Parfait. « Pregnancy-related dropouts and gender inequality in education : a life-table approach and application in Cameroon », *Demography*, vol. 41, n°3, 2004, pp. 409-528.

Enquête Démographique et de Santé (2011), EDS Cameroun.

Enquête Démographique et de Santé (2011-2012), EDS Congo.

Enquête Démographique et de Santé (2012), EDS Gabon.

FISKE, Edward B. « Rapport final du forum mondial sur l'éducation de Dakar », Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), Paris, 2000, 86 p.

FNUAP, État de la population mondiale 2013. « La Mère-enfant. Face aux défis de la grossesse chez l'adolescente », FNUAP, 2013.

Fonds des Nations Unies pour la Population sur l'état de la population. « Le pouvoir de 1,8 milliard d'adolescents et de jeunes et la transformation de l'avenir », FNUAP, 2014.

FRÉCHETTE, Lucie et Rosalie ADUAYI-DIOP. « La main d'œuvre féminine chez les jeunes d'Afrique : regard sur trois situations aliénantes », Centre d'études et de recherche en intervention sociale (CERIS), Mai 2005.

GALLAND, Olivier. « Les jeunes », 7^{ème} éd, Paris, La Découverte, « Repères », 2009, 128 p.
<http://www.cairn.info/les-jeunes--9782707156952.htm>, consulté le 29 Juillet 2015.

GAUDET, Stéphanie. « L'émergence de l'âge adulte, une nouvelle étape du parcours de vie », Archives, Implication pour le développement des politiques, 2007.

GAUDET, Stéphanie et Johanne CHARBONNEAU. « Comment les mères adolescentes se bricolent-elles un avenir ? », dans Marie Simard et Jacques Alary, « Comprendre la famille V :

actes du 5^{ème} symposium Québécois de recherche sur la famille », PUQ, 2000, pp. 183-196 (404 p).

GOULET Céline, Isabelle MARCIL, Célestine KAMDOM et Laroche Malorie TOUSSAINT. « Le point sur les mères adolescentes au Québec », Rupture, revue transdisciplinaire en santé, vol 8, n° 2, 2002, pp. 21-34.

GRANT, Monica J., and Kelly K. HALLMAN. « Pregnancy-related school dropout and prior school performance in Kwazulu-natal (South- Africa), studies in family planning, vol. 39, n°4, 2008, pp.369-382.

GUTH, Suzie. « L'école en Afrique Noire francophone: une appropriation institutionnelle », Revue Française de Pédagogie, n° 90, 1990, pp. 71-77.

HERVISH, Alexandra et Donna CLIFTON. « Rapport sur le statut des adolescents et des jeunes en Afrique Subsaharienne: possibilités et enjeux », UNFPA/PRB, 2012.

KABORÉ, Idrissa, Thierry LAIREZ et Marc PILON. « Genre et scolarisation au Burkina-Faso : enseignements d'une approche statistique », dans « Famille et dynamiques démographiques », sous la direction de M. Cosio, R. Marcoux, M. Pilon et A. Quesnel, Paris, CICRED, 2003, pp. 221-246.

KOBIANÉ, Jean-François. « La non-scolarisation des enfants issus de populations marginalisées au Burkina-Faso : ampleur, causes et initiatives des pouvoirs publics », Document de référence préparé pour le Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2010 – Atteindre les marginalisés, UNESCO, 2009.

KOBIANÉ, J.F. « Ménages et scolarisation des enfants au Burkina-Faso: A la recherche des déterminants de la demande scolaire », Thèse de doctorat en Démographie, Institut de Démographie de l'UCL (Belgique), 2002, 348 p.

KUATE-DEFO, Barthélémy. « L'évolution de la nuptialité des adolescentes au Cameroun et ses déterminants », *Population*, vol. 55, n° 6, 2000, pp. 941-973.

LANGE, Marie-France. « L'évolution des inégalités d'accès à l'instruction en Afrique depuis 1960 », dans Locoh.T, (dir.) « Genres et société en Afrique. Implication pour le développement », Paris, INED, collection cahiers de l'INED, n° 60, 2001, pp.185-200.

LANGE, Marie-France. « L'école et les filles en Afrique : scolarisation sous conditions », Paris, Karthala, 1998, 254 p.

LANGE, M.F et M. PILON. « La persistance des inégalités d'accès à l'instruction », dans Locoh T., et Bozon M., *Genre et développement*, INED, Paris, 2000, pp. 69-80.

LANGE, M.F. «Systèmes scolaires et développement: discours et pratiques », *Politique africaine*, n°43, 1991, pp.105-121.

LAVIGUEUR, Suzanne, Sylvain COUTU, Diane DUBEAU, Annabelle DAVID et Emilie GRENON. « Le soutien parental offert par les membres du réseau social : le point de vue des mères en situation de vulnérabilité », *Santé mentale au Québec*, vol. 30, n° 2, 2005, pp. 139- 163.
<http://id.erudit.org/iderudit/012143ar>, consulté le 22 Mai 2015.

LAVOIE, Francine. « Les mères adolescentes: aperçu démographique et étude de leurs conditions psychosociales lors du premier semestre suivant la naissance », *Rapport de recherche*, laboratoire de psychologie communautaire et sociale, Ecole de psychologie, Université Laval, 1985.

LE VAN, Charlotte. « La grossesse à l'adolescence : un acte socialement déviant ? », *Adolescence*, vol.1, n° 5, 2006, pp. 225-234.

URL : www.cairn.info/revue-adolescence-2006-1-page-225.htm, Consulté le 19 Janvier 2015.

LE VAN, Charlotte. « Les grossesses à l'adolescence. Normes sociales, réalités vécues », Paris, L'Harmattan, 1998 (a), 204 p.

LE VAN, Charlotte. « Les grossesses à l'adolescence : une pluralité d'explications », Vie sociale, Revue du CEDIAS-Musée social, 1998 (b), n° 6, pp. 5-46.

LE VAN, Charlotte. « La grossesse à l'adolescence : drame réel ou incongruité sociale? », Revue de Sociologie et d'Anthropologie, vol. 3, 1997, pp. 139-167.

LETENDRE, R. et Pierre DORAY. « L'expérience de la grossesse à l'adolescence », Université du Québec à Montréal, Conseil Québécois de Recherche Sociale, 1999.

LEWIS, Marie-Josée et Anne-Emmanuèle CALVÈS. « L'encadrement par les aînées de l'entrée en maternité des jeunes femmes à Ouagadougou : continuité et changements », dans « L'Afrique des générations : entre tensions et négociations », Collaborateurs Muriel Gomez-Perez et Marie Nathalie Leblanc, Karthala, 2012, 843 p.

LLOYD, Cynthia B. « Schooling and adolescent reproductive behavior in developing countries », millennium project, 2006.

LLOYD, Cynthia B., Barbara MENSCH. « Marriage and childbirth as factors in dropping out from school : an analysis of DHS data from Sub-Saharan Africa », Population studies, vol. 62, n°1, 2008, pp. 1-13.

LLOYD, Cynthia B. « The role of schools in promoting sexual and reproductive health among adolescents in developing countries », in Social determinant of sexual and reproductive health, World Health Organization, 2010, pp. 113-131.

LOCOH, Thérèse. « Changement des rôles masculins et féminins dans la crise : la révolution silencieuse » dans Coussy et Vallin (dir), « Crise et population en Afrique », Les Études du CEPED, n° 13, Paris, 1996, pp. 445-469 (580 p).

LOCOH, Thérèse. « Familles africaines, population et qualité de vie », n°31, Les dossiers du CEPED, Paris, 1995.

LOCOH, Thérèse. « La fécondité précoce en Afrique Subsaharienne », La chronique du CEPED, n° 14, 1994.

LOCOH, Thérèse. « L'évolution de la famille en Afrique » dans VAN DE WALLE Étienne, SALA-DIAKANA Mpenbele D., OHADIKE Patrick O. (éds.), « L'état de la population africaine », U.I.E.S.P., Liège, 1988, pp. 45-66.

LOCOH, Thérèse. « Dynamique des structures familiales et évolution des rôles familiaux; Femme, famille et population », Conférence de Ouagadougou, Burkina Faso, ORSTOM, Dakar, Avril 1991, pp. 55-63.

LOIGNON, Christine. « L'adolescence bousculée : prévention et soutien de la grossesse et de la maternité/ paternité à l'adolescence, état de la situation pour la région de Montréal », Naissance-Renaissance, Août 1996.

MARCHAND, Frédérique. « La paternité à l'adolescence : conquête d'un re-père ? », dans La lettre de l'enfance et de l'adolescence, n° 88, 2013.

MARCOUX, Richard et C. ZOUNGRANA. « Du quotidien à l'avenir: les enjeux familiaux de la fréquentation scolaire à Bamako », dans UEPA, « La population africaine au 21^{ième} siècle », Actes de la 3^e Conférence africaine de population, Durban, Afrique du Sud, 6-10 Décembre, 1999, Vol 3, pp 537-561.

MAYER, Raymond. « Histoire de la famille gabonaise », Centre Culturel Français Saint-Exupéry, Libreville, Sépia, 1992, 261 p.

MAZZOCCHETTI, Jacinthe. « De l'autorité à l'affect : transformation des paternités au sein de la jeunesse ouagalaise scolarisée (Burkina-Faso) », Recherches sociologiques et anthropologiques, vol. 32, n°2, 2007.

MENSH, Barbara S., Wesley H. CLARK, Cynthia B. LLOYD and Annabel S. ERULKAR. « Premarital sex, schoolgirl pregnancy and school quality in rural Kenya », *Studies in family planning*, vol. 32, n° 4, 2001, pp.285-301.

MONNIER, JC. « La grossesse chez l'adolescente : l'épidémiologie et les complications », *Tempo Médical, Dossiers du Praticien*, 1987, vol. 282, pp.37-40.

MOTTRIE, Cindy, Lotta DE COSTER et Isabelle DURET. « Devenir mère : transformations des liens et des lieux familiaux lors des grossesses survenant à l'adolescence », dans *Cahiers critiques des de thérapie familiale et de pratique de réseaux*, vol. 2, n° 37, 2006, pp.121-137.

MOULIN, Stéphane, Pierre DORAY, Jean-Guy PREVOST et Quentin DELAVICTOIRE. « La propagation internationale d'une représentation. Le cas du décrochage scolaire », *Histoire et mesure*, XXIX-1, Ed. EHESS, 2014.

MOUVAGHA-SOW, Myriam. « L'implication des pères dans l'éducation des enfants au Gabon » dans « *Enfants d'aujourd'hui, diversité des contextes, pluralité des parcours* », Paris, INED, 2006, pp. 204-219.

MOUVAGHA-SOW, Myriam. « L'évolution de la formation des unions à Libreville », dans Thérèse Locoh, « *Genre et sociétés en Afrique : implication pour le développement* », vol. 160, n° 160, Paris, INED, 2007, 431p.

MOUVAGHA-SOW, Myriam. « Transformations familiales et pauvreté au Gabon », *Étude des populations africaines*, vol. 19, 2004, pp. 155-175.

MOUVAGHA-SOW, Myriam. « Processus matrimoniaux et procréation à Libreville (Gabon) », Thèse de doctorat en démographie, Université de Paris X-Nanterre, 2002, 588 p.

MOUVAGHA-SOW, Myriam. « Changements matrimoniaux et rapports de genre au Gabon », Colloque International Genre, Population et Développement en Afrique, Session VIII « Pratiques matrimoniales et relation genre », Abidjan, Juillet 2001.

MOUVAGHA-SOW, Myriam. « Le placement des enfants au Gabon », Mémoire de DEA en démographie sociale, Université de Paris X-Nanterre, 1995, 93 p.

NANITELAMIO, Jeanne. « Changement de statut de la femme au sein de la famille; Femme, famille et population », Conférence de Ouagadougou, Burkina Faso, ORSTOM, Dakar, Avril 1991, pp. 442-445.

NDEMEZOGHE ONDO, Isaac Paterne. « Facteurs explicatifs de la fécondité des adolescentes au Gabon », Institut de Formation et de Recherche Démographique (IFORD), Master professionnel en démographie, Université de Yaoundé II, Cameroun, 2012, 127 p.

NGO MAYACK, Josiane. « Politique de planification familiale au Cameroun : quelle place pour les jeunes ? », Autrepart, vol. 2, n° 70, 2014, pp. 57-71. DOI : 10.3917/autr.070.0057.

NGOU, Honorine. « Mariage et violence dans la société traditionnelle fang au Gabon », L'Hamattan, 2007.

OMS-FNUAP. « Les adolescentes mariées : toujours soumises au risque », 2007.

OMS-FNUAP. « Adolescentes enceintes : apporter une promesse d'espoir dans le monde entier », 2007.

ONU, Objectifs du Millénaire pour le Développement, New-York, ONU, Rapport 2011.

OPHEIM, Marianne. « Les filles et l'école au Mali », Nordic Journal of african studies, vol. 9, n° 3, 2000, pp. 152-171.

OUELLET, Francine, Marie-Pierre MILCENT et Annie DEVAULT. « Jeunes pères vulnérables : trajectoires de vie et paternité », Vol.18, n° 2, printemps 2006, p. 156-171.
<http://id.erudit.org/iderudit/013293ar>, consulté le 15 Mai 2015.

PAGEZY, H., D. BLEY et O. BERNARD. « Évolution de la fécondité et des comportements féconds dans la vallée du Ntem (Sud-Cameroun) depuis 1940 », Bulletins et mémoires de la société d'Anthropologie de Paris, 13 (1-2), 2001, pp. 75-96.
<http://bmsap.revues.org/6079>, consulté le 17 Mai 2015.

PAILLÉ, Pierre. « La recherche qualitative : une méthodologie de la proximité », chapitre 15, dans Henri Dorvil, « Les problèmes sociaux : théories et méthodologie de la recherche », Tome III, Coll. Problèmes sociaux et Interventions Sociales, PUQ, 2007, 526 p.

PILON, Marc. « Genre et scolarisation des enfants en Afrique », dans Locoh Thérèse, « Genre et développement: des pistes à suivre », Documents et Manuels du CEPED, n°5, Paris, 1996, pp. 25-34.

PILON, Marc, et K. VIGNIKIN. « Stratégies face à la crise et changements dans les structures familiales », dans « Crise et population en Afrique », Dirigé par J. Coussy et J. Vallin, Les Études du CEPED, n° 13, Paris, CEPED, 1996, pp. 471-493.

PILON, Marc, M. SEIDOU MAMA et C. TICHIT. « Les femmes chefs de ménage : aperçu général et études de cas », dans « Ménages et familles en Afrique. Approches des dynamiques contemporaines », Dirigé par M. Pilon, Th. Locoh, E. Vignikin et P. Vimard, Les Études du CEPED, n° 15, Paris, CEPED. 1997, pp. 167-191.

PNUD Gabon. Rapport sur le développement humain, 1998, Libreville.

Politique Nationale de la jeunesse du Gabon, Présidence de la République gabonaise, 2012.

QUÉNIART, Anne. « Place et sens de la paternité dans les projets de vie des jeunes pères », dans Carl Lacharite et Gilles Pronovost, « Comprendre la famille VI : Actes du 6^{ième} Symposium Québécois de Recherche sur la famille », PUQ, 2002, 408 p.

Rapport sur la Politique de la jeunesse au Gabon 2011.

Rapport National, Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD), 2011, Gabon.

Rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, 2009.

Rapport National de suivi des OMD du Gabon, République gabonaise, PNUD, 2013.

ROSSIER, Clémentine, Nathalie SAWADOGO, André SOUBEIGA: « Sexualités pré-nuptiales, rapports de genre et grossesses non prévues à Ouagadougou », Population, Vol. 68, n° 1, 2013, pp. 97-122, URL : www.cairn.info/revue-population-2013-1-page-97.htm, consulté le 7 Mai 2015.

SEBILLE, Pascal. « Un passage vers l'âge adulte en mutation ? », dans Arnaud Régner-Liollier, « Portraits de famille : l'enquête étude des relations de familiales et intergénérationnelles », INED, 2009, pp. 315-340 (543 p).

TAY. A. « Le rôle de la famille africaine dans le développement de l'enfant », UNESCO, 1987.

UNESCO. Rapport mondial de suivi sur l'EPT, « L'éducation des filles – les faits », Fiche d'information, Octobre 2013.

UNESCO. Conférence panafricaine sur l'éducation des filles, 33^{ième} Session, Paris, 2005.

UNESCO. « Cadre d'action pour l'Afrique Subsaharienne, l'éducation pour la renaissance de l'Afrique au XXI^{ème} siècle », Forum Mondial sur l'éducation: l'éducation pour tous, Dakar (Sénégal), 26 au 28 Avril 2000.

UNICEF. « La situation des enfants dans le monde : prendre l'initiative », UNICEF, 2001, 103 p.

VAN PEVENAGE, Isabelle. « La recherche sur les solidarités familiales. Quelques repères », *Idées économiques et sociales*, vol. 4, n° 162, 2010, pp. 6-15.

<http://www.cairn.info/revue-idees-economiques-et-sociales-2010-4-page-6.htm>, consulté le 23 Juillet 2015.

VIMARD, Patrice et Raïmi FASSASSI. « La demande d'enfants en Afrique subsaharienne », dans B. Ferry (dir), « L'Afrique face à ses défis démographiques : un avenir incertain », Paris, CEPED, Karthala, 2007, pp. 197-251.

VIMARD, Patrice et SOMBO N'CHO. « Evolution de la structure des ménages et différenciation des modèles familiaux en Côte d'Ivoire 1975-1993 », pp. 101-124, dans Pilon, Locoh, Vignikin et Vimard (dirs), « Ménages et familles en Afrique, Approches des dynamiques contemporaines », Les études du CEPED, n°15, 1997, 408 p.

WENDLAND, J. et D.C. LEVANDOWSKI. « Les pères adolescents: Le versant oublié des grossesses à l'adolescence », *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, vol. 59, 2011, pp. 433-438.

ZOUNGRANA, C, I. OUEDRAOGO et R. MARCOUX. « La scolarisation, instrument d'émancipation de la femme africaine: mythe ou réalité? », communication au colloque international, « Genre, population et développement en Afrique », Abidjan, Juillet 2001, 18 p.

ANNEXE 1 : FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Titre de la recherche: "Entre cahiers et biberons: les enjeux de la conciliation études/famille des mères adolescentes au Gabon".

Chercheuse: Léa Bidiongo Moussodo, étudiante à la maîtrise au Département de Sociologie à l'Université de Montréal (Canada).

Directrice de recherche: Marianne Kempeneers, Professeure titulaire au Département de Sociologie, Université de Montréal (Canada).

1) Description du projet

Ce projet de recherche a pour but de comprendre les motivations qui amènent certaines mères adolescentes, contrairement à d'autres, à poursuivre leur scolarité.

2) Activité de la participante

Vous aurez à participer à une entrevue durant laquelle vous aurez à répondre à des questions que je vous poserai. Cette entrevue durera en moyenne 90 minutes et avec votre permission, je vais enregistrer vos réponses sur un magnétophone afin de pouvoir ensuite retranscrire ce que vous m'aurez dit sur papier pour ne rien oublier. Si vous préférez que je ne vous enregistre pas, je prendrai simplement des notes.

3) Risques, avantages et obligation de votre participation

Il n'y a aucun risque à participer à cette recherche et à répondre à mes questions. Si certaines questions vous semblent déplaisantes, faites le moi savoir et vous pouvez simplement décider de ne pas répondre à ces questions et/ou de mettre fin à cette entrevue.

Votre participation à cette recherche n'est pas obligatoire. Vous pouvez mettre fin à cette entrevue à tout moment, et même après l'entrevue me demander de ne pas utiliser vos réponses pour ma recherche et de les détruire. Cependant, une fois que le processus de publication des données (ne me permettant pas de vous identifier) sera mis en route, je ne pourrai pas détruire les analyses et les résultats portant sur vos données.

Vous ne serez pas payé pour votre participation et vous n'en retirez aucun avantage personnel. Votre participation pourrait cependant nous aider à mieux comprendre ce qui motive certaines mères adolescentes à poursuivre leur scolarité malgré les charges familiales.

4) Utilisation de vos réponses

Je vais analyser l'ensemble des réponses que toutes les participantes m'auront données afin d'essayer de voir s'il y a des raisons précises qui poussent certaines jeunes mères à ne pas décrocher du système scolaire. Les résultats feront partie de mon mémoire de maîtrise.

5) Confidentialité des réponses

Toutes les réponses données dans le cadre de ce projet de recherche seront confidentielles. Les enregistrements et les transcriptions seront gardés dans un lieu sûr, où seules ma directrice et moi-même en prendront connaissance. Les enregistrements et toute information permettant de vous identifier seront détruits trois (3) ans après la fin de mon projet. Ensuite, je ne conserverai que les réponses transcrites, mais sans aucune information concernant les personnes qui me les auront données. Les résultats généraux de mon projet pourraient être utilisés dans des publications ou des communications, mais toujours de façon anonyme, c'est-à-dire sans jamais nommer ou identifier une personne.

6) Accord de participation à cette étude

En répondant à mes questions, vous consentez à participer à cette étude. Afin de vous y référer au besoin, je vous laisserai une copie du formulaire que vous pourrez conserver.

En tant que chercheuse principale de la recherche, je vous ai expliqué l'ensemble de mon projet et je demeure disponible pour répondre à vos questions.

Signature de la chercheuse

Date

Signature de la participante

Date

ANNEXE 2 : GRILLE D'ENTREVUE

1) Renseignements sur la jeune mère

Age:

Lieu de résidence (quartier):

Avec qui habites tu?:

Situation matrimoniale:

Nombre d'enfants:

Age des ou de l'enfant(s):

Nombre de frères et de sœurs

Religion:

Ethnie:

2) Renseignements sur les parents de la jeune mère

Statut socioprofessionnel du père:

Statut socioprofessionnel de la mère:

Niveau d'étude du père: primaire secondaire supérieur sans

Niveau d'étude de la mère: primaire secondaire supérieur sans

Situation matrimoniale des parents:

3) Pratique contraceptive

Age au premier rapport sexuel

A quel âge es-tu tombée enceinte ?

Quelles sont les méthodes contraceptives que tu connais?

Les connaissais-tu avant d'être enceinte?

Utilises-tu une méthode contraceptive? Si oui, laquelle?

Cette grossesse est-elle désirée?

Peux tu me parler de ton expérience de jeune mère

4) Parcours scolaire et aide à la scolarité

En quelle classe es tu?

Peux tu me parler de ta scolarité (ton parcours scolaire)?

As-tu eu des difficultés tout au long de ta scolarité (redoublement, renvoie, exclusion, changement d'établissement scolaire)?

As-tu arrêté ta scolarité durant ta grossesse? Si oui, pourquoi et pendant combien de temps?

Qui t'encourage à faire des études?

Qui paie tes études?

Quelles sont tes attentes par rapport à l'école?

Que représente l'école pour toi?

Comment concilies-tu tes études et ton statut de jeune parent

Quel niveau d'études aimerais tu atteindre et pourquoi ?

5) Soins de l'enfant

Qui prends soin de ton enfant quand tu es à l'école?

(Parents, grands-parents, garderie, nounou)

Qui s'occupe de l'entretien de ton enfant (soins médicaux, couches, vêtements, alimentation)

A quelle fréquence t'occupes tu de ton enfant:

-tous les jours

-uniquement les week-end et jours fériés

-uniquement pendant les vacances intermédiaires

6) Relation avec le père de l'enfant

Quel âge a le père de ton enfant?

Que fait-il dans la vie?

Participe -t-il aux soins de l'enfant?

Etes-vous toujours ensemble? Si non, pourquoi?

Parle moi de tes rapports avec le père de ton enfant (avant, pendant et après la naissance de l'enfant)?